



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°99

A'HARÉ MOT - KEDOCHIM

23 & 24 Avril 2021

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles ...	3
La Torah chez vous	5
Shalshelet News	7
La Voie à Suivre	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Mayan Haim.....	25
La Daf de Chabat	29
Autour de la table du Shabbat.....	33
Haméir Laarets.....	35
Le Chabbat de Rabbi Na'hman	39



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

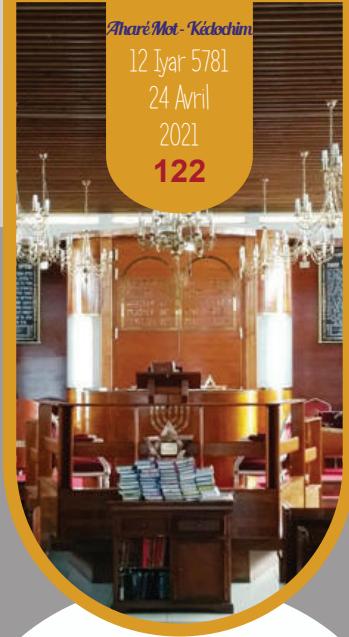
CHABBAT A'HARÉ MOT - KÉDOCHIM

La Paracha d'A'haré Moth commence par le verset: «*Et l'Éternel parla à Moché, après la mort des deux fils d'Aaron lorsqu'ils s'approchèrent de l'Éternel et qu'ils moururent*». Le Midrache explique la raison de leur mort par les arguments suivants: Ils avaient pénétré dans le Saint des Saints; ils ne portaient pas les habits sacerdotaux nécessaires pour leur Service; ils n'avaient pas d'enfants; et ils n'étaient pas mariés. Ceci suscite une question: Où est-il fait allusion à ces fautes dans la Thora? Plus encore: comment peut-on supposer que les deux fils d'Aaron, Nadav et Avihou, aient pu se rendre coupables d'un péché? Le Midrache relate que Moché dit à Aaron: «*Aaron, mon frère, je savais que le Sanctuaire serait sanctifié par ceux qui sont les bien-aimés et les proches de D-ieu. Maintenant je sais qu'ils (Nadav et Avihou) sont plus grands que toi et moi.*» Si c'est ainsi, comment ont-ils pu pécher? Au sens profond, leur «péché» fut d'avoir permis à leur désir de s'attacher à D-ieu d'atteindre une telle intensité qu'ils en moururent: leurs corps ne pouvaient plus contenir leurs âmes. C'est pourquoi la Thora dit: «*ils s'approchèrent de D-ieu (avec une telle passion qu') ils moururent*». Nadav et Avihou parvinrent à l'extase, mais non au retour. Et c'est cela qui est considéré comme un péché! Car, bien qu'un Juif doive s'élever au-delà de ses préoccupations matérielles, lorsqu'il atteint l'ultime extase de son âme, il doit alors revenir au travail que l'âme doit accomplir dans une existence matérielle. On comprend maintenant la base de chacune des quatre fautes que le Midrache leur attribue: Ils «pénétrèrent dans le Saint des

Saints», les profondeurs les plus extrêmes de l'esprit, sans penser à leur retour dans le Monde extérieur. Ils ne «portaient pas les habits (sacerdotaux)»: Leur souci était de se «déshabiller» du Monde et de devenir purement spirituels. Ils avaient abandonné les nécessaires «vêtements» desquels D-ieu a souhaité revêtir le Monde, c'est-à-dire les Mitsvot, qui sanctifient l'environnement matériel. «Ils n'avaient pas d'enfants» et «n'étaient pas mariés». C'est-à-dire qu'ils n'accomplirent pas le Commandement de D-ieu de «croître et multiplier» et faire ainsi venir de nouvelles âmes dans le Monde. Ils firent tout le contraire: ils retirèrent leur propre âme de ce Monde. Toutes leurs fautes découlèrent d'une même erreur: Croire que le Juif s'approche de D-ieu par le retrait du Monde plutôt qu'en s'y investissant. Aussi, au moment de l'année où nous sommes le plus puissamment extraits du Monde – Yom Kippour –, nous commençons la lecture de la Thora par ces versets, pour nous rappeler cet enseignement fondamental: Chaque Juif se trouve parfois réveillé par une intense expérience religieuse – à l'instar de Yom Kippour. Pendant un certain temps, il est extrait de sa routine quotidienne, de ses anxiétés habituelles, et il s'élève intérieurement au-delà des limites de sa pensée ordinaire. C'est à ce moment-là qu'il doit se rappeler que, quelle que soit son expérience spirituelle de ce moment privilégié, il doit la ramener avec lui lorsqu'il revient dans son Monde quotidien, afin d'œuvrer pour la construction de la Demeure divine dans ce bas-Monde.

Collel

«Pourquoi lisons-nous les Pirké Avoth entre Pessa'h et Chavout?»



Aharé Mot - Kédochim

12 Iyar 5781

24 Avril

2021

122

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 20h36

Motsaé Chabbat: 21h49



1) Il sera permis de sortir, le *Chabbath*, avec un manteau auquel est attaché un capuchon, même quand on ne met pas le capuchon sur la tête. De même, il sera permis de sortir avec un imperméable auquel sont fixés des boutons ou une fermeture à glissière, destinés à attacher une doublure quand il fait froid.

2) Selon certains avis, il est permis de mettre un mouchoir autour du bras sur la manchette d'une chemise, si le mouchoir ferme ainsi la manche de la chemise et remplace le bouton, et à condition de ne pas fermer aussi la manchette avec le bouton. Dans ce cas, quand on noue le mouchoir, on veillera à ne pas faire un nœud interdit. Selon Maran Beth Yossef, il faudrait une raison thérapeutique pour transformer un tissu en vêtement, et donc il sera interdit de suivre ce conseil de remplacer le bouton par un mouchoir.

3) Tout objet, qui n'est pas nécessaire à un habit, qui ne sert pas à l'utilisation de l'habit, et qui, d'habitude, n'est pas relié à cet habit, même, s'il se trouve actuellement attaché à l'habit, il sera interdit de le porter le *Chabbath*, quand on sort dans le domaine public. Par contre, si on ne donne pas à cet objet une grande valeur, et il est considéré donc comme dépendant de l'habit, il sera permis de le porter le *Chabbath* et de sortir ainsi dans le domaine public, à condition qu'il soit attaché à l'habit principal.

4) De même, il sera interdit de porter, quand on sort dans le domaine public, un objet inutilisable, parce qu'il est abîmé ou défectueux, mais que l'on pense remettre en bon état après l'issue du *Chabbath* pour le rendre à nouveau utilisable. Si par contre, cet objet a une valeur intrinsèque et il est seulement inutilisable actuellement pour une raison ou une autre, dans ce cas, l'objet n'est pas dépendant de l'habit principal, et il sera interdit de le porter dans le domaine public, même si on n'a pas l'intention de le remettre en état après l'issue du *Chabbath*.

לעילוי נשמות

■ Mordékhai Rephaël Ben Rahmouna ■ Dan Chlomo Ben Esther ■ Emma Simha Bat Myriam ■ Meyer Ben Emma
■ Chlomo Ben Fradji ■ Yéhouda Ben Victoria ■ Aaron Ben Ra'hel



En 5609, une épidémie de choléra sévit à Vilna, où elle s'étendit et fit de nombreuses victimes. Rav Israël Salanter mis alors en place le *Wa'ad ha-'Ezra*, un comité d'urgence chargé de venir en aide aux malades. Il recruta pour cette grande cause plusieurs dizaines de ses étudiants, tout en les avertissant que le *Chabbath* et les jours de fêtes, ils ne devraient pas demander de services aux non-Juifs, mais auraient à assurer eux-mêmes tous les travaux requis pour les soins des malades: faire chauffer leur nourriture, les pommader, etc. Un vendredi soir, le petit-fils d'un des notables de la communauté tomba malade. Se confirmant aux directives de leur Maître, les étudiants accomplirent eux-mêmes tous les travaux nécessaires: ils coupèrent du bois, allumèrent du feu, etc. jusqu'à ce que le garçon fût hors de danger. Quelques jours plus tard, le notable vint remercier Rav Israël et ses élèves d'avoir sauvé son petit-fils de la mort. Il se permit de lui demander à cette occasion si, d'après lui, ses étudiants ne profanaient pas le *Chabbath* plus qu'il n'en fallait... Rav Israël, qui avait craint au plus haut point que ses hommes, en ce jour sacré, en vinsent à limiter leurs efforts pour le sauvetage des vies humaines, réprimanda son interlocuteur: «Comment osez-vous accuser ainsi ces érudits qui se dévouent corps et âmes pour sauver des vies! Allez-vous m'apprendre ce qui est permis et ce qui est interdit? Lorsque j'ai constitué cette équipe de volontaires, je leur ai promis - et je m'en suis porté garant devant leurs parents! Que la maladie ne les atteindrait pas et que, avec l'aide de *Hachem*, je les ramènerai chez eux sains et saufs! Et réellement, avec Son aide, je les reconduirai chez eux sains et saufs! Seriez-vous capable d'une chose pareille?!» Le notable retira aussitôt ses chaussures. Il s'assit à même le sol et demanda pardon... Le jour de *Kippour* de cette même année, après l'office de *Cha'harith*, malgré l'opposition de plusieurs *Rabbanim* de Vilna, Rav Israël monta sur l'estrade de la synagogue et, devant toute l'assistance, il prononça le *Kiddouch* sur un verre de vin qu'il but, puis mangea du gâteau.... Il agit ainsi afin d'influencer l'assemblée, pour que ses membres, encore très affaiblis, rompent le jeûne- lequel, selon l'opinion des médecins qu'il avait interrogés, risquait de leur être fatal.

Rav Israël qui, pour-lui-même, était toujours extrêmement rigoureux dans l'accomplissement des *Mitsvot*, et qui renâclait toujours à émettre des décisions halalkhiques pour les autres, n'a pas hésité, dans ses circonstances, à afficher publiquement son refus de suivre les avis les plus strictes. Apparemment, du Ciel, il lui fut donné raison. Dès la fin de *Yom Kippour*, l'épidémie se mit à régresser et disparut complètement peu de temps après ...

Réponses

Nous lisons les «*Pirké Avoth*» (les maximes de nos Pères – le Traité de *Michna Avot*) entre *Pessa'h* et *Chavouot* pour différences raisons, parmi lesquelles: 1) La fête de *Chavouot* marque l'anniversaire du Don de la Thora, et il est dit: «La Sagesse débute par la Crainte d'*Hachem*...» (Téhilim 111, 10). Nous lisons le Traité «*Avot*», afin de savoir rechercher toutes les bonnes qualités humaines, pour préparer nos coeurs à recevoir la Thora de façon sincère, et pour se comporter humainement de façon conforme à la volonté d'*Hachem* et dans l'esprit de Sa Thora [selon le principe «le savoir-vivre a précédé la Thora»] (*Vayikra Rabba* 9, 3)] [**Midrache Chmouel**]. 2) *Chavouot* est le temps du Don de la Thora, aussi, celui qui l'étudie doit-il savoir au préalable la valeur de la Thora, la manière de l'étudier et le chemin qui permet de l'acquérir. Pour cela, nos Sages ont instauré l'étude du Traité *Avot* avant *Chavouot* afin que chacun soit prêt à recevoir la Thora d'un cœur entier avec une parfaite conscience de sa dimension [voir **Béné Issakhar - Yiar**]. 3) Cette période marque l'arrivée du printemps, durant lequel l'homme sort en promenade à la campagne et se réjouit avec ses amis. Nous sommes donc exposés durant cette période au danger de se laisser entraîner par les plaisirs de ce monde, et de ce fait, négliger le service d'*Hachem*. C'est pourquoi nous avons l'usage de lire la *Michna «Avot»* durant cette période (entre *Pessa'h* et *Chavouot* et pour certaines communautés, tous les mois d'été), car elle contient des enseignements de morale, de comportement et de bonnes qualités humaines – *Milé Dé'Hasidouta*, afin de nous motiver à abandonner notre mauvaise voie, et nous attacher à celle de nos Pères, qui est celle de la droiture [**Biourim LéPirké Avot**]. 4) Durant les jours qui séparent *Pessa'h* de *Chavouot*, saison du printemps, l'homme se préoccupe davantage de sa santé physique, cherchant à donner une nouvelle jeunesse à son corps après une période hivernale souvent difficile. Aussi, de manière similaire, doit-il se préoccuper de la «santé» de son âme, en augmentant les *Mitsvot* et les bonnes actions, remède authentique pour la *Néchama*, que stimule l'étude des *Pirké Avot* [*Yalkout Méam Loez*]. 5) *Pessa'h* est le temps du jugement des produits des champs [**Michna Roch Hachana** 1, 2]. S'il a été décreté un mauvais jugement, l'étude des «*Pirké Avoth*», incitera l'homme à faire *Téchouva*, ce qui aura pour conséquence la «déchirure du mauvais décret céleste». Aussi, le jugement des fruits de l'arbre, opéré à *Chavouot*, lui sera-t-il favorable [voir **'Haï Abraham** 282].

«Lève-toi devant une tête blanche, et honore la personne du vieillard» מפני שיבת הקום, והדורות פניהם זקנים: crains ton D-ieu! Je suis l'Éternel» (Vayikra 19, 32). **Rachi** explique (au nom de la Guémara **Kidouchin** 32b): «J'aurais pu penser qu'il fallût le faire devant un vieillard indigne. Aussi est-il écrit plus loin: **vieillard** זקנים et il n'est de vieillard que celui qui a acquis la sagesse [le terme זקנים (Zaken) est une abréviation des mots: **השנה חכמה** (Zé ChéKana 'Hokhma – Celui qui a acquis la sagesse)] » Cependant, la *Halakha*, s'inspirant de l'avis de *Rabbi Issi Ben Yéhouda* dans la Guémara, stipule que le respect doit être aussi accordé à la personne âgée. Ainsi, le **Rambam** enseigne [**Lois de l'étude de la Thora** 6, 9]: «On doit se lever devant un homme qui a atteint un âge très avancé, même s'il n'est pas un sage. Même un sage qui est un jeune doit se lever devant un vieillard... On doit même témoigner du respect à un vieillard non juif par des paroles, et on lui donne la main pour l'aider, comme il est dit: 'Lève-toi devant une tête blanche'; toute tête blanche est incluse». De même, est-il écrit dans le **Choul'han Aroukh** [Yoré Déa 244, 1]: «...C'est aussi une *Mitsva* de se lever devant une tête blanche, c'est-à-dire un homme de soixante-dix ans, même s'il est un ignorant pourvu qu'il ne soit pas un *Racha*» La *Mitsva* d'honorer le «*Zaken*» concerne également le cas où le Sage est tout jeune et où il n'est pas le maître personnel. Les marques de respect exigées à son égard sont plus importantes que celles dues au vieillard et le **Choul'han Aroukh** établit les règles de préséance entre le Sage et le vieillard selon qu'il s'agit de la présidence d'un tribunal, d'une réunion de Savants ou d'un festin. Le sens de cette *Mitsva* est expliqué par le **Séfer Ha'hinoukh** de la manière suivante: «L'homme a été créé différent des autres êtres vivants, afin d'acquérir la Sagesse et, grâce à elle, de connaître son Créateur. Aussi, convient-il que l'on respecte et honore celui qui est arrivé à cette Connaissance, et a ainsi donné l'exemple aux autres. On peut ainsi comprendre l'avis de l'un de nos Maîtres (*Rabbi Issi Ben Yéhouda*) qui inclut dans cette *Mitsva* même le vieillard qui ne serait pas versé dans la Thora: grâce à l'expérience de son âge [aux épreuves qu'il a subies et aux leçons qu'il en a tiré], il aurait pu connaître D-ieu dans Ses œuvres et dans Ses prodiges ! C'est pourquoi il faut l'honorer lui aussi...» [Concernant le vieillard, le Rav **Ibn Ezra** précise que ce dernier étant proche de la mort, son corps est comme «mort» (n'ayant plus d'attraction pour les plaisirs de ce Monde); aussi mérite-t-il le respect (celui que l'on doit vouer à une «âme» juive)]. Le **Zohar** donne cependant à notre verset une signification métaphorique: «Avant (de parvenir) à la vieillesse [le terme זקנים (Mipéné) – devant s'apparente au terme זבוב (Lifné) – avant], lève-toi (et fais Téchouva). Il n'est guère glorieux pour l'homme d'attendre les jours de vieillesse pour mener une vie morale]. Aussi, est-il écrit: «Souviens-toi de ton Créateur aux jours de ta jeunesse [pour faire Téchouva], avant qu'arrivent les mauvais jours et que surviennent les années dont tu diras : 'Elles n'ont pas d'agrément pour moi...'» (**Kohélet** 12, 1). Également, le *Talmud* [**Soucca** 53a] enseigne le dictin: «Heureuse fut notre jeunesse de ne pas avoir déshonoré notre vieillesse.» Notre verset fait aussi allusion à la Délivrance du Peuple Juif. En effet, le *Midrache* [**Peliya**] raconte que lorsque *Moché* monta au Ciel, et qu'il entendit de la Bouche de D-ieu: «Lève-toi devant une tête blanche», il s'exclama aussitôt: «Lève-toi Vierge d'Israël» (Amos 5, 2) [en référence à la l'élevation que connaît la *Chékhina* et Israël lors de la *Guéoula*]. Or, le **Divré Yoël** interprète ce *Midrache* étonnant de la manière suivante: Selon l'explication du **Or Ha'haim** (sur le passage: Chémot 21, 7-11), il existe trois scénarios possibles pour accéder à la Délivrance finale: 1) Israël est méritant en raison des nombreuses bonnes actions qu'il accomplit, aussi mérite-t-il une *Guéoula* miraculeuse et surnaturelle avant le terme fixé et scellé par D-ieu. 2) Israël n'est pas méritant en raison de ses nombreuses fautes, aussi doit-il attendre le terme fixé par D-ieu pour jouir de la Miséricorde divine. 3) Même s'il n'est pas méritant, Israël peut toujours prétendre à la Délivrance même avant le délai prévu (et de manière miraculeuse), car les souffrances et les restrictions qui imposent les Nations au Peuple Juif, autrement dit la frustration et l'empêchement concernant sa «nourriture» (ses besoins matériels), son «habillement» (sa dignité) ou son «droit conjugal» (sa vie religieuse), constituent le moyen de se racheter aux yeux de D-ieu et de mériter la Délivrance finale. Ainsi, en raison des souffrances terribles de l'enfancement du *Machia'h* [qui, selon le **Zohar** doit durer soixante-dix ans, curieusement comme l'âge de la vieillesse: «A soixante-dix ans, vieillesse שבעה» (Avoth 5, 21)], *Moché* a vu que le Peuple juif, même s'il n'est pas méritant, à l'instar du vieillard, recueillera les honneurs que l'on voe au Sage (le méritant), c'est-à-dire une *Guéoula* anticipée.

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5781

PARACHA AHARE MOTH-KEDOCHIM LE BOUC EMISSAIRE

Après avoir offert un taureau expiatoire pour obtenir le pardon de ses fautes et le pardon pour les membres de sa famille, le Grand Prêtre Aharon prend deux boucs identiques offerts par la communauté d'Israël et les présente devant l'Eternel. Puis il procède à un tirage au sort pour désigner l'un des deux boucs au sacrifice sur l'autel et le second bouc pour être envoyé dans le désert, *laAzazel*. Aharon placera ses deux mains sur la tête de ce second bouc, confessera les péchés et les méfaits non intentionnels des Enfants d'Israël, qu'il transfère sur la tête du bouc.

le bouc est conduit vers le désert, vers une terre non habitée accompagné d'un homme *Ish 'Itti* désigné pour cette mission. Le bouc emporte ainsi dans le désert, tous les péchés des Enfants d'Israël dont il a été chargé. Le bouc est alors précipité du haut d'un rocher et il est complètement déchiqueté, avant même de toucher le sol. L'accompagnateur, « *Ish 'Itti* » lave ses vêtements et immerge tout son corps dans l'eau pour se purifier. Tels sont les faits rapportés par la Torah, pour le service accompli par le grand prêtre Aharon, le Jour de Kippour.

LE BOUC EMISSAIRE

Au sens figuré, « le bouc émissaire » est une expression tirée de la Torah, devenue familière dans toutes les langues, pour désigner une personne innocente sur laquelle on fait retomber tous les torts pour s'exonérer ainsi de sa propre faute ou masquer ses propres échecs. Cette expression peut s'appliquer également à un groupe humain. C'est ainsi que le peuple juif est devenu dans l'esprit et la bouche des antisémites, le « bouc émissaire des nations », à l'origine de tous les malheurs du monde !

Le principe d'un bouc émissaire chargé de tous les péchés d'Israël pose problème. Nos sages n'ont pas manqué de le soulever en donnant pour ultime réponse qu'il s'agit d'un Hoq, d'un décret divin qui dépasse l'entendement humain. En effet, ce concept contredit bien des principes de la Torah. Et tout d'abord quels sont les caractéristiques de ces deux boucs ? Ils doivent être identiques, des « jumeaux » parfaits ou à défaut des boucs nés le même jour, ayant la même apparence. Et pourtant ces deux boucs identiques, désignés tous deux comme sacrifices vont connaître un sort tout à fait différent

Debout entre les deux boucs, Aharon plonge ses deux mains dans la boîte et en retire les plaquettes, dont l'une porte la mention "*pour Dieu*" et l'autre "*pour Azazel*". Il place celle se trouvant dans sa main droite sur la tête du bouc à sa droite et la plaquette se trouvant dans sa main gauche sur la tête du bouc à sa gauche. Pour éviter de confondre les deux boucs, le Cohen Gadol attache un ruban de laine rouge sur les cornes du bouc destiné à Azazel. Lorsque le bouc sera précipité du haut de la falaise, ce ruban prendra miraculeusement la couleur blanche, signe que les fautes du peuple d'Israël sont effacées et pardonnées. Selon le verset d'Isaïe « Si vos fautes sont rouges comme du cramoisi, elles deviendront blanches comme neige »(Is 1,18)

La tradition nous enseigne que lorsque la plaquette « *laHaShèm* » sortait dans la main droite du grand Prêtre, c'était un bon signe et un bon présage. Nos sages en déduisent qu'il faut toujours repousser de la main gauche et attirer de la main droite, c'est-à-dire ne jamais repousser définitivement une personne fautive, car il existe toujours l'espoir de voir cette personne se repentir et revenir dans le droit chemin, ce qui est peu probable si cette personne se sent définitivement repoussée. Le tirage au sort nous rappelle celui de **Hamane** qui voulut exterminer le peuple juif du temps de la Reine Esther et qui s'est retourné contre lui, par la volonté divine.

Ramban(**Nahmanide**) rappelle que les Enfants d'Israël n'ont pas le droit de dédier un culte aux démons, à Azazel, aux créatures du mal. Les forces du Mal, également des créatures de Dieu, pourraient empêcher que les sacrifices expiatoires soient offerts pour effacer les péchés d'Israël. En envoyant le bouc émissaire dans le désert, **laAzazel**, aux démons, le bouc est destiné par Dieu pour apaiser les forces du Mal. Le Ramban lui-même admet qu'il s'agit d'un sujet délicat et ésotérique qui dépasse notre entendement. Effectivement il en est ainsi, et c'est pour nous l'occasion de rappeler que l'esprit humain n'a pas réponse à tout et qu'il existe bien des domaines qui échappent à sa perspicacité, surtout au niveau spirituel, malgré tous les progrès de la science.

LA SYMBOLIQUE DES DEUX BOUCS

Sur le plan du symbole, ces deux boucs représentent les deux tendances opposées qui caractérisent l'homme, placé devant le bien et le mal. La difficulté que rencontre l'homme dans la vie, est de distinguer le bien du mal, car souvent le bien et le mal se présentent sous une même apparence. De plus, dans la vie intervient un facteur extérieur, qui a l'air de se présenter par hasard. Or, dans le judaïsme le hasard n'existe pas, et c'est ainsi que nos Sages expliquent le fameux tirage au sort des deux boucs : le tirage au sort est en réalité le révélateur de la volonté divine qui désigne tel bouc pour l'autel et tel autre pour **laAzazel**. L'émergence de ce facteur externe, peut changer la vie d'un homme, s'il en tient compte.

La véritable vision de la vie est bien plus complexe que cette présentation simpliste. Cependant, la Torah a voulu nous signifier que quelle que soit notre décision, Dieu nous donne la possibilité de sanctifier Son Nom. Le destin différent des deux boucs, illustre cette idée de la Torah.

En fait les deux boucs représentent les deux forces dont Dieu dote tout être humain : les forces de sainteté et les forces d'impureté, à égalité, à l'image des deux boucs identiques. Lorsque la **Kedoucha**, la pureté et sainteté se développent, Dieu donne autant de force au **Yetser harah**, à la tentation du mal , afin de rétablir l'équilibre et permettre au libre arbitre de s'exercer. C'est ce que disent nos sages « **kol hagadol mehavero, ytsro gadol heméinou** » : plus l'homme est grand plus son attirance au mal (**Yetser hara**) est grande; afin que la personne soit toujours en mesure de choisir sa voie, en toute liberté.

D'ailleurs nos sages affirment aussi : « Dieu n'envoie à l'homme que les épreuves qu'il est à même de supporter et de surmonter ». C'est à l'homme à faire le bon choix puisque à chaque instant il se trouve confronté à des forces antagonistes de même teneur, de même intensité. La grandeur morale et spirituelle de nos Sages réside justement dans leur victoire du bien sur le mal, grâce à leur attachement aux valeurs de la Torah. C'est la raison d'être de La Torah, guide et source d'inspiration, donnée à Israël pour qu'il en vive.

ברכה והצלחה



La Parole du Rav Brand

La Torah a statué que tout juif qui désire offrir un sacrifice à Dieu doit l'apporter exclusivement au Temple, et nulle part ailleurs. Sinon, elle le considère comme un meurtrier : « Si un homme... égorge dans le camp ou hors du camp un bœuf... et ne l'amène pas à l'entrée de la tente d'Assignation pour en faire une offrande à l'Éter-nel devant le Michkan... un crime de sang sera imputé à cet homme, il a répandu le sang... [et cela] afin qu'ils n'offrent plus leurs sacrifices aux seïrim/démons avec lesquels ils s'avilissent. Ce sera une loi perpétuelle pour toutes vos générations » (Vayikra 17,3-7 ; voir Rachi). Or, la gravité d'un meurtre ne vient-elle pas du fait que l'homme a été créé à l'image de Dieu (Béréchit 9,6) ? Comment la mise à mort d'une bête qui n'a pas été créée à l'image de Dieu peut-elle alors être considérée comme un meurtre ? En fait, le Talmud abonde en ce genre de formulations : « Qui commet cet acte [léger] sera à tes yeux comme s'il avait commis tel acte [grave]. » L'intention des Sages consiste surtout à attirer notre attention sur le fait que cet acte « léger » pourrait mettre en œuvre une dynamique pouvant conduire aux actes les plus gravissimes. Voici un exemple typique : « Qui déchire son habit dans la colère... sera à tes yeux comme s'il s'adonne à l'idolâtrie, car ainsi ruse le mauvais penchant : aujourd'hui il te dit : fais ceci, et demain il te dit : fais cela, jusqu'à ce qu'il te dise : va ! et sers les dieux étrangers (Chabbat 105b) ! » En ce qui concerne le sacrifice d'un animal à Dieu, il éveille dans le cœur de l'homme une dévotion qui pourrait le submerger jusqu'à ce qu'il désire ardemment sacrifier sa propre vie pour Dieu. Mais cela ne sera agréé par Dieu qu'à condition qu'il Lui offre sa vie quand Dieu le lui demande, et jamais lorsqu'il ne le souhaite pas. Or, cela va sans compter sur le Malin, qui réussit souvent à maquiller ses desseins. Il peut habiller nombre d'idées, parfois les plus malsaines, d'un manteau de religiosité parfaite... Endoctrinées, les masses à demi incultes offrent alors avec dévotion leur vie, et... elles peuvent aussi prendre la vie des autres, et les deux choses sont des crimes.

Le Tanakh ne témoigne-t-il pas de l'activité criminelle des populations antiques, qui offraient leur progéniture au dieu Molokh (Vayikra 18,21 et 20,3 ; Dévarim 18, 10 ; Ye'hezkel 23,37-39 ; Mélakhim II 16,3 et II 17,31 et II 23,10 ; Yirmia 19,2-5 et 32,35 ; Divré Hayamim II 33,6) ou encore comment dans leur esprit de conquête, les gouvernants amenaient leurs sujets vers la mort, en leur faisant croire qu'ils se sacrifiaient pour faire triompher des idées justes et grandioses ? Quant au nationalisme français, l'hymne national ne pourrait pas être plus explicite : « Entendez-vous dans les campagnes mugir ces féroces soldats ? Ils viennent... égorguer vos fils, vos compagnes... Qu'un sang impur abreuve nos sillons... S'ils tombent, nos jeunes héros, la terre en produit de nouveaux... » Quant aux guerres de religion, le monde, hier comme aujourd'hui, est bien servi, et l'une des religions dominantes n'a toujours pas enterré la hache de cette guerre. Certains continuent de sacrifier la vie de leurs propres enfants avec celle de leurs victimes. Pour défendre l'idée d'une justice sociale mondiale, les hommes ont fait couler des fleuves de sang qui remplirent des sillons entiers en Russie et ailleurs. Et depuis 2020, bien qu'un vilain virus ait réussi à semer partout la maladie et la mort, certains refusent l'application des restrictions des rassemblements de masse, pour de raisons économiques, culturelles, processions religieuses ou manifestations à caractère politique... Ce faisant, ils prennent de facto leur vie et celles des autres en otage. Revenons au texte de la Paracha. En apportant un sacrifice au Temple, entouré et dirigé par les Cohanim, les prophètes et les sages, tous remplis d'une véritable crainte de Dieu, les idées du juif qui apporte son offrande sont dirigées de manière convenable vers Dieu. Mais s'il faisait cette offrande en dehors du Temple, il risquerait de suivre des idées démoniaques, et finirait tôt ou tard par assassiner des gens. Voilà pourquoi la Torah considère qu'un sacrifice offert en dehors du Temple est comme un catalyseur à des meurtres.

Rav Yehiel Brand

- Hachem interdit à Aharon de pénétrer dans le Saint des saints en dehors du jour de Kippour.
- La Torah raconte la journée du Cohen Gadol, le jour de Kippour.
- La Torah relate plusieurs interdits concernant les bêtes et la che'hita, tels que ne pas sacrifier de Korban en dehors du Beth Hamikdash, ne pas manger le sang...

- La Paracha se termine par l'interdiction des mélanges et mœurs interdits qui rendent impurs les hommes et la terre.
- La Paracha de Kédochim est extraordinairement généreuse en Mitsvot. Dans sa première partie, des Mitsvot concernant le commerce, la terre, le vol...

Dans sa seconde moitié, les interdictions de mariage et de Avoda zara sous plusieurs formes...

La Question

La paracha de la semaine nous enseigne les différentes lois liées aux sacrifices de Yom kippour.

Un des versets que nous répétons a de très nombreuses reprises jusqu'aujourd'hui dans les prières de ce jour saint nous dit : "car en ce jour Je vous accorderai la kapara (l'effacement de la faute) pour vous purifier de toutes vos fautes, devant Hachem vous vous purifierez".

Ce verset paraît étonnant. En effet, nous savons que pour que le jour de Kippour puisse effacer nos fautes, il faut tout d'abord que l'homme fasse téchouva. Dans ce cas, il aurait été plus exact que le verset débute par : "devant Hachem vous vous purifierez" et nous dire seulement ensuite : "car en

ce jour Je vous accorderai la kapara" ? Le Saba mikelem répond : lorsqu'un homme commet une faute, celle-ci laisse en lui une empreinte telle, qu'elle lui obstrue le cœur et lui enlève la sensibilité à son égard, qui lui permettrait de faire téchouva. Cependant, le jour de Kippour, Hachem nous fait une faveur. Dans Sa grande bonté, Hachem prend les devants et commence de Lui-même à nous retirer en partie les dégâts causés par la faute afin que notre cœur soit en mesure de retrouver la sensibilité nécessaire afin que nous puissions revenir à Lui. En cela, il y a bien le jour de kippour un début de kapara émanant directement d'Hachem précédent même les premiers élans de téchouva de l'homme.

1) Tous sauf Itamar: Yona : (12,6) *ובן יונה*
Aaron: (13,1) *וידבר האל משה ואל אהרן*

Adam : (13,2) *אדם כי ה'יה בעור בשרו*

2) Pour couper un gâteau en 13 morceaux, il faut faire 12 coupes prenant chacune 1min25s, soit : $12 \times 1\text{min}25\text{s} = 17\text{min}$.

3) La plaie des ulcères (ché'hine) comme le cite la Torah à propos du « Négu'a Tsara'at » (13-18 : « Oubassar ki yihé bo vé'oro ché'hine vénirpa »).

Réponses n°233
Tazria Metsora



Chabbat
A'haré-mot
Kédochim
24 Avril 2021
12 Iyar 5781

ת"ב

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18:33	19:53
Paris	20:36	21:49
Marseille	20:12	21:18
Lyon	20:19	21:28
Strasbourg	20:14	21:26

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 234

Pour aller plus loin...

1) Que vient inclure le mot « Kol » dans le passouk (16-17) déclarant : « Véhol adam lo yihé béhoel moed » ?

2) Il est écrit (16-21) : « Aaron enverra le bouc émissaire par la main d'un homme exprès (ich 'iti) vers le désert ». Selon la Guémara Yoma (66b) rapportée par Rachi, «ich 'iti » signifie : Un homme prêt à cela depuis la veille. Quelle est exactement la nature de ce « ich 'iti » ?

3) Comment est-il possible qu'un individu n'ait pas besoin de demander Mé'hila à son prochain la veille de Kippour alors qu'il lui a pourtant volontairement porté atteinte durant l'année écoulée (16-30) ?

4) Mise à part la poussière (la terre), avec quoi pouvons-nous accomplir la Mitsva de « kissou hadam » (recouvrir le sang d'un animal sauvage ou d'une volaille) ?

5) Il est écrit (19-11) : « Vous ne volerez pas et vous ne nierez pas et vous ne mentirez pas un homme contre son semblable ». Comment comprendre la juxtaposition que ce passouk fait entre le vol d'argent et le mensonge ?

6) Pour quelle raison appelons-nous une synagogue « mikdash mé'ate » (un petit Beth Hamikdash) (19-30) ?

7) La Torah juxtapose le passouk nous enseignant de garder le Chabbat (19-30) au passouk nous ordonnant de ne pas nous tourner vers les évocateurs de morts (Ba'alei Ov) (19-31). Quelle est la raison de cette juxtaposition ?

Yaakov Guetta

Echecs :

Erratum : Il fallait trouver un mat en 2 coups pour les noirs

H5F3 D3F3 F2D4

Rébus : Véra / A / Akko / Henné / Tanner / Gars

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Daniel ben Fortuna Boukobza

Shalshelet.news@gmail.com

Quelle bérakha récite-t-on sur la Matsa ?

Selon plusieurs décisionnaires, la bénédiction sur la **Matsa** est « **Hamotsi** » tout au long de l'année. [Kenesset Haguéola ; Beth David 70 et 83 ; 'Houkat Hapessa'h Siman 482,1]

Ainsi est la coutume des Ashkénazim. [Voir Piské tchouvote 168,13 note 99]

D'autres pensent qu'en dehors de Pessa'h, la bérakha sur la Matsa est Mézonot. [Mich'a Dérapouta 1 Siman 168,6 ; Chemech Oumaguen Tome 1 ch 34-36]

Ainsi est la coutume de l'ensemble des communautés Séfarades. [Ma'hzik Berakha 158,5 ; Ateret Avote tome 2 perek 22,73 ; Voir toutefois le Alé Hadass perek 4,2 qui rapporte que le Minhang à Tunis est de réciter motsi sur la matsa après Pessah]

Mais étant donné que cela fait l'objet d'une vive discussion parmi les décisionnaires, celui qui craint Hachem, ne rentrera pas, a priori, dans le doute et fera motsi sur un petit morceau de pain afin d'acquitter la Matsa. [Caf Ha'hayime 158,5 ; Ye'havé Daat Tome 3 Siman 12 ; Or Létsion Tome 2, perek 12,3]

On pourra aussi fixer notre repas sur la Matsa en mangeant une quantité égale ou supérieure au volume de 3 œufs (ce qui correspond à ~70g de Matsa soit ~ 2 Matsot (machines). En effet, un kazayit en volume de Matsa (27cm³) correspond à ~11g de Matsa en poids.

Aussi, celui qui mange la **Matsa** toute l'année (à la place du pain), pour des questions de santé, fera Motsi. [Yalkout Yossef Tome 3 page 126]

Aussi, une personne qui n'a pas encore fait rentrer de pain chez elle après Pessah, continuera à réciter motsi sur la Matsa. Selon certains avis, cela s'applique uniquement à la sortie de Pessa'h.

Il sera bon alors dans ce cas-là de manger ~70g de Matsa afin de réciter motsi et birkat sans souci.

Certains ont l'habitude de consommer de la Matsa le 14 iyar en souvenir de Pessah Chéni. Toutefois, selon Rav Mazouz, il convient de la consommer au cours de la soirée du **15 Iyar** étant donné qu'à l'époque, c'était à ce moment-là que celui qui était impur consommait sa Matsa. [Voir Alon Bayit Néeman Parchat Emor (Alon 62 et 5) au nom de son père Rav Matslia'h Mazouz qui déduit cela des propos du Rambam]

David Cohen

**Enigmes**

Enigme 1 : Dans quel cas un homme ne prend rien à personne, et on l'appelle Gazlane ?

Enigme 2 : Un meunier vient de finir le travail de sa journée : 7 sacs de farine bien pleins. Il est crevé ! En plus, il n'y a plus de café, le moulin grince, la meule est usée, le vent souffle à peine, dehors le soleil écrase les champs, le grillon ne veut plus s'arrêter de chanter et sa femme doit déjà être en train de ronchonner qu'il est encore en retard. Bref, il doit se dépêcher. Une dernière vérification... tous les sacs doivent peser 25 kg. Mais malheur ! il s'aperçoit qu'il a oublié une cruche remplie de farine sur la table, ce qui signifie qu'un des 7 sacs pèse moins de 25 kg !

Heureusement, il peut trouver le sac plus léger que les autres en seulement 2 pesées. Il possède une balance à plateau (qui lui permet de comparer deux poids). Comment trouver le sac (plus léger que les 6 autres) en seulement 2 pesées avec la balance à plateau ?

Enigme 3 : Quel mot ouvre à 11 reprises 11 pessoukim successifs ?

Enigme 4 : Quelle expression de notre paracha a aussi été employée par Rivka ?

La voie de Chemouel 2**Chapitre 11 : Un serviteur trop zélé**

Chers lecteurs, comme vous avez pu le constater ces dernières semaines, plusieurs introductions à ce onzième chapitre se sont succédées, visant à établir l'intégrité du roi David dans l'affaire Bath-Chéva. Nous avons puisé ainsi dans différentes sources, que ce soit le Talmud ou la multitude des Midrachim, tout en ignorant sciemment le récit des versets à proprement parlé. Cette démarche était nécessaire dans la mesure où les écrits saints décrivent très clairement un adultère suivi d'un meurtre, ce qui aurait pu heurter la sensibilité de certains lecteurs. Nous avons donc estimé qu'il valait mieux, pour une fois, rapporter les commentaires en premier. De cette façon, les faits que nous allons restituer maintenant pourrons être abordés plus sereinement. Certains points resteront bien entendu à éclaircir

mais ils ne seront pas aussi dérangeants que la rencontre entre David et Bath-Chéva.

Pour rappel, celle-ci n'aurait pas pu avoir lieu sans la guerre qui opposa nos ancêtres à leurs voisins, les habitants d'Amon. Or, comme nous l'avons évoqué la semaine dernière, lorsqu'un conflit éclatait en Terre sainte, les soldats israélites avaient pour habitude de remettre un Guet (acte de divorce) à leur femme. De ce fait, s'ils étaient amenés à disparaître au cours des combats, leur épouse avait la possibilité de se remarier au lieu d'attendre indéfiniment. Il existe cependant une discussion entre nos Sages quant à la nature de ce Guet, à savoir, s'il avait un caractère définitif ou s'il était conditionné par l'absence du mari après la guerre. La suite des événements tend à corroborer cette dernière version : alors que Yoav, général des armées israélites, mène le siège de Rabbah, capitale amonite, David fait la rencontre de Bath-Chéva. Cette femme toute juste divorcée éveilla

**Devinettes**

- 1) Dans quel état doivent être les vêtements du Métsora ? (Rachi, 13-45)
- 2) Quelle « publicité » doit faire le Métsora sur lui-même ? (Rachi, 13-45)
- 3) Pourquoi le Métsora doit-il rester isolé ? (Rachi, 13-46)
- 4) Citer deux raisons pour lesquelles la tsaraat peut venir sur l'homme ? (Rachi, 14-4)
- 5) Quel mot est utilisé dans la Torah pour parler du « pouce » (goudal) ? (Rachi, 14-14)
- 6) Quel rapport peut-il y avoir entre une maison frappée de tsaraat et un beau-frère qui ne veut pas faire Yboum à sa belle-sœur ? (Rachi, 14-40)

Jeu de mots

En classe, même les superviseurs doivent avoir le compas dans l'œil.

Echecs

Comment les blancs peuvent-ils faire mat en 2 coups ?

**Réponses aux questions**

- 1) Le mot « kol » vient inclure les anges qui ont eux aussi l'interdiction de pénétrer dans le saint des saints le jour de Kippour. (Yérouchalmi, Traité Yoma, chapitre 1 Halakha 5).
- 2) Le terme « 'iti » a la même racine que « 'ete » (moment). Cela dit, le « 'ich 'iti » est :
 - a. Un homme qui connaît parfaitement les chemins et les déserts à chaque moment qu'il est amené à les parcourir. (Rachbam)
 - b. Un homme dont le moment est de mourir dans l'année. Les Cohanim avaient connaissance de cela compte tenu de leur grande sagesse et connaissance en matière d'astrologie. (Ateret Zékénim Miba'alé Hatossot p.79)
 - c. Certains Sages pensent que ce « ich 'iti » avait des signes très particuliers (exemple : l'un de ses yeux était beaucoup plus grand que l'autre, et ses deux paupières étaient recouvertes de nombreux poils. (Zohar, A'haré Mot p.63).
- 3) Cette situation existait à l'époque du Beth Hamikdach. En effet, la nature si sainte des korbanot approchés sur le Mizbéa'h, influait sur le cœur de tous les Bné Israël en les rendant sensibles à la réconciliation, si bien que le Chalom entre eux revenait naturellement.
- 4) Selon certains décisionnaires, on peut recouvrir ce sang avec de la neige ou avec de la sciure provenant d'un élément en fer ayant été aiguisé. (Mordékhî, Traité 'Houlin, Rémez 654)
- 5) La Torah vient ici enseigner à travers cette juxtaposition, que celui qui ne ment pas ne subira jamais de vol ! (Midrach Pin'has (p.12) rapporté par le Otsar Hayédiot, Kérah 20 p.227)
- 6) Car lorsque notre Temple fut détruit, Hachem éparpilla les pierres du Beth Hamikdach dans le monde. A chaque endroit où une pierre du Temple tomba, fut plus tard construit une synagogue (d'où le nom « mikdash mé'ate », du fait que cette choule a en elle un peu de la kédoucha du Temple). (Adoret Eliyahou, rapporté par le Otsar Pélaote Hatorah p.844)
- 7) Cette juxtaposition vient faire allusion au fait que le « Ba'al Ov » (nécromancien, parlant aux morts par les aisselles) sera dans l'incapacité d'exercer sa pratique occulte le Chabbat (compte tenu de la sainteté de ce jour neutralisant cet exercice impur). (Rokéa'h sur la Torah)

aussitôt sa convoitise pour divers motifs vu précédemment (certains vont jusqu'à dire que David agit conformément à sa vision qu'un enfant naîtrait de leur union et qu'il bâtit le Temple). Seulement, il n'avait pas prévu qu'un enfant naîtrait de leur union. Bath-Chéva en informa le roi dès qu'elle prit conscience de sa grossesse. En conséquence de quoi, David fit revenir du champ de bataille son ancien mari, Ouriya le Hitti, prétextant s'informer du bon déroulement de la guerre. Il lui ordonna ensuite de rejoindre sa demeure et lui offrit même des présents. Ouriya n'avait néanmoins que faire de ces directives, considérant qu'il n'avait pas le droit au confort tant que ses compagnons étaient en danger. Son attitude poussa donc David à le placer en première ligne afin qu'il y périsse. Il put ensuite prendre officiellement Bath-Chéva pour épouse, avant que celle-ci ne lui mette au monde un fils.

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Yossef Peimer : Le Rav De Slotzk

Rabbi Yossef Peimer, connu sous le nom de Rabbi Yossele de Slotzk, est né en 1797 à Schkud, en Lituanie. Très jeune, il vint étudier à la célèbre yéchiva de Volojine. Le Roch yéchiva, le gaon Rabbi 'Haïm, disciple du Gra, se lia à lui et lui voua une grande affection. Il finit par devenir son élève principal.

Au bout de peu de temps, son nom se répandit dans tout le pays comme celui d'un gaon et tsaddik, humble et pieux. Le poste de rabbin de Slotzk se libéra, et les habitants de la ville cherchaient un Rav brillant. Ils entendirent parler d'un certain avrekh du nom de Rabbi Yossele, de la yéchiva de Volojine, qui avait toutes les qualités d'un talmid 'hakham. Ils vinrent le trouver pour lui demander de venir dans leur ville et d'être leur Rav, ce qu'il accepta, il était alors âgé de 32 ans. Son arrivée dans la ville fut très impressionnante. Il était grand de taille, et avait la tête d'un lion, avec le front haut et large. Sa beauté devint tellement célèbre que le gouvernement envoya un dessinateur pour faire son portrait, grâce à quoi nous connaissons aujourd'hui ses traits. Le premier Chabbat, il alla prier au grand Beth Hamidrach. Il y avait là un vieil

instituteur éminent en Torah, qui lui posa une question concernant les Tossafoth sur le traité Erouvin. Le jeune Rav consulta brièvement les livres et répondit à sa question. Rabbi Yossef évoquait toujours cet événement en racontant que du Ciel, on l'avait aidé à trouver la réponse à ce moment-là, car ensuite il avait travaillé très dur pour se la rappeler, et ne l'avait pas retrouvée. Il fut reçu comme Rav de Klotz en 1829, et commença immédiatement à s'intéresser à l'éducation. Il fit venir au Beth Hamidrach tous les instituteurs de la ville, et leur expliqua comment faire aimer la Torah aux enfants. Il les mit en garde contre les punitions corporelles, estimant que mieux valait faire la morale aux élèves et leur manifester des sentiments d'amour. Quand un instituteur demanda ce qu'il fallait faire si les paroles s'avéraient inutiles, le Rav leur dit : « Je vous ordonne que lorsque vous vous trouverez obligés de frapper vos élèves, vous ne le ferez pas avec la main, mais avec un instrument, par exemple une serviette ou une lanière ou quelque chose de ce genre. » Quand on lui demanda ensuite la raison de ce décret, il répondit avec simplicité : « Les mains des instituteurs sont tout le temps à leur disposition, et quand ils sont en colère ils s'en servent pour frapper. Seulement maintenant que je leur ai ordonné de ne pas utiliser la main mais un instrument,

ils n'en trouveront pas toujours, et le temps qu'ils en chercheront un, leur colère se sera apaisée... ». Rabbi Yossef gagnait peu, et vivait dans une grande pauvreté. Il détestait les cadeaux, et ne se plaignait jamais. Au bout de plusieurs années, la ville de Minsk lui demanda d'être son Rav, et après maintes supplications, il accepta. Sa grandeur en Torah et la beauté de son caractère se répandirent dans tous les alentours, et beaucoup de jeunes gens se rassemblaient pour apprendre la Torah chez lui. Il donnait aussi beaucoup de réponses en Halakha à travers le monde entier. Il était extrêmement modeste et craignait toujours d'avoir oublié son savoir, si bien qu'un jour, lorsque le « fou » de la ville clamait tout haut les paroles des Sages : « Rav Yossef est tombé malade et a oublié son savoir » (Nédarim 41a), Rabbi Yossef fut bouleversé, craignant d'avoir véritablement oublié son savoir. Il ne retrouva pas la paix avant d'avoir convoqué les dayanim de la ville, et d'avoir répété par cœur devant eux toutes les quatre parties du Choul'han Aroukh. Rabbi Yossef quitta ce monde en 1864. Il avait ordonné qu'on n'écrive aucun éloge sur lui. Il a laissé beaucoup de manuscrits sur les quatre parties du Choul'han Aroukh, commentaires qui ont ensuite été imprimés.

David Lasry

Pirké Avot Perek 3 Michna 11

Rabbi Elazar Amodahi dit : Celui qui profane les kodachim (les viandes provenant d'un korban), et celui qui dénigre les fêtes (hol hamoed), et celui qui fait honte à son ami en public, et celui qui retourne l'alliance d'Avraham Avinou (la brit mila), et celui qui « dévoile » des faces de la Torah à l'encontre de la halakha, bien qu'il ait en sa possession de la Torah et des bonnes actions, il n'aura pas de part au monde futur.

Cet enseignement de rabbi Elazar fait suite à celui de rabbi Dossa ben Arkinass qui stipulait que le fait de « dormir le matin, de s'alcooliser l'après-midi, de s'adonner à des discussions futile d'enfants, et de traîner dans les synagogues en compagnie des gens de la terre, toutes ces pratiques sortent l'homme du monde ». Le Maharal explique qu'un homme qui se comporte de cette manière cherche à jouir du monde ici-bas et de la matérialité sans respecter le moindre cadre, en dehors de toute limite du raisonnable, que ce soit temporel ou en y incluant un minimum de dimension spirituelle. Ainsi, l'homme qui voudrait surexploiter le monde matériel, se retrouverait exclu

de ce même monde de matière de par ce trop-plein inadapté à la condition humaine. Toutefois, si nous comprenons que l'homme, de par l'essence de son âme d'origine divine, ne peut se priver d'un minimum de dimension spirituelle dans son quotidien et à minima de se limiter dans sa jouissance matérielle, il serait terrible de penser que notre devoir serait de renier totalement notre part de matérialité pour nous consacrer uniquement à l'esprit en pensant nous élever par ce procédé. En effet, puisque l'homme a été créé esprit et matière, il ne doit en aucun cas dénigrer l'un par rapport à l'autre mais au contraire éléver l'un en symbiose avec l'autre. C'est ce que vient nous mettre en avant notre michna. En effet, il existe un point commun entre tous les points que rabbi Elazar nous évoque. En effet, tous ces points sont des « outils » de matières qui ont été sanctifiés pour servir de passerelle entre ces deux mondes : le korban est un animal qui fut sanctifié, les fêtes sont un temps sanctifié, l'homme a été sanctifié par Hachem lorsqu'il nous créa à Son image, et la brit mila est le symbole des pulsions qui ont été contrôlées et sanctifiées. Or, l'homme qui dénigrerait totalement sa matérialité et se considérerait à l'image d'un ange

uniquement concerné par ce qui appartient au domaine de l'esprit, ne pourrait donner la moindre importance ni une quelconque valeur à un sacrifice, à la temporalité, à l'estime d'un être fait de chair et de sang, et encore moins aux pulsions. Par conséquent cet homme se verrait « contraint » d'interpréter, selon sa grille de lecture, les commandements de la Torah liés à notre monde physique uniquement de manière symbolique, et estimera que les mitsvot n'ont qu'une portée intellectuelle, dont l'intérêt reposera sur le message philosophique qu'elle renferme et non pas sur leur pratique (et en cela il dévoilerait des faces de la Torah à l'encontre de la halakha). Ainsi, conclut le Maharal, de la même manière que l'homme qui renierait sa fonction spirituelle en s'adonnant uniquement à sa matérialité se verrait exclu de cette même matérialité, il en va de même pour l'être qui serait dans le déni de notre condition matérielle et qui interpréterait son existence uniquement de manière spirituelle et philosophique, celui-ci se retrouverait exclu du monde qui est totalement spirituel, et n'aura donc pas de part au monde futur.

G.N.

Le 'Hafets 'Haïm et le soldat du Tsar Nicolas

Le 'Hafets 'Haïm voyageait beaucoup pour vendre ses sefarim. Un jour, il arriva dans une auberge à Vilna et vit un juif, grand et maladroit, d'une cinquantaine d'années. Ce dernier arriva, s'assit à une des tables et demanda au propriétaire qu'il lui serve un bon morceau de pain, une tranche d'oeuf grillée et un bon verre d'alcool. Après que le propriétaire eut accédé à ses demandes, il mangea et but comme un glouton sans même faire la brakha ni avant ni après, et continua de parler de manière méprisante au propriétaire. Étonné par cette scène, le 'Hafets 'Haïm voulut s'approcher de lui pour lui parler et ainsi lui faire prendre conscience de son mauvais comportement. Ilan, le propriétaire, comprit ce que le 'Hafets 'Haïm voulait faire, il courut alors vers lui pour l'en empêcher. Il lui fit

savoir que c'était un soldat de Tsar Nicolas et que s'il entendait les réprimandes du Tsadik, il pourrait s'énerver et même en venir aux mains...

Il inclina sa tête et dit au 'Hafets 'Haïm à voix basse : « S'il-te-plaît Rabbi, ne dis rien à cet homme. Il n'y a rien à faire pour lui. »

Le propriétaire continua : « En vérité, c'est un homme qui fait de la peine. Depuis l'âge de 7 ans, ils l'ont pris en tant que soldat du Tsar avec d'autres enfants juifs et, jusqu'à l'âge de 18 ans, il faisait partie des soldats jugés et, après cela, il est passé au service du Tsar Nicolas pendant 25 ans. Comment pouvait-il apprendre des choses dans de tels endroits ? ! Il n'avait aucun lien avec le judaïsme, il n'a pas appris un mot de Torah. »

Le 'Hafets 'Haïm écoutait attentivement les paroles du propriétaire mais il savait qu'il fallait tout de même lui parler. Il s'approcha alors de cet homme, lui tendit la main et lui dit : « Chalom Halekhem ».

Le 'Hafets 'Haïm poursuivit : « Je vais aller à l'essentiel : j'ai entendu que lorsque tu étais enfant, tu avais été enrôlé dans l'armée russe puis chez le Tsar Nicolas. Tu as donc grandi parmi les goyim et tu n'as pas pu étudier la Torah. Tu as passé beaucoup de souffrances et ces réchayim de russes ont voulu te retirer de la Torah complètement. Ils t'ont fait manger du cochon etc... Mais sache que malgré cela, tu resteras juif !! » Le 'Hafets 'Haïm attrapa chaleureusement la main de cet homme et continua à lui parler : « J'aurais été heureux d'avoir tes mérites, je me souhaite d'avoir le Olam Aba comme toi. » L'homme fut choqué des propos du 'Hafets 'Haïm et, devant la chaleur de ses paroles, l'homme commença à pleurer, à attraper le Rav et à l'embrasser. Depuis, cet homme a fait Techouva b''H, il a totalement changé en gardant scrupuleusement les Mitsvot.

Yoav Gueitz

Valeurs immuables

« Comme les pratiques du pays d'Égypte dans lequel vous avez résidé, vous ne ferez pas ; et comme les pratiques du pays de Canaan vers lequel Je vous conduis, vous ne ferez pas et leurs traditions vous ne suivrez pas. » (Vayikra 18,3)

Dans ce verset, Dieu ordonne aux bné Israël de méditer sur les risques des différents lieux où ils ont habité dans le passé et résideront dans le futur, car il

importe de conserver une lucidité parfaite quant aux attractions du monde environnant. On a toujours tendance à justifier les fautes que l'on commet en disant : « Tout le monde le fait. ». Les Cananéens et les Égyptiens ayant, entre tous les peuples, les moeurs les plus dépravées, on pourraient croire qu'il est moins grave d'imiter les mauvaises habitudes de nations moins corrompues. Il n'en est rien. La Torah évoque précisément ces deux peuples pour enseigner qu'il ne

faut pas penser que, tant que l'on ne commet pas les fautes abominables de Canaan et de l'Égypte, on ne se laissera pas pervertir par des fautes moins graves. Il faut au contraire savoir que la faute est un processus progressif et qu'une transgression « banale » mène presque inévitablement à des fautes de plus en plus graves, jusqu'à l'abjection de Canaan et de l'Égypte. Il faut donc scrupuleusement éviter de faire un seul pas sur le chemin du vice (R. Moché Feinstein).

En route vers la terre d'Israël, les Béné Israël reçoivent l'ordre de ne surtout pas imiter les peuples qui y résident. Les Kénaanim sont justement expulsés de la terre car ils ont pris part à toutes sortes d'immoralités. Les Béné Israël se doivent donc de ne pas tomber dans les mêmes travers. Pourtant, alors que ces peuples n'ont été punis qu'après avoir transgressé l'ensemble de ces conduites immorales, les béné Israël ne doivent pas reproduire ce qu'une de ces fautes. Pourquoi une telle exigence à leur égard ?

Le Maguid de Douvna explique qu'il existe 2 catégories de gens face à la nourriture. Celui qui est faible de nature et qui doit donc vérifier en permanence la quantité de ce qu'il avale et si c'est parfaitement frais. Et celui de nature plus solide qui se permet toutes sortes d'écartes sans vraiment y prendre garde. Seulement, à force

d'abuser, il en arrive à en tomber malade. Dès lors, le moindre écart ne lui est plus permis. Il se doit d'être à présent extrêmement vigilant sur ce qu'il ingurgite. Ainsi, après avoir longtemps subi les comportements immoraux des peuples, la terre est devenue sensible et ne peut donc plus tolérer le moindre écart.

Nous pouvons à présent nous demander pourquoi doit-on hériter d'une terre si sensible ? N'aurait-il pas été plus agréable d'arriver sur une terre "neuve" sans cette sensibilité due aux habitants précédents ?

Une seconde parabole pourra nous éclairer :

Un homme qui avait une fille de grande valeur eut la joie de la voir se marier avec un homme qu'il pensait honorable. Seulement, ils s'aperçurent avec le temps qu'il était addicte à toutes sortes de vices. La jeune fille dut le quitter et trouva rapidement un nouveau parti.

Mais sa première expérience ayant laissé des traces, elle le questionnait sans cesse sur ce qu'il faisait et où il comptait aller. Cette situation lui pesait un peu et il décida d'en parler avec son beau-père. Celui-ci lui expliqua que sa fille était sensible à cause de sa première expérience. Le jeune homme lui demanda pourquoi devait-il subir les conséquences du précédent mariage ! Son beau-père lui expliqua que sa fille était certes un peu sensible, mais d'un autre côté, elle l'appréciait énormément. " C'est justement du fait qu'elle ait connu un homme sans valeur qu'elle apprécie à présent chacune de tes qualités. "

Ainsi, le fait d'arriver dans la terre après le passage de peuples si dépravés, ne pouvait que mettre en valeur la moindre de nos bonnes actions.

Jérémie Uzan



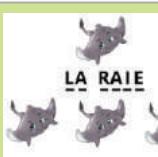
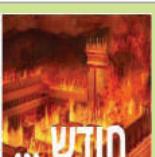
La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yossef est un jeune homme qui étudie sérieusement à la Yechiva pendant l'année et profite de ses vacances pour se faire un peu d'argent de poche en surveillant la cacherout de restaurants (Chomer). Une année, il est employé par une organisation pour superviser toute la cacherout d'une colonie de vacances pour adolescents. Puisqu'il est tout aussi sérieux dans son travail, il décide de voyager dans le lieu-dit dès la veille de la colonie afin de vérifier toutes les Achgahot (tampons rabbiniques), faire la connaissance de l'équipe en cuisine et découvrir la cuisine avec tous ses petits secrets. Mais voilà que dès le premier jour, alors qu'il vient de pénétrer dans la cuisine, il y découvre une odeur nauséabonde qui manque de le faire vaciller. Il n'a pas beaucoup de connaissances en cuisine mais il lui semble que la viande que le chef est en train de préparer pour le repas du soir est avariée. Il va gentiment trouver le cuisinier et le lui montre son étonnement du fait que celui-ci ne s'en soit pas rendu compte. Mais le Chef, Youval, le prend très mal et lui crie de se mêler de ce qui le regarde et surtout pas des repas car c'est lui qui en est le responsable. Yossef qui partait d'une bonne intention est abasourdi, il décide donc de ne plus rien dire au sujet de ce repas en surveillant les conséquences. Le soir venu, les enfants reviennent émerveillés et éreintés de leur journée, se ruent dans la salle à manger et ne tardent pas à avaler leur repas en quelques minutes pour aller se reposer. Mais deux heures plus tard, c'est toute la bâtisse qui est réveillée sous des cris de douleur. Le responsable, Yoël, qui est lui aussi souffrant, appelle en urgence un docteur qui ne tarde pas à arriver et à diagnostiquer une intoxication alimentaire. La colonie de vacances se termine le soir même avec tout le monde se tordant de douleur et avec même quelques enfants hospitalisés. Les seuls qui sont encore debout sont Yossef et bien évidemment Youval. Dès qu'il se sent mieux, Yoël téléphone à Youval pour le sermonner durement sur son irresponsabilité et lui dit de mettre une croix sur son salaire. Et quelques jours plus tard, lorsqu'il fut mis au courant que Yossef était lui aussi au courant, il l'appelle lui aussi pour lui passer le même savon et lui geler son salaire. Mais Yossef n'est pas d'accord, il avoue avoir été au courant mais rétorque qu'il a mené à merveille son travail de surveillance rabbiniq. Il ose même rajouter qu'il n'était aucunement responsable de la qualité des aliments servis et mérite donc légitimement son salaire. Qui a raison ?

Il semblerait que Yossef ait raison car bien qu'il soit évident qu'une personne qui peut éviter une souffrance à son ami a le devoir de le faire tout comme celui qui trouve la perte de son ami, cela n'a cependant rien à voir avec son travail qui est de vérifier que la nourriture soit bien cachère, ce qu'il a fait, il mériterait donc bien son salaire. Mais le Rav Zilberstein nous explique tout de même qu'on ne peut pas considérer qu'il a fait son travail sérieusement. Imaginons un instant que Yossef ait vu Youval mettre du poison dans la marmite, il serait évident que pour cela il ne mériterait pas son salaire. Il en sera de même pour une chose qui leur amène des maux de ventre et en conduit certains à l'hôpital. Le Rav ajoute d'ailleurs que manger une nourriture qui amène des maladies pourrait être problématique même du point de vue de la cacherout. La raison se trouve dans le Rambam qui explique le Passouk « Prenez donc garde à vous-mêmes » (Dévarim 4,15) par le devoir de faire attention à sa santé car pour une vie spirituelle épanouie, il faut avant tout une bonne forme physique. Il en sera de même dans notre cas où Yoël, en louant les services de Yossef, inclut aussi le fait qu'il soit en bonne forme et puisse accomplir convenablement les Mitsvot. En conclusion, Yoël pourra réduire le salaire de Yossef car il n'a pas fait attention à la santé des jeunes gens, ce qui faisait tout aussi partie de son travail.

Haim Bellity



Rébus



	All.	Fin	R. Tam
Paris	20h36	21h49	22h47
Lyon	20h19	21h28	22h21
Marseille	20h12	21h18	22h08

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

- Le 12 Iyar, Rabbi Sosso Yossef Hacohen, Rav de Gabes
- Le 13 Iyar, Rabbi Yaakov Aboulafia, président du Tribunal rabbinique de Tibériade
- Le 14 Iyar, Rabbi Tsadka Harari Hacohen
- Le 15 Iyar, Rabbi David Yéhoudiyof
- Le 16 Iyar, Rabbi Réphaél Eliyahou Abou, fondateur de Otsar Hatorah, Maroc
- Le 17 Iyar, Rabbi Eliyahou 'Haïm Mora, Rav de Téhéran
- Le 18 Iyar, Rabbi Chalom Bouzaglo, auteur du Mikdash Mélekh

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël
Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le choix du titre de notre section

« L'Eternel parla à Moché, après la mort des deux fils d'Aharon qui, s'étant avancés devant l'Eternel, avaient péri. » (Vayikra 16, 1)

Mis à part le premier verset d'Aharé Mot qui évoque la mort des deux fils d'Aharon – événement plus longuement détaillé dans Chemini –, le reste de la section traite de sujets relatifs au sanctuaire. Aussi, pouvons-nous nous interroger sur le choix du titre de notre section, qui fait mention d'un épisode apparemment secondaire à celle-ci.

En guise de préambule, rappelons les différentes explications données de la peine capitale qui sanctionna Nadav et Avihou. Certains affirment qu'ils furent punis pour s'être consacrés au service du sanctuaire alors qu'ils n'étaient pas mariés, d'autres, pour y avoir pénétré dans un état d'ivresse. D'aucuns avancent qu'ils apportèrent un feu étranger sans en avoir reçu l'ordre, d'autres qu'ils enseignèrent la loi en présence de leur Maître. Enfin, il existe un avis selon lequel ils se rendirent condamnables par leurs propos insolents : « Quand donc ces deux vieillards mourront-ils et nous pourrons prendre leur succession à la tête du peuple ? » En réalité, il semble que chacun de ces écarts n'était, en soi, pas condamnable, mais que leur association outrepassa le seuil de tolérance divine et aboutit à leur mort.

En fait, ils étaient animés de bonnes intentions lorsqu'ils firent brûler de l'encens devant l'Eternel : ils craignaient que, par la force de l'habitude, les enfants d'Israël n'en viennent à manquer de respect à l'égard du tabernacle. De même qu'ils s'étaient accoutumés à la présence de Moché et Aharon, au point qu'ils avaient osé se plaindre auprès d'eux, ils risquaient aussi de manquer d'égards vis-à-vis de la Présence divine. Aussi, mis par un extraordinaire dévouement, Nadav et Avihou se résolurent à accomplir un acte qui entraînerait leur mort, afin de prouver avec force à tout le peuple la haute mesure de vigilance exigée vis-à-vis de la Présence divine et du tabernacle. Leur décision d'approcher un feu étranger se solda effectivement par leur mort, événement qui produisit l'effet désiré par les deux héros : peur générale du peuple, vigilance et un surcroît de respect pour le sanctuaire.

Les fils d'Aharon qui, soucieux de l'avenir des enfants d'Israël, se sacrifièrent pour eux, furent pleurés par ces derniers (cf. Vayikra 10, 6) et leur souvenir fut éternisé par l'appellation de la section d'A'harei Mot, évoquant leur mort. Celle-ci, traitant de divers aspects relatifs au sanctuaire, leur fut dédiée, afin de souligner que l'attitude respectueuse du peuple juif à l'égard du tabernacle, puis du Temple, doit leur être créditee, car ils parvinrent à sensibiliser leurs frères à l'importance de ce point.

Nos Maîtres affirment (Roch Hachana 18b) que la disparition de justes équivaut à la destruction du Temple et suscite le pardon divin. En ce qui concerne Nadav et Avihou, cette analogie apparaît plus vraie que jamais : prêts à sacrifier leur vie pour assurer le respect du sanctuaire, leur mort apporta l'expiation à la manière dont celui-ci l'apporte. C'est pourquoi, à Kippour, nous lisons une grande partie de la section d'Aharé Mot.

Les fils d'Aharon furent frappés de mort pour avoir outrepassé la mesure de tolérance divine. Loin de contredire leur remarquable niveau de piété – « Je serai sanctifié par Mes proches » –, ceci vise simplement à nous enseigner que le Maître du monde ne punit pas l'homme dès le moindre écart, mais uniquement lorsqu'il persiste dans le péché (Sota 9a). Si nous ne sommes pas en mesure d'appréhender la subtilité des erreurs de Nadav et Avihou, nous pouvons néanmoins en retirer une leçon : l'importance de se repentir au plus vite de tout écart afin que nos péchés ne s'accumulent pas et que Dieu ne se trouve pas contraint de sévir avec rigueur.

Le Créateur ne punit jamais l'homme directement et de manière subite, mais commence par lui envoyer des signes de sorte à susciter son repentir – son costume se déchire, puis le moteur de sa voiture lâche en pleine route, enfin, il est atteint d'une maladie bénigne. Si tous ces avertissements ne suffisent pas à le remettre sur le droit chemin, Dieu le confronte à une épreuve plus douloureuse, dans l'espoir que ceci le secoue et le ramène vers Lui (cf. Kidouchin 20a). Le Rambam (Toumat Tsaraat 16, 10) souligne que le calomniateur n'était pas immédiatement frappé de lèpre ; des altérations lépreuses apparaissaient dans un premier temps sur les murs de sa maison et ses ustensiles, puis, en seconde phase, sur ses vêtements ; seulement s'il ne s'était pas repenti, il se trouvait lui-même frappé.

Comme nous l'avons mentionné, la force de l'habitude constitue le principal obstacle à notre service divin. Les facultés physiques dont le Créateur nous a dotés nous apparaissent si naturelles que nous éprouvons de grandes difficultés à L'en remercier. Seul le spectacle d'une personne handicapée se déplaçant à l'aide de béquilles ou d'un aveugle s'aidant de son bâton éveille en nous un sentiment de reconnaissance envers l'Éternel, qui nous a donné un corps sain, grâce auquel nous avons l'inestimable chance de nous déplacer librement et de voir tout ce qui se passe autour de nous.

Le Saint bénit soit-Il approuva la conduite de Nadav et Avihou et leur dédia précisément la section relative à la sainteté du sanctuaire, puisque ce sont eux qui en relevèrent l'honneur, tout en sanctifiant le Nom divin – comme il est dit : « Je serai sanctifié par Mes proches. »

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



L'influence de l'étude du moussar

« Rav Pinto, m'interrogea un jour un élève de Yéchiva, pourquoi ai-je l'impression de manquer de émouna, alors que j'étudie la Torah toute la journée ? Cela me perturbe beaucoup dans mon étude. »

En entendant cette question, je lui demandai quelle explication il pouvait lui-même proposer. Je lui suggérai de déterminer lui-même les causes éventuelles de ce phénomène. Après avoir réfléchi quelques instants, il me dit que cela venait peut-être du fait que, dans le cadre de son étude de la Torah, il ne consacrait pas assez de temps à celle du moussar.

En entendant cette réflexion honnête, je compris les paroles de la Michna : « Sans dérehk érets, point de Torah. » (Avot 3, 17) Le dérehk érets fait allusion au moussar – la morale –, tandis que la Torah évoque la foi et l'accomplissement des mitsvot. Par le biais du moussar, qui passe avant la émouna et les mitsvot, nous apprenons comment accomplir celles-ci de manière optimale, avec crainte du Ciel et amour du Créateur.

Un jour, un Juif religieux se présenta à moi et, me serrant la main, il me demanda si je me souvenais de lui. Je dus m'excuser et lui avouer que je ne le reconnaissais pas. Je rencontre sans cesse tellement de personnes qu'il m'est difficile de garder en mémoire leurs visages.

Sans se formaliser, cet homme m'expliqua que, douze ans plus tôt, alors qu'il était très loin d'accomplir la Torah et les mitsvot, il avait entendu un de mes cours. Il y a peu de temps, celui-ci lui était revenu en mémoire et il avait décidé de prendre un nouveau tournant dans sa vie et de faire téchouva.

Cette anecdote, qui démontre le pouvoir d'un seul cours de moussar, m'a beaucoup encouragé. Car, même si cette influence n'est pas immédiate, son effet subsiste de nombreuses années et, longtemps après, elle peut permettre à une personne de changer et de rapprocher son cœur du Créateur

DE LA HAFTARA

« La parole de l'Eternel me fut adressée en ces termes : "O toi, fils de l'homme ! (...)" » (Yé'hezkel chap. 22)

Lien avec la paracha : le prophète se lamente sur les péchés des enfants d'Israël, sujet de notre paracha où Dieu leur ordonne de ne pas imiter les pratiques abominables des nations.

Les Achkénazes lisent la haftara « **N'êtes-vous pas pour Moi comme les fils de l'Ethiopie (...) ?** » (Amos chap. 9) où il est question des tribus du royaume d'Israël qui furent exilées à cause des péchés de leur génération, écho au verset de notre paracha « **Craignez que cette terre ne vous vomisse si vous la souillez** ».

CHEMIRAT HALACHONE

Des paroles utiles

Dans quatre cas, il est permis de blâmer quelqu'un pour qu'un intérêt en soit retiré :

1. Afin d'aider cet individu, par exemple en parlant à un autre homme des défauts de celui-ci pour l'aider à s'améliorer.
2. Afin d'aider les personnes influencées négativement par la conduite de cet individu.
3. Afin de secourir les personnes ayant subi, de cet individu, des dommages physiques, sentimentaux ou financiers. Ou bien, pour protéger d'autres gens de tels dommages à l'avenir, notamment ceux qui auraient envisagé de conclure des affaires avec cet individu, duquel ils ne se méfient nullement.
4. Afin d'aider les gens à tirer leçon des erreurs de cet individu.



PAROLES DE TSADIKIM

A qui était le paquet de gaufrettes ?

La Torah dessille nos yeux quant au regard que nous devons porter sur notre prochain : « Juge ton semblable avec impartialité. » (Vayikra 19, 15) D'après nos Maîtres, il s'agit de le juger selon le bénéfice du doute lorsque sa conduite semble répréhensible. Il nous incombe de mettre à contribution nos cellules grises pour trouver des arguments à sa défense, en dépit des apparences, de sorte à le considérer comme méritant.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce comportement digne ne correspond ni à une vertu ni à un excès d'indulgence, mais à une mitsva positive de la Torah, exactement au même titre que la récitation quotidienne du Chéma. Plus encore, même si, dans le passé, nous avions déjà établi qu'un tel était une personnalité négative, il nous est demandé de modifier cette pensée et de lui découvrir des points positifs.

Dans la salle d'attente d'un certain service d'hôpital, un Juif entra, un sachet à la main contenant plusieurs documents médicaux et un paquet de gaufrettes. Il sortit quelques minutes, mais laissa son sachet sur le siège. A côté, un autre homme attendait lui aussi son tour. Lorsqu'il revint, il n'en crut pas ses yeux : ce dernier tenait en main le paquet de gaufrettes qu'il dégustait avec appétit. Il fut frappé par son effronterie de voler le bien d'autrui aux yeux de tous et de ne pas avoir su réprimer sa gloutonnerie.

Il s'empressa de prendre place à ses côtés pour se servir lui aussi, avant que l'autre ne termine tout son butin. Celui-ci ne semblait pas trop surpris, mais continua également à manger. Le spectacle de ces deux individus, qui ne se connaissaient pas et partageaient un paquet de gaufrettes, était plutôt étrange et amusant. On avait l'impression qu'ils concourraient pour en manger le plus possible.

Lorsqu'il ne resta plus que la dernière gaufrette dans le paquet, il pensait que son concurrent s'efforcerait de la lui céder. Cependant, ce ne fut pas le cas et il osa la lui prendre. Il ne lui restait plus que l'emballage, qu'il jeta à la poubelle. Il était en fureur contre cet étranger mal élevé. Heureusement, le médecin sauva la situation en l'invitant à entrer dans sa pièce.

A la fin de la consultation, il remit ses documents dans son sachet quand ses yeux tombèrent sur... son paquet de gaufrettes, intact ! Il pâlit et se mit à trembler. Personne n'y avait touché. Il réalisa alors que lui-même s'était servi impoliment de celui de son prochain, alors qu'il l'avait pris pour un voleur.

Cette anecdote, publiée dans la revue Vaï Haamoudim, nous met en garde : il est impossible de connaître les mobiles ayant poussé quelqu'un à agir d'une certaine manière et on ne peut donc savoir s'il a eu raison. La seule chose dont nous sommes capables est de le juger positivement, en cherchant des circonstances atténuantes à ses actes. Et, telle est notre mission.



PERLES SUR LA PARACHA

Le nouvel éclat de ce qui était sale

« Car, en ce jour, on fera propitiation sur vous afin de vous purifier ; vous serez purs de tous vos péchés devant l'Eternel. » (Vayikra 16, 30)

Pourquoi, après avoir été absous, est-il encore nécessaire de se purifier ? L'auteur du Haktav Véhakabbala répond en s'appuyant sur l'enseignement de nos Maîtres (Yoma 86b) selon lequel le repentir a le pouvoir de transformer les fautes volontaires en mérites. Cela étant, le terme « pur » a deux sens : dépourvu de toute saleté (comme lorsqu'on parle d'or pur) et brillant d'un éclat, comme dans le verset « limpide comme la substance du ciel » (Chémot 24, 10).

Notre verset se réfère à ces deux connotations du mot. Tout d'abord, il nous enjoint de nous purifier de nos péchés, puis, il nous promet que, si nous nous évertuons dans ce sens, l'Eternel nous purifiera Lui aussi et, de surcroît, donnera de l'éclat à notre saleté, transformant nos péchés en mérites.

Ne jamais désespérer

« Quand vous moissonnerez la récolte de votre pays, tu laisseras la moisson inachevée au bout de ton champ. » (Vayikra 19, 9)

Le Or Ha'haim explique pourquoi ce verset, évoquant la mitsva de péa et lékèt, suit celui-ci « Cette personne sera retranchée de son peuple » : pour que celui auquel s'applique cette peine ne pense pas, en conséquence, être dispensé de l'observance des mitsvot.

Aussi, le texte poursuit-il en soulignant : « Quand vous moissonnerez la récolte de votre pays », sous-entendu, même quand un homme s'est retrouvé dans une situation où il est possible de la peine de retranchement, il ne doit pas s'abstenir de continuer à bien agir : « Tu laisseras la moisson inachevée au bout de ton champ. » Car, cette sanction qui lui est infligée ne s'applique pas à l'ensemble de son âme, mais uniquement à la partie de celle-ci parallèle à la mitsva transgressée ; ses autres parties sont donc encore rattachées à leur racine. Toute âme juive possède des racines supérieures correspondant chacune à une mitsva de la Torah, aussi, même dans le cas où l'une d'elles est coupée, il doit veiller à préserver les autres et éviter qu'elles le soient également.

C'est pourquoi le verset poursuit : « Tu ne ramasseras point la glanure de ta moisson » en perpétrant de nombreux péchés, car l'Eternel désire que, par le biais de cette glanure restante, l'homme éprouve un éveil intérieur et se repente, afin qu'il le prenne en pitié. D'après nos Sages (Yoma 86a), même si un homme a transgressé des péchés sanctionnés par la peine de retranchement ou de mort, il peut obtenir le pardon au moyen d'un repentir sincère.

Juger favorablement un voleur

« Juge ton semblable avec impartialité. » (Vayikra 19, 15)

On raconte qu'un jour où Rabbi Zalman de Volozhin se rendit au mikvé, il remarqua que sa chemise avait disparu. Il revêtit alors directement sa veste et retourna chez lui.

Dès son arrivée à son foyer, son épouse remarqua qu'il n'avait pas de chemise et le questionna à ce sujet. Il répondit : « Un pauvre l'a sans doute prise pour la sienne par erreur. »

« Alors pourquoi n'as-tu pas pris la sienne ? lui demanda-t-elle.

– Parce qu'il a oublié de la laisser... »

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le pouvoir de l'influence

« Les pratiques du pays d'Egypte, où vous avez demeuré, ne les imitez pas, les pratiques du pays de Canaan où Je vous conduis, ne les imitez pas et ne vous conformez point à leurs lois. » (Vayikra 18, 3)

Comment concevoir que le peuple élu, qui avait déjà reçu la Torah, cherche à imiter la conduite de nations aussi immorales ? En outre, comme nous le savons, les enfants d'Israël méritèrent d'être libérés d'Egypte parce qu'ils restèrent fidèles à trois points d'ancrage dans leur tradition – leurs noms, leurs habitudes vestimentaires et leur langue et ne se mêlèrent pas au peuple égyptien. Par conséquent, ils avaient déjà démontré leur formidable capacité à préserver leur identité juive, aussi en quoi l'Eternel a-t-il ressenti le besoin de leur ordonner explicitement de ne pas imiter le comportement des autres peuples ?

A première vue, cet ordre semble s'apparenter à la consigne plutôt absurde, adressée à un riche, de ne pas épouser la conduite du pauvre. Comment donc le comprendre ?

Rachi, dans son commentaire sur la Torah (Bamidbar 15, 39), nous en livre la clé : « L'œil voit et le cœur désire. » En d'autres termes, l'œil humain est naturellement attiré par le désir physique, si bien que, même lorsque l'homme ne souhaite pas se laisser entraîner par le spectacle qui s'offre à ses yeux, son cœur est rapidement séduit à son insu et il se retrouve soudain en train de commettre les plus graves transgressions. C'est pourquoi Dieu, qui « scrute les reins et les cœurs », connaissait la nécessité d'un ordre interdisant formellement à Ses enfants d'imiter la conduite des peuples non-juifs, puisque, même si telle n'était pas leur volonté, rien ne pouvait garantir qu'ils ne se laisseraient pas ensuite séduire progressivement, par la force de l'influence.

De fait, lors de l'exil des enfants d'Israël en Egypte, en dépit de leur fidélité à trois coutumes essentielles qui les avait certes préservés de l'assimilation totale, ils avaient néanmoins subi l'influence des mœurs dépravées de leurs oppresseurs. Ainsi, il est affirmé qu'ils avaient atteint le quarante-neuvième degré d'impureté. S'ils ne s'étaient pas abstenus des mariages mixtes, leur chute aurait été fatale. Le Créateur, conscient qu'un petit pas de plus les aurait définitivement plongés dans le cinquantième palier d'impureté, point de non-retour, leur accorda une assistance et une protection particulière.

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



L'association de l'Eternel à une amitié solide

Il existe un lien étroit entre notre paracha et la période dans laquelle nous nous trouvons, celle de la suppuration du Omer, où il nous est demandé de corriger nos traits de caractère et notre conduite vis-à-vis d'autrui.

En marge du verset « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Je suis l'Eternel » (Vayikra 19, 18), l'Admour de Rozhin souligne que la fraternité et l'amour d'autrui sont des valeurs si fondamentales que, lorsque deux Juifs s'aiment sincèrement et sont prêts à tout faire l'un pour l'autre, le Saint béni soit-il dit « Je suis l'Eternel », autrement dit exprime Sa volonté de s'associer à leur amitié.

Rabbi Arié Chakhter zatsal raconte (Arié Chaag) l'histoire de deux amis intimes et fidèles. Une fois, des mauvaises langues fomentèrent un complot contre l'un d'eux et l'accusèrent à tort. Il fut convoqué en justice, jugé puis condamné à mort. Son ami déploya tous ses efforts pour prouver son innocence et l'épargner de ce sort. Mais, en vain, à son plus grand regret.

Arrivé le moment fatal, on lui proposa de formuler une dernière requête, selon la coutume. Il exprima alors le vœu de revoir une dernière fois sa femme et ses enfants avant de quitter ce monde. Toutefois, sa famille habitant dans un autre pays, on lui opposa un refus, de peur qu'il

n'en profite pour s'enfuir.

Sur ces entrefaites, son ami intervint et dit : « Je suis prêt à rester en prison jusqu'à ce qu'il revienne. Ainsi, s'il ne revient pas, je monterai à sa place sur la potence. » Nombre furent ceux qui tentèrent de le dissuader d'entreprendre un acte aussi généreux au péril de sa vie, mais l'amitié prit le dessus et il refusa de les écouter. Il s'assit derrière les barreaux, heureux de permettre ainsi à son meilleur ami de revoir ses êtres chers avant sa mort.

Le dernier jour où il était supposé revenir arriva, alors qu'il n'avait pas encore fait son apparition. Ceux qui avaient conseillé à son ami de ne pas se laisser emprisonner à sa place lui soulignèrent combien ils avaient eu raison. Mais, là encore, il rétorqua avec ardeur : « Vraisemblablement, il a eu un empêchement qui ne lui a pas permis d'arriver à temps. Dans le cas contraire, il serait certainement revenu. Quoiqu'il en soit, même s'il ne parvient pas à revenir à temps, je suis prêt à mourir à sa place. »

L'heure sonna et l'inculpé n'était toujours pas là. On fit alors monter son ami sur la potence, s'apprêtant à le tuer. Alors qu'on avait déjà attaché la corde autour de son cou, un cheval au grand galop s'arrêta soudainement pour laisser descendre son cavalier, tant attendu. Il s'empressa de demander : « Suis-je arrivé à temps ou ai-je du retard, à Dieu ne plaise ? Mon cher ami est-il encore vivant ? J'ai été retardé en route, mais j'ai fait tous les efforts pour arriver le plus vite possible afin qu'il ne subisse pas le sort qui m'était réservé. »

Les deux amis, en larmes, se jetèrent l'un au cou de l'autre. Mais, une discussion tenace se tint bientôt entre eux. L'homme qui était déjà monté sur la potence argua : « On m'a mené jusque-là et je me suis donc préparé à accepter la mort, aussi qu'on me tue. Quant à toi, retourne donc en paix chez ta chère famille. »

Cependant, l'inculpé rétorqua : « C'est moi qui ai été condamné à mort. Il n'est pas question que tu meures à ma place ! Veuillez libérer mon ami et pendez-moi, conformément à la sentence qui a été prononcée. »

Ceci entraîna un grand tumulte. La peine ne pouvait être appliquée tant que l'affaire n'avait pas été éclaircie. Elle arriva rapidement aux oreilles du roi, qui ordonna qu'on fasse venir aussitôt les deux intéressés. Lorsqu'ils se présentèrent à lui, il leur demanda de lui raconter les faits de manière totalement vérifiable, ce qu'ils firent.

Ils lui expliquèrent : « Nous sommes des amis intimes et chacun d'entre nous désire renoncer à sa vie pour sauver celle de l'autre, bien que nous soyons tous les deux innocents. » Ces paroles touchèrent profondément le monarque, qui s'écria : « Je suis prêt à vous accorder à tous deux la vie sauve, mais à une condition : que vous m'associez à votre amitié. »

Tel est le message dissimulé dans notre verset : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Je suis l'Eternel. » Si nous aimons autrui comme nous-mêmes, le Saint béni soit-il aspire à s'associer à notre amitié. Tel est le véritable amour du frère juif.

Aharémot kedochim (171)

Aharémot

וַיֹּאמֶר ה' אֱלֹהִים מֵשֶׁה אֶתְתָּרִי מוות שְׂנִי בְּנֵי אַהֲרֹן (טז.א.)

« Hachem parla à Moché après la mort des deux fils d'Aharon » (16,1)

A ce sujet le **Midrach** (Vayikra rabba 20,5) rapporte qu'après que Iyov ait appris la mort des deux enfants de Aharon (Nadav et Avihou), il a récité : « C'est aussi ce qui jette la frayeur dans mon cœur et le fait vivement tressauter. » (Iyov 37,1). En quoi la connaissance de leur mort a conduit Iyov à avoir si peur ? La guémara (Sotah 11a et Sanhédrin 106a) explique que Pharaon avait 3 conseillers : Bilam, Yitro et Iyov. Lorsque Iyov a appris le plan de Pharaon de noyer les bébés juifs, il n'a ni exprimé de désaccord, ni d'accord avec cette mesure. Il est simplement resté silencieux. En réalité, Iyov était totalement persuadé que son attitude était parfaite. De plus, même après que Iyov a commencé à avoir d'atroces souffrances dans sa vie, il ne lui a jamais venu à l'esprit que son silence en était la cause. La Guémara (Sanhédrin 52a) relate qu'une fois Moché et Aharon marchaient ensemble, et Nadav et Avihou marcher derrière eux. Nadav dit à Avihou : Quand est-ce que ces deux vieillards vont mourir et toi et moi allons diriger la génération ? **Le Hida** enseigne : Puisque c'était Nadav qui a émis l'idée à Avihou, on aurait pu penser qu'uniquement Nadav mériterait d'être puni. Avihou n'a rien fait, pourquoi devrait-il être tué ? La réponse est que la Torah est d'avis que si vous êtes au courant d'un mauvais projet et que vous restez silencieux à son sujet, vous êtes aussi coupable que si c'était vous qui l'avez réalisé.

C'est pour cela que Avihou a été puni sévèrement tout comme son frère. **Le Hida** dit qu'avec cela on comprend le Midrach initial. Suite à leur mort, Iyov était plein de frayeur car pour la première fois de sa vie, il était capable de comprendre pourquoi il a subi autant de souffrances durant sa vie. A l'image de Avihou qui s'est tu et as été puni, il a été puni pour son silence.

בְּשֶׁבֶן אֲתָם בְּתוֹךְ טָהָרָתְךָ (טז.זט)

« Il réside avec eux à l'intérieur de leurs impuretés » (16,16)

Dans la Torah, « leurs impuretés » s'écrit : « Toumotam » (תּוּמָתָם). Les lettres qui sont à l'intérieur de ce mot sont les lettres : « ת-א-מ-ת », qui constituent le mot : « תְּמִתָּה » (émét, la vérité). Ainsi, quand le verset dit que Hachem se trouve à l'intérieur de leurs impuretés, cela fait allusion au mot « vérité ». Quand, au sein même de leurs

impuretés et de leurs fautes, les juifs prennent conscience de la vérité, en admettant leurs fautes et en reconnaissant qu'ils se sont rabaissés et éloignés de D., alors Hachem voit leur honnêteté et par la force de cette vérité, Il réside parmi eux.

Rabbi Yaakov Hizkia Greenwald

אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה אַתָּה קָדְםָן וְתִמְךָם (יח.ה)

« Quand l'homme fera (les mitvot), et il vivra par elles » (18,5)

Le Rav Soloveitchik Zatsal a dit : Celui qui ne fait pas ce qui lui incombe et n'accomplit pas la volonté de D. ne vit pas, il est déjà mort. Quand est-ce que l'homme est-il véritablement en « vie » ? Quand il mène ses jours selon la volonté de D. et se dirige ainsi vers le but pour lequel il a été créé.

Kedochim

הַכְּמַת תַּוְكִּימֶת אֶת עַמְּיךָ (יט. זז)

« Tu réprimanderas ton prochain » (19,17)

Dans la Guémara, une règle fixe que toutes les particules **את**, **Ete** et **גַם** **guam** viennent ajouter un nouvel enseignement. Quel est donc l'ajout, dans cet enseignement ? **Rav Israël Sanlanter** explique que le 'Ete vient ajouter que l'Homme doit également se réprimander lui-même : 'Ete', y compris toi-même !. En effet, on doit être assez honnête pour se corriger soi-même de ses fautes ! **Le Ben Ich Haï** illustre cet enseignement par une parabole. Un homme vola et fut jugé par le Roi, qui le condamna à la peine capitale. Avant que ne soit exécutée la sentence, le coupable demanda à prendre la parole. Il expliqua qu'il détenait un savoir particulier que personne d'autre au monde ne connaissait, et qu'il voulait la transmettre avant de mourir, afin que le monde continue à en jouir. Le Roi, curieux, demanda de quel savoir il s'agissait. Le voleur expliqua qu'il savait comment planter une graine dans la terre afin qu'elle donne des fruits en trente minutes seulement. Le Roi accéda à sa requête et ordonna de lui donner ce qu'il réclamait pour enseigner sa science. Il mélangea de l'eau avec certaines herbes très spéciales, puis planta la graine. A ce moment, il se tourna vers le Roi et s'exprima ainsi : Ma préparation est prête, il ne reste qu'à arroser la plante avec mon mélange. Mais la condition indispensable à la réussite de l'opération est que les mains qui versent ce mélange soient propres et exemptes de tout vol. J'honore donc le Premier Ministre à se coller à la tâche. Ce dernier refusa, arguant qu'étant enfant, il avait volé quelques

friandise à l'épicerie, Le voleur proposa donc au Ministre des Finances, qui, confus, s'exempta également prétextant que vu son poste, il se peut qu'il ait involontairement détourné quelques deniers, et qu'il ne fallait prendre aucun risque quant à la réussite de l'opération. L'homme se tourna donc vers le Roi, qui expliqua qu'étant jeune, il avait volé quelques diamants de son père, le défunt Roi. Le voleur s'exclama : Vous avez tous volé, et vous me condamnez à mort alors que j'ai volé quelques miches de pain pour subsister. Le Roi, honteux, comprit le subterfuge et le gracia. Ainsi, nous devons être exempts de tout reproche avant de réprimander les autres, ce qui est loin d'être acquis.

וְאַהֲבָתָךְ כָּמֹךְ (יט. יח) « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (1918)

Ce verset est le socle de toutes les Mitsvot entre l'Homme et son prochain. A ce sujet, le Roi Salomon enseigne dans Michlé (les Proverbes) : « Comme dans l'eau le visage répond au visage, ainsi chez les hommes les cœurs se répondent ». Ce verset nous apprend qu'en souriant à son prochain, il sourira à son tour etc... c'est-à-dire qu'il sera la parfaite réflexion de notre comportement. Pourquoi le Roi Salomon a-t-il utilisé l'eau dans sa parabole ? Il aurait très bien pu faire référence au miroir comme élément de réflexion ! Le Rav Dessler Zatsal nous enseigne que contrairement aux idées reçues, ce n'est pas parce qu'on aime qu'on donne, mais plutôt l'inverse. Le fait de donner à quelqu'un nous pousse à l'aimer. En réalité, un homme se retrouve dans ses biens et ses créations ; les donner à autrui nous rapproche donc. Suivant cet enseignement, nous pouvons donc répondre à notre interrogation. Un homme qui se regarde dans un miroir garde le torse bombé, rempli de fierté ; par contre, le seul moyen de se regarder dans l'eau est d'incliner sa tête. C'est ce qu'a voulu nous enseigner le Roi Salomon : pour que les cœurs se répondent, il faut savoir s'incliner, ainsi nous pourrons accomplir cette Mitsva de « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »

**בְּהַמִּתְחָדֶךָ לֹא תַּרְبִּיעַ כָּלָאִים שְׁךָ לֹא תִּנְעַרֵּעַ כָּלָאִים וּבְגַדְךָ כָּלָאִים
שְׁעַטְבָּנוּ לֹא יַעֲלֵה עַלְלָךְ (יט.יט)**

« Vous observerez Mes décrets : n'accouple pas tes bêtes avec des espèces différentes. Ne sème pas dans ton champ de grains hétérogènes. Ne porte pas de vêtement contenant un mélange d'étoffes interdit. » (19,19)

Ce verset mentionne trois mélanges interdits : le mélange d'animaux, le mélange de graines, et le mélange de tissus, le lin et la laine. Certes nous ne pouvons pas comprendre le sens profond de ce décret, mais son sens simple est accessible.

Lorsque Hachem a créé les éléments de Son univers, que ce soit les plantes ou les animaux, Il a conçu pour chacun un pouvoir et une étoile, accompagnés d'un ange responsable. Chaque espèce possède donc ses qualités propres. Si l'homme mélange les espèces, il bouleverse les structures établies par Hachem. De plus, un homme qui croise des animaux ou des plantes indique qu'il ne considère pas les espèces créées par Hachem comme suffisantes et désire en créer de nouvelles. Pour des raisons connues de Lui seul, Hachem a créé un nombre déterminé d'espèces. L'homme qui s'immisce dans cet agencement détruit l'ordre de l'univers. De plus, la personne qui mélange les espèces agricoles empêche leur ange gardien d'y veiller. Car chaque ange surveille les espèces pour lesquelles il a été créé et non les espèces hybrides. C'est pourquoi les mélanges interdits sont appelés : « kilayim ». Ce mot provient de : « kala », qui signifie empêcher ou retenir, comme dans le verset : « Ne retiens (ti'hlé) pas Ta pitié » (Téhilim 40,12). De plus, celui qui hybride des espèces différentes falsifie le sceau de la nature, le sceau du Roi de l'univers.

Méam Loez

Halakha : L'importance de l'étude de la Torah à la maison la nuit.

Nous avons l’obligation d’étudier la Torah le soir à la maison, même si nous avons déjà étudié le soir au Bet Hamidrach, nous devons étudier à voix haute et grâce à cela nous pourrons ainsi éviter les paroles de lachon ara de colportages d’avoir d’emprise sur nous.

Tiré du Sefer « Pesaquim outechouivot yoré Dea »

Dicton: Supporter l'insulte sans amertume et garder le cœur serein est le signe d'une Emouna profonde. Hafets Haim

Chabat Chalom

ויצא לאור לרפואה של לילמה של דינה בת מרים, מאיר בן גן גובי זווירה, שפא בינוימן בין קארון מרים ויקטוריה שושנה בת ג'יס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אלilio בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהן ליב בן רבקה, שמחה גיזות בת אלילו, אבישי יוסף בן שרה לאה, אויריאן נסים בן שלוחה, פיניא אולגה בת ברונה, רבקה בת ליזה, רישידר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיאז, חנה בת רחל, יעקב בן אסתר, דורון בן מרים, יעל בת כמנונה, חנה בת ציפורה, מאיר בן ציפורה, ישראלי יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידיה קללה לרבקה בת שרה. ועד של קליימא בתנייאל בן מלחה ורות אורליה שמחה בת מרים. זיווג הגון לאולדוי וחמלכה בת חמשה. לעילוי נשמה: גינט מסעודה בת ג'יזיל גולו שלמה ואברהם הונדרמן בת רחל, גורה נאנדרמן

Youssef Garmon Kellal Aix-les-bains

german073@hotmail.fr

Retrouvez le feuillet sur le site du Kiosque

www.kollel-aixlesbains.fr

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>



Rav Hamman Cohen,
Rabbi Yosef Haim ben Maharam
et son fils Rav Meir Mazouz

Sortie de Chabbat Chémini, 29 Nissan
5781



Cours hebdomadaire de Maran Rosh HaYéchiva
Rav Meir Mazouz Chlita

■ Sujets de Cours :

- 1) Je suis Hashem ton guérisseur, 2) Pourquoi au sujet du Hamets, on ne peut pas le comparer à « unpotd'excréments » ? 3) La Shoahn'estpasunhasard, et YomHa'atsmaoutn'estpasunhasard,
- 4) Une Terre belle, bonne, et large, 5) « S'il nous avait donné le Chabbat et qu'il ne nous avait approché devant le mont Sinaï, cela nous aurait suffi », 6) « Tu appelleras le Chabbat : plaisir », 7) La profondeur du jugement et la récompense, 8) La Bérakha sur la Matsa durant le restant de l'année, 9) Si quelqu'un a oublié de faire le compte du Omer, ou bien s'il a un doute, 10) Un petit qui est devenu Bar Miswa pendant le Omer, doit-il continuer à compter ?
- 11) Le passage « הרחמן » après le compte du Omer, 12) Quand est-ce que l'on doit appuyer la lettre « Hé » dans les mots « טהרה » et « ושורה » (Les Pirkei Avot), 14) On ne perd rien à laisser de son droit,

1-1¹.Faire une fête lorsque le Coronavirus sera terminé

Chavoua Tov Oumévorakh, et également Hodesh Tov Oumévorakh. Nous commençons le mois de Iyar – « אני ימי רופאך » qui est l'anagramme des mots « איר » « ימי » qui est la guérison du Coronavirus. Les mots « אני רופאך » ont la même valeur numérique que « קורונה » (en vérité « קורונה » a pour valeur numérique 367, et « אני רופאך » a pour valeur numérique 368). Nous devons faire une joie lorsque cette pandémie sera terminée avec l'aide d'Hashem. Ce n'est pas moins que ce qui est écrit dans la Guémara (Taanit 30b) au sujet de Tou Béav pour lequel nous sommes joyeux car c'est le jour où les morts de la peste ont cessé (c'est l'une des raisons pour laquelle nous faisons une grande fête le jour de Tou Béav). Et dans notre cas, ce sera le jour où les décès du coronavirus auront cessé.

2-2.Pourquoi au sujet du Hamets, on ne peut

1. Note de la Rédaction : Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Méir Mazouz

à la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGon Rabbi Masslia'h Mazouz זצ"ל.

pas appliquer la loi du « pot d'excréments » ?

Une fois, j'ai entendu une question du Admour de Gour il y a 3 ou 4 ans. Il a dit que selon la Halakha, si un homme trouve du Hamets dans sa maison pendant Pessah, si c'est le jour de Yom Tov, il est interdit de le déplacer car c'est Mouktsé, mais il faut donc le couvrir par un ustensile. Le Rav a demandé : « Pourquoi faut-il le couvrir par un ustensile ? Pourtant c'est comparable à un pot d'excréments, et la loi dans ce sujet dit qu'on a le droit de le déplacer ». Mais je m'excuse, on ne peut pas comparer ces deux choses. Car des fois lorsque l'on trouve du Hamets, il s'agit d'un beau gâteau ou d'un beau petit pain. Va-t-on dire que cela ressemble à un pot d'excréments ?! Si c'était un non-religieux il l'aurait mangé. Comme il est écrit dans la Guémara (Pessahim 6b), que celui qui vérifie s'il a du Hamets, il doit également procéder à son annulation. Pourquoi ? De peur qu'il trouve un beau gâteau et qu'il pense à le manger. J'ai entendu une autre réponse : puisque des fois le Hamets se trouve dans une autre pièce et donc on ne peut pas le déplacer comme on pourrait déplacer un pot d'excréments. Car la Halakha permet de déplacer un pot d'excréments seulement s'il se trouve dans une chambre où tu manges et où tu dors. Donc pour éviter tout problème, les sages ont dit que dans tous les cas, celui qui trouve du Hamets pendant Yom Tov devra le couvrir avec un ustensile.



Le Admour de Gour m'a dit qu'il a posé cette question au Rav Eliachiv mais qu'il n'a pas trouvé de réponse. Ils sont tellement Hassidim qu'ils voient le Hamets comme étant un pot d'excréments si c'est pendant Pessah, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Les gens simples ont des envies et se demandent tous les jours de Pessah quand arrivera le moment où ils pourront enfin manger du Hamets. La preuve c'est qu'à la sortie de Pessah ils font tous la queue dans les magasins pour acheter du Hamets... Des fois même jusqu'à deux heures du matin. On ne peut donc pas comparer cela à un pot d'excréments.

3-3.Chaque juif qui est survivant de la Shoah, deux anges le protègent

La semaine dernière c'était Yom HaShoah (ils l'ont avancé pour Chabbat) et cette semaine c'est Yom Ha'atsmaout. Les gens pensent que tout vient au hasard. La Shoah c'est du hasard ? Non ce n'est pas du hasard ! La preuve, c'est que cette catastrophe n'a pas été faite par un pays de primitifs ou par un pays d'idiots, ou par un pays de sauvages ou de cruels comme l'ancienne Rome. Non, c'était le pays le plus respectable, le plus important et le plus exceptionnel qui a commis cette horreur. C'est d'une cruauté qui n'a pas d'explication. Même cette indépendance n'a pas d'explication. Celui qui dit que c'est Ben Gourion qui en est l'auteur, ce n'est pas vrai. Ce n'est ni Ben Gourion, ni Hertzl ni personne d'autre. Tout est écrit dans la Torah, et ce n'est pas moi qui le dis. Dans le dernier chapitre de Daniel (12,1), il dit : « En ce temps-là, Mikhaël, le prince supérieur, qui a mission de protéger les enfants de ton peuple, sera à son poste ; et ce sera un temps de détresse tel qu'on n'en aura pas vu depuis qu'existent des nations jusque-là. En ce temps-là, la délivrance viendra pour ton peuple, pour tous ceux qui se trouvent inscrits dans le livre ». Il est vrai qu'il n'y a jamais de souffrance comparable à la Shoah. Il y avait le Admour de Belz qui a échappé de justesse à la Shoah. Son frère lui a dit : « je vais aller à l'étranger, que dois-je leur raconter ? » Il lui a répondu : « Raconte-leur que chaque juif qui a été sauvé de la Shoah a deux anges qui le protègent ». C'est ce qui est dit dans le verset dans Daniel à propos de Mikhaël. Il y avait des cerveaux de géants du monde qui ont péri dans la Shoah à cause de ces maudits allemands et de leur cruauté. Le maudit Hitler a écrit : « c'est soit nous soit eux ». Si les juifs restent en vie, alors eux, ils chuteront (mais qu'ils chutent, le monde n'a pas besoin d'eux, ils sont des fauteurs). C'est vraiment d'une cruauté terrible.

4-4.« Mille trois cent trente-cinq »

A la fin du chapitre dans Daniel, à l'avant-dernier verset (12), il est dit : « Heureux celui qui attendra avec confiance et verra la fin de mille trois cent trente-cinq jours ». Il y a eu énormément de débats autour de ce

verset. Certains ont dit que les jours sont en vérité des années, et qu'il s'agit donc de 1335 ans. Si tu ajoutes 1335 ans depuis la destruction du Beit Hamikdash, tu tombes sur l'année 5163, et cette date est déjà passée. Certains ont dit qu'il faut ajouter 1335 ans à partir de l'année 4000, et on tombe donc sur l'année 5335, mais cette date est aussi déjà passée. Le Ibn Ezra a dit que nous n'avons jamais vu une fois où l'on devait expliquer le mot « jour » par « année ». Et en plus, le verset dit « Heureux celui qui attendra » - Existe-t-il quelqu'un qui attend 1335 ans ? ! En vérité, depuis Roch Hachana 5705 (l'année de la fin de la Shoah) jusqu'au 5 Iyar 5708 (l'indépendance d'Israël), il y a exactement 1335 jours qui sont passés ! Je les ai comptées. Tout celui qui a un calendrier pourra vérifier.

5-5.L'établissement du pays – un sourire d'en haut

Mais pourquoi le verset dit « Heureux celui qui attendra » alors que depuis la fondation du pays (jusqu'aujourd'hui) nous ne vivons pas de la meilleure des manières. Il y a des gens qui transgressent Chabbat, et plein de débauche ! Mais au moins nous avons un pays. Nous avons des Yéchivot, des Talmidei Hakhamim, et des gens qui étudient la Torah. Certains sont complètement contre l'indépendance du pays, mais même eux disent que « c'était un sourire d'en haut ». C'est ce qu'a dit le Rav Rabbi Ytshak Zéev de Brisk, et cela est rapporté dans le livre du Rav Chlomo Wolbe qui a dit que l'établissement du pays était un sourire d'Hashem mais que les sionistes l'ont entaché. Ils continuent de l'entacher, mais ils savent qu'ils n'iront pas très loin. Un jour, les gens ouvriront les yeux et diront : « cela te vient à l'esprit de penser de ce monde est venu par hasard ? ! Cela est-il concevable ? ! »

6-6.Il y a un dirigeant dans la capitale

Regarde comment le monde est en ordre. Avant, ils ne connaissaient rien. A l'époque du Rambam, ils pensaient qu'il y avait une très grande roue qui faisait tourner les étoiles. C'est pour cela que le Rambam a dit : « cette roue tourne avec une force qui n'a pas de limite. Qui la fait tourner ? Il est sûr qu'il y a quelqu'un qui les fait tourner ». De nos jours, il s'est avéré qu'il n'y a pas de roue... Mais il y a des étoiles qui avancent avec une vitesse incroyable qu'il est impossible de décrire. Tu peux régler ta montre en fonction du tour que fait la terre... Mais la terre a-t-elle une intelligence ? A-t-elle du discernement ? Est-il possible de lui parler ? Comment la terre peut-elle savoir en combien de temps faire un tour annuel de 365 jours, cinq heures, quarante-huit minutes et cinquante et une secondes ? ! De plus, ce n'est pas le seul exemple. Toutes les étoiles et tous les astres sont réglés avec précision. D'où vient une telle précision ? Il est obligé de dire qu'il y a une force supérieure. De nos jours, on n'a plus besoin de

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

prouver qu'il y a un créateur à ce monde. Au contraire, c'est à eux de prouver que le monde s'est fait tout seul. Ils ne le feront jamais...

7-7.Une Terre belle, bonne et large

C'est pour cela qu'aujourd'hui, il est beaucoup plus simple de croire, et de comprendre que même les 1335 jours d'attente avant la construction du pays viennent d'en haut. Mais le pays ne peut pas être construit d'une mauvaise manière. Est-ce acceptable que le Machiah

arrive et trouve un pays détruit ?! Un côté où il n'y a pas de nourritures, un autre côté où les gens ont faim et ne vivent pas sereinement ? Avant tout, il faut tout construire et arranger. Lorsque tu voyages ici en Israël (je voyage très rarement) tu peux constater la grâce et l'ambiance chaleureuse du pays. Ils ramènent des fruits, des légumes, des choses qui n'ont pas d'égal au monde. Nous n'avons jamais vu de telles choses en dehors d'Israël et ni dans aucun autre pays. Même en Amérique par exemple, il n'y a pas de nèfles car on les trouve qu'en Israël.

De même nous avons des avocats et toutes sortes de magnifiques fruits. Ils ont été comptés et ils ont trouvé qu'en Israël, il y a 3500 (il me semble) fleurs et fruits ; alors qu'en Amérique, en France et en Angleterre, il y en a entre 2250 et 2500. Nous avons mille choses en plus. Le verset dit (Wayikra 26, 32) : « Puis, moi-même je désolerai cette terre, si bien que vos ennemis, qui l'occuperont, en seront stupéfaits ». Nous pouvons comprendre que tant qu'il y aura des ennemis



À PRÉSENT ÉCRIVEZ POUR VOUS CE CANTIQUE.

Les institutions « Hokhmat Ra'hamim » lancent l'opération de l'écriture d'un Sepher Torah à la mémoire de notre maître et rabbin le juste, faiseur de miracles,

Rabbi Benyamin Cohen zatsal,
qui a par ses bénédictions sauvé de nombreuses personnes.

Le Sepher Torah sera introduit, avec l'aide de D., dans la grande école talmudique ouverte à sa mémoire : « Il dit à Benyamin ».

Il est possible de se joindre à l'écriture de ce Sepher Torah à raison de **2400 €** la section hebdomadaire. Vous pouvez acheter une colonne pour **620 euros**.

Que le mérite du juste vous protège, pour la pleine guérison, pour gagner correctement votre vie, ou pour toute bénédiction amen.

Pour plus de renseignements,appelez :

Rabbi Hananel Cohen: 00972537270377 

Pinhas Houri- 0667057191

David Diai- 0666755252

0609133459

Les empressés sont les premiers pour les bonnes actions.



parmi nous, il n'y aura rien, la terre est fermée comme une femme stérile. Ils sont sortis, et nous avons tout pris avec l'aide d'Hashem.

8-8.« J'ai un bon cadeau dans ma chambre des trésors, il s'appelle Chabbat »

Il y a une chose magnifique que j'ai vu le soir de Pessah. Il est écrit dans la Hagada « combien de bonnes choses nous a fait Hashem ». L'une d'entre elles est « **S'il nous avait donné le Chabbat et qu'il ne nous avait approché devant le mont Sinaï, cela nous aurait suffi** ». Je me suis étonné, on compare le don du Chabbat avec l'assemblé devant le mont Sinaï?! Mais l'assemblé devant le mont Sinaï vaut beaucoup plus ! Au mont Sinaï, nous avons entendu la voix d'Hashem, nous avons entendu les dix commandements et parmi eux le Chabbat ! Cela nous montre combien le Chabbat est important, il a autant de poids que l'assemblé devant le mont Sinaï. Bien qu'il y ait des gens qui combattent le Chabbat, cela ne les aidera en rien. Petit à petit, tout le monde saura et comprendra combien ce cadeau est bon. Une fois, Huldaï (le maire de Tel-Aviv) a convoqué Lev Leviev au tribunal. Il lui a dit : « Tu as un Kenyone, et tous les Kenyone à Tel-Aviv doivent être ouverts pendant Chabbat. Pourquoi donc es-tu fermé pendant Chabbat ?! » Alors ils ont dit à Leviev qu'il avait le droit à un avocat. Il répondit : « je n'ai pas besoin d'avocat ». Ils lui ont dit : « Tu es avocat ? » Il leur répondit : « Je n'ai pas besoin d'avocat ». Puis il se tourna vers Aharon Barak (le maître de la Cour Suprême) et lui dit : « Écoute mon ami, si tu reçois un cadeau de la part du président américain, vas-tu en prendre soin ou alors le jeter ?! » Il répondit : « Bien sûr que je le garderai précieusement ! » Il lui dit : « si c'est ainsi, nous avons reçu un cadeau de la part du créateur du monde, va-t-on le mépriser ?! » Il lui demanda : « Qu'avons-nous reçu en cadeau et où ? » Il lui répondit : « c'est une Guémara dans Beitsa (16a) : « J'ai un bon cadeau dans ma chambre des trésors, il s'appelle Chabbat. Va en faire prendre connaissance à Israël ». Il se tut puis lui dit : « Tu as raison, si tu crois que c'est un cadeau du créateur du monde, tu as le droit d'en prendre soin ». Il n'y a pas besoin d'avocat. Lorsque tu crois de tout ton cœur à cette chose-là, tu auras raison.

9-9.Le Chabbat n'est pas une contrainte, le Chabbat est un plaisir

Cette semaine, j'étais à Herzliya, et nous savons toujours que Herzliya est un endroit complètement non-religieux. J'étais invité chez quelqu'un, qui m'a dit : « tu sais, nous avons fait une synagogue, nous l'ouvrirons, et le maire de la ville est avec nous ». Le maire de la ville est un homme bon, qui garde les traditions et qui n'a pas autorisé les automobiles à passer par sa ville. Il a dit : « Ici à Herzliya, les autobus ne passeront pas pendant

Chabbat ». Les voitures particulières, il ne peut rien y faire, mais il a interdit les autobus. Herzliya a été appelé au nom de Herzl qui était un homme complètement non-religieux. Mais à la fin du nom, ils ont ajouté deux lettres du nom d'Hashem, et c'est ce qui maintient la ville en vie. On m'a dit que là-bas, il y a un homme géorgien appelé Mikaelchouli (il me semble) qui est allé voir les vingt magasins au bord de la mer qui étaient ouverts pendant Chabbat et il leur a dit : « combien gagnez-vous pendant Chabbat ? » Chacun lui a donné un montant ; l'un gagnait 500, l'autre gagnait 1000... Il leur dit : « je vous donne le double de ce que vous gagnez, et vous fermez votre magasin pendant Chabbat ». C'est ce qu'il se passa, chaque veille de Chabbat il allait les voir et leur donnait l'argent. Ils ne comprenaient pas et se demandaient si cet homme est normal. Ils lui dirent : « Pourquoi fais-tu cela ? Qu'est-ce que tu en as à faire que l'on soit ouverts ? » Il leur répondit : « Je veux que même de l'extérieur Chabbat se fasse ressentir ». Après plusieurs mois, ils lui dirent « Stop. Nous gagnons en semaine, plus que ce que nous avions l'habitude de gagner ! Donc nous voulons garder pour nous le mérite de cette Miswa, arrête de nous payer. » C'est une chose magnifique. Si plus de gens pouvaient faire ce geste, même en les payant grâce à l'argent du Ma'asser, le Chabbat aura une meilleure allure. Le Chabbat n'est pas une contrainte, c'est un plaisir. Il y a des gens, les pauvres malheureux, qui ne savent pas ce qu'est Oneg Chabbat.

10-11.La profondeur du jugement et la récompense

Le Rambam écrit : « Lorsqu'ils jugent Yerov'am Ben Nevat dans le ciel pour la Avoda Zara qu'il a fait avec laquelle il a fait trébucher le peuple d'Israël, ils le jugeront aussi sur le fait qu'il a annulé la Miswa de Soucca ». Pourquoi parle-t-il de la SouCCA ici ? Car Yerov'am Ben Nevat leur avait fait des nouvelles fêtes, et leur avait dit de faire la fête de Souccot en Hechwan. Pourquoi ? Comment a-t-il fait ? Il était intelligent pour le mal, et a dit : « de la même façon que nous faisons un deuxième mois d'Adar pour que Pessah tombe pendant le mois du printemps, je vais également faire deux mois d'Elloul, pour que Souccot tombe en Hechwan. Donc à cause de lui le peuple n'a pas fait la fête de Souccot, car ils la faisaient en Hechwan. Donc il recevra une punition même pour cette petite chose. De là, nous pouvons apprendre que lorsque quelqu'un fait une Miswa, il reçoit une récompense, même un homme qui est loin et qui a une seule Miswa, ou un seul mot qu'il a dit pour le bien du peuple d'Israël, il recevra sa récompense.

11-12.La Bérakha de la Matsa le restant de l'année

Pour les séfarades, nous faisons Mézonot sur la Matsa tous les jours de l'année, sauf à Pessah. C'est pareil pour

la galette (celui qui ne sait pas ce que c'est, peut en ramener de Netivot, c'est très bon) qui est dure et qu'il faut croquer. La Halakha est que nous faisons Mézonot sur la Matsa car nous la croquons. Mais certains ne sont pas d'accord et disent que puisque pendant Pessah on fait Hamotsi, alors la Bérakha reste Hamotsi. Un autre avis dit que l'on doit faire Hamotsi jusqu'à Pessah Chéni, mais cet avis n'est pas clair. Le Rav Ovadia faisait Hamotsi mais il disait par allusion qu'il fallait suivre l'avis selon lequel on doit faire Mézonot.

12-13. Il y a un moyen de faire Hamotsi qui est en accord avec tous les avis

Mais il y a un moyen pour faire « Hamotsi » et qui est en accord avec tous les avis, c'est si tu manges le volume de quoi fixer ton repas. Un sage a écrit dans son feuillet qu'il faut manger 236 grammes, mais c'est trop, d'où a-t-il ramené cela ?! Il est écrit qu'il faut le volume de quatre œufs d'après l'avis du Rav Beit David. Alors il a pris quatre œufs, il a multiplié 59 (c'est ce qu'il a compté pour le poids d'un œuf) par quatre et il a trouvé 236 grammes. Mais cela représente sept Matsot... Qui pourrait manger sept Matsot ?! Personne ne peut faire ça. En vérité ce n'est pas comme ça qu'il faut faire, car on ne doit pas suivre le poids mais il faut suivre le volume. Or le volume de la Matsa est bien plus élevé que ce que nous pensons. C'est bien plus léger que le volume de l'eau. Pourquoi ? Car on peut voir que si tu mets une Matsa sur l'eau, elle va flotter, donc elle est plus légère. Après vérification, il s'avère que chaque Kazayit de Matsa pèse 9 grammes. Donc si un homme mange deux Matsa et un quart, il pourra d'après tous les avis faire Nétilat et Hamotsi, puis Birkat Hamazon. Mais s'il mange moins, il fera Mézonot. Des paroles de Maran, nous pouvons comprendre que si tu fais Mézonot, tu es acquitté car pour chaque chose sur laquelle nous avons un doute, Maran dit qu'on fait Mézonot. Mais on peut prendre le volume qu'on a cité plus haut, ce n'est pas beaucoup, et faire Hamotsi.

13-14. S'il a oublié de faire le Omer un soir

Au sujet du compte du Omer. Celui qui a oublié de compter le Omer un soir, ne pourra plus faire la Bérakha. C'est l'avis du Ba'al Halakhot Guédolot, du Téroumat Hadéchen et de Maran. Mais certains disent qu'ils ont trouvé dans une autre version du Ba'al Halakhot Guédolot que cela s'applique seulement au premier soir. Si quelqu'un a sauté le premier soir, il ne peut plus faire la Bérakha, mais si c'est au milieu du Omer, ce n'est pas grave il peut continuer le compte. Mais cela est faux. Avant tout, d'après le Ba'al Halakhot Guédolot il faut que le compte soit entier. Comment pourrait-il être entier si tu as sauté un jour au milieu du compte ?! Si tu as un vêtement qui est troué au

milieu, vas-tu dire qu'il est entier ?! Deuxièmement, nous pouvons apprendre du Tossefot dans Ménahot (66a) que le compte n'est pas entier si on a sauté un jour au milieu du compte. C'est la coutume que l'on a depuis l'époque du Teroumat Hadéchen qui a vécu cent ans avant Maran, et jusqu'à notre génération. Il est possible qu'il y ait différentes versions du Ba'al Halakhot Guédolot, car jusqu'aujourd'hui, nous ne savons pas qui est l'auteur. Certains disent que c'est Rabbi Chimone Kyara, et d'autres disent que c'est Rabbi Yéhouda Gaon. Alors il y a peut-être une différence entre les versions. Mais puisqu'on a la coutume de faire ça depuis des centaines d'années, alors on ne change pas, et celui qui a sauté un soir ne pourra plus continuer à compter. C'est pour cela que nous devons avertir tout le monde de ne pas oublier le compte du Omer. C'est pour cela que l'officiant doit faire la Bérakha en premier, et ensuite l'assemblé comptera derrière lui. Car si c'est l'assemblé qui commence, chacun dira un compte différent et on ne saura pas quoi faire. Donc l'officiant doit compter à voix haute, pour que tout le monde sache précisément quel est le jour, puis l'assemblé comptera derrière.

14-15. On compte et recompte

En plus, on recompte le matin, à la prière de Chaharit. Ce n'est pas une nouvelle coutume provenant de Djerba, mais c'est une tradition rapportée dans le livre Yam chel Chlomo du Maharchal, Rabbi Chlomo Louria. A la fin de ses commentaires sur la Guemara Baba Kama, il rapporte différentes coutumes des habitants de Babel et de ceux d'Israël. Entre autres, il rapporte que les gens de Babel comptaient le Omer le soir, alors qu'en Israël, ils comptaient le soir et le jour. Cela veut dire que le soir ils comptaient normalement. Et le matin, à la fin de la prière, ils répétaient la veille phrase du compte, sans bénédiction : « Hayom... ». Cela permet à celui qui a oublié de compter ou celui qui a fait une erreur de compte, de se rattraper le matin, pour pouvoir continuer à compter par la suite.

15-16. Rappels, allusions et valeurs numériques

Le Rav Yossef Haim a'h rapporte aussi des allusions et valeurs numériques par rapport au nombre du soir. C'est très joli. A quoi cela sert ? Mon père a'h me racontait qu'auparavant,, il récitait l'Omer avec tout le monde - «la splendeur du roi est avec du monde» (Proverbes 14:28). Puis, il a vu que parfois il voyageait, ou il était à la cour et était en retard, et il venait à la maison et priait Arvit et oublie de compter. Et le lendemain, il ne savait plus s'il avait compté la veille ou pas. Et en lisant chaque jour ces valeurs numériques, j'ouvre le livre et je vois si ces allusions sont nouvelles ou anciennes pour moi. Si elles sont nouvelles, c'est un signe que je n'ai pas compté, et s'ils sont connus, c'est un signe que je les ai

déjà lu, et donc cela veut dire que j'ai bien compté. Par conséquent, chacun devrait les dire. Rabbi Shimon Hirari a'h, dans sa synagogue, après le compte du Omer, lisait tout le texte « Hochaana, hochaana ». Nous ne pouvons pas accabler le public, mais quiconque a un livre pour le lire, pourquoi ne pas le faire ?!

16-17. En doute s'il a compté

Celui qui ne se rappelle pas s'il a compté le chiffre du jour précédent, nos sages ont écrit qu'il pourrait continuer à compter avec bénédictions pour les jours suivants, parce qu'il y a un double doute (Choulhan Aroukh chap 489). En effet, il y a l'opinion de Tossefot qui pense qu'il n'est pas indispensable d'avoir compté tous les jours pour pouvoir continuer. Il se justifie en disant que sinon, on ne pourrait pas permettre de faire de faire une bénédiction durant les premiers jours car, qui sait si nous réussirions à ne pas en rater un?! Il faut donc dire, selon Tossefote, que le compte de chaque jour est indépendant des autres. En ce qui concerne celui qui ne se souvient pas s'il a compté le jour précédent, voici le double doute : peut-être qu'il a vraiment compté, et même s'il n'a pas compté, il faut peut-être suivre l'avis de Tossefote qui pense que le compte de chaque jour est indépendant des autres. On pourrait donc l'autoriser à continuer de compter. Et bien qu'ailleurs, même s'il y a plusieurs doutes, on ne récite pas de bénédiction. C'est ainsi qu'a décidé le Rav Mikhtam ledavid, Rabbi David Pardo. Et tous l'ont suivi par la suite. Et on aurait pu dire de même ici. Mais, ici, puisque l'opinion du Bahag n'est pas évidente. De plus, certains pensent que le compte du Omer est de la Torah, même de nos jours. C'est pourquoi celui qui a raté un compte ne pourra pas continuer de compter avec bénédictions. Mais, celui qui ne sait plus s'il a compté ou pas, pourrait continuer à continuer avec bénédictions.

17-19. Un petit devenu bar mitsva pendant le Omer

Il y a une grande polémique pour un petit devenu bar mitsva pendant le Omer. Certains pensent que puisque son début de compte n'étant qu'éducation rabbinique alors que, par la suite il devient obligé par la Torah, il devra alors continuer de compter sans bénédiction. C'est ce qu'écrivit le Birke Yossef, au nom du Péri Haaretz, livre d'un grand sage de Jérusalem, il y a 200 ans. Le Chaare Techouva ne l'a pas compris et en a conclu que chez les séfarades, ils ne doivent pas prier avant l'âge de 13 ans. Mais « chez nous les ashkénazes », les enfants prient dès l'âge de 8-9 ans. Il nous a pris pour des ignorants... pourquoi a-t-il écrit ainsi? Car il n'a pas vu le livre Péri Haaretz correctement. De nos jours, ces livres ont été correctement édités, et le Rav Ovadia y a fait la vérification rapportée dans le Yabia Omer. Il en a déduit que le problème était que le petit comptait, avant sa

bar mitsva, uniquement de manière éducative, et non en obligation.

18-20. Le soir de la Bar Mitsuva, il doit penser dans Ahavat Olam...

A partir de cela, le Rav Ovadia a'h a appris autre chose. Celui qui devient Bar Mitsuva, ses obligations commencent le soir même et non le lendemain matin. Or, la veille de sa bar mitsva, au réveil, il a récité les bénédicitions pour la Torah, mais ce n'était qu'éducatif. Alors, comment fera-t-il le soir où il devient Bar Mitsuva. Le Rav dit alors que le garçon doit penser alors, dans la lecture de Ahavat Olam du soir, à s'acquitter des bénédicitions pour la Torah. De même que la Guemara dit, dans Berakhot 11b, que celui qui a oublié de réciter les bénédicitions pour la Torah est acquitté par la récitation de Ahavat Olam.

19-21. Le double doute pour un petit devenu Bar Mitsuva pendant le Omer

Pour revenir à notre sujet, le Rav s'est beaucoup allongé sur le problème. Mais, j'ai entendu une remarque d'un jeune de la Yechiva qui m'a dit avoir un bon argument pour que le petit devenu bar mitsva pendant le Omer puisse continuer de compter avec bénédiction. Lequel ? Il y a un double doute: peut-être que, comme le dit Tossefote, le compte de chaque jour est indépendant des autres. De plus, même si cela n'est pas juste, peut-être qu'il faut suivre l'avis qui pense que le compte actuel du Omer n'est que d'ordre rabbinique. Ce qui voudrait signifier que ce que le petit comptait avant sa bar mitsva était une éducation rabbinique et ce qu'il comptera par la suite est aussi une obligation rabbinique. Il n'y aurait donc pas de problème à ce qu'il puisse continuer de compter avec bénédiction.

20-22. La loi

Le Rav Ovadia a ressenti le problème et a énoncé (Hazon Obadiah Yom tov p227) que d'autre part, il est possible de raisonner pareillement, mais inversement. On peut avoir un double doute ainsi: peut-être que le compte du Omer actuel est une obligation de la Torah (qui ne concerne pas le petit car dans sa première partie, il n'en était pas concerné car non bar mitsva). Et même s'il est d'ordre rabbinique, on pourrait faire une nuance entre l'obligation rabbinique de premier ordre lorsqu'il devient bar mitsva, et l'ordre rabbinique de second degré, lorsque ce n'est qu'une éducation, lorsqu'il est petit. Mais, avec tout le respect que je lui dois, ceci n'est pas évident. En effet, même si on dit que le compte actuel est de la Torah, ce n'est pas dit que le petit ne puisse plus compter, car si on suit Tossefote, le compte de chaque jour est indépendant. Quand peut-on s'appuyer sur un double doute? Seulement lorsqu'en suivant ce chemin, il est interdit de réciter

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

la bénédiction. Mais, ici, comme on l'a expliqué, ce n'est pas le cas. C'est la remarque que m'a faite Rabbi Michael Haimov, il y a quelques années. Il y a également le livre de mon gendre, Rav Dekel Cohen, qui donne un autre argument pour que ce jeune bar mitsva puisse continuer de compter avec bénédiction. Et même le Rabbi Ovadia, dans ses derniers livres (Hazon Ovadia Yom tov p221) écrit qu'un jeune bar mitsva qui voudrait réciter la bénédiction sur le compte du Omer, dans un tel cas, pourrait le faire. Mais, il convient de ne pas réciter de bénédiction, comme l'écrit le Birke Yossef, au nom du Péri Haaretz.

21-23.Le service avant d'avoir le temple?

הرحמן הוא יבנה ביתה «המקדש ויחזיר העבודה במקום» - le Miséricordieux construira le Temple et remettra le service sa place. Et, dans la plupart des livres, il est écrit : «הرحמן הוא ייחזיר העבודה במקום» - le miséricordieux remettra le service du temple. A Djerba, un sage, du nom de Rabbi Khmis Cohen, m'avait dit à ce sujet : lorsque les Arabes construisent leurs mosquées, tous ceux qui y prient ensuite y mettent un tapis et s'inclinent dessus. Est-ce qu'il y en a un qui déployerait un tapis avant de construire la mosquée? Après tout, ils construisent d'abord la mosquée, puis posent le tapis. Et quel est le problème? Parce que vous dites que «le miséricordieux remettra le service du temple», comme si le temple existait, et il ne manque que de rendre le service. Mais nous n'avons pas encore le Temple, il faut donc dire que «le Miséricordieux construira le Temple et remettra le service sa place». Et il l trouva ainsi écrit dans un livre imprimé il y a cent quarante ans à Tunis, appelé Ets Chatoul. Et en effet, il est également écrit ainsi dans les Tossefote du Traité Megillah (page 20b). Et nous avons également vu au nom du rabbin Yaakov Rakah (rabbin des Tripolitains) qui a écrit à réciter : «הרחמן הוא יבנה המקדש ויחזיר העבודה במקום Le Miséricordieux construira le Temple et remettra le service». Et les initiales des mots en gras forment alors le nom d'Hachem.

22-24.Ta délivrance nous attendons chaque jour

Et il est vrai que dans Chaar Hakavanot, il n'est pas écrit ainsi. Et alors? Serait-il interdit de formuler ainsi? Nous lisons dans la prière: «כִּי לְשׁוֹעַתךְ קָיוֹנוֹ וְצִיפְיוֹנוֹ כָּל הַיּוֹם». Et un élève a fait remarquer que dans Chaar Hakavanot, le mot **וְצִיפְיוֹנוֹ** n'est pas marqué. Je lui avais répondu que le Rav Ovadia Hadaya a'h, expert en Chaar Hakavanot et livres de kabbale, avait été interrogé ainsi, et il avait répondu qu'il n'y a aucun problème à réciter le mot **וְצִיפְיוֹנוֹ**. Le Rav Haïm Falaggi écrit qu'il faut dire **קָיוֹנוֹ וְצִיפְיוֹנוֹ**. Il semble être de même pour le Rav Yossef Haim. Et si on ajoute ce mot, qu'est-ce que cela peut faire ? Pareillement, ici, on pourra réciter ce language plus

claire : «הרחמן הוא יבנה בית המקדש ויחזיר העבודה במקום».

23-25-טוהר-la pureté

Dans la paracha Tazria, il est tantôt marqué », et tantôt ». Et les gens pensent que c'est pareil. Mais ce n'est pas vrai. En effet, dans le dernier **ה** de », il y a un mapik (petit point), car cela fait référence à sa pureté (de la femme). Alors que dans », il n'y a pas de mapik, car il s'agit de pureté.

24-27. Le meilleur livre de morale : les Pirke Avot

Cette semaine, on a commencé les Pirke Avot. Rabbi Meiss Cohen a'h, un grand sage (grand rabbin de Tunis), avait dit que le meilleur livre de morale était les Pirke Avot. Si tu places ce livre près des livres écrits par les philosophes, tu verras que ces derniers ne valent rien à côté. Chaque mot des Pirke Avot est merveilleux. Mais l'homme a toujours tendance à croire que l'herbe est plus verte ailleurs.

25-28.On ne perd rien à laisser de son droit

Comme ces deux frères qui nous ont causé à tort la destruction du Second Temple - Hyrcanus et Aristobulus. Hyrcanus était le grand et Aristobulus était son petit frère, et tout le monde voulait que ce dernier soit roi et grand prêtre, et tout. Et ils se sont disputés et ne sont pas allés au Sanhédrin, mais sont allés à Rome. Et elle ne se soucie même pas de savoir qui sera le roi? Elle veut tout détruire et a pris de l'argent ici et là. Leur méthode était «séparer et gouverner». Et qu'ont fait ces stupides frères? Ils ont pris l'argent du temple et l'ont appauvri. Chacun d'eux a volé un peu, et avec l'argent de notre temple, ils ont construit un amphithéâtre - un immense théâtre qui existe encore aujourd'hui à Rome, et tout cela avec l'argent du temple. Et pourquoi ont-ils fait ça? Parce qu'ils ne connaissent pas la valeur des sages d'Israël et du Sanhédrin, qui disent tout avec aisance et amour. Et c'est ce qui se passe dans ce pays où tout le monde veut être à la tête, je suis à la tête! Je suis à la tête! Je suis à la tête! Arrête ces bêtises. Il faut s'unir et laisser de son droit. Le Rav Steinman a'h disait: En laissant de son droit, on ne perd jamais.

26-29.Étudier chaque jour le Chaar Habitahon

Il y a aussi un autre livre dont les gens ne connaissent pas la valeur. Même si le Messilat Yecharim est le meilleur livre de morale, le Hovot Halevavot (devoir des coeurs) ne trouve pas, non plus, son pareil. En étudiant ce livre, et notamment la partie Bitahone, 5-10 minutes par jour, on se remplit de confiance, de joie, de force. Si tous les membres de la Knesset qui s'expriment et se parlent et se calomnient: «Tous les ultra-orthodoxes doivent être jetés à la décharge», ils vous jettent en premier... pourquoi jetez-vous les ultra-orthodoxes?! Ne savez-vous pas que sans les ultra-orthodoxes ce pays

n'existerait pas du tout, et le peuple d'Israël n'existerait pas dans le monde?! Si tous les membres de la Knesset qui parlent ainsi parlaient comme des êtres humains, que ce serait beau! Mais l'être humain est pauvre, il est fou. Et ces fous devraient être ajoutés dans la prière - «Pour de tels fous - qu'il n'y ait pas d'espoir»... Nous prierons pour que Dieu qui fait la paix dans ses cieux [il fasse la paix sur nous et sur tout son peuple Israël].

27-30.Par sa miséricorde fera la paix entre nous

Que signifie «**שָׁלוֹם בְּמִרְמֵי**»-qui fait la paix dans ses hauteurs ? Les étoiles sont dispersées dans d'immenses espaces, et il y a des milliards d'étoiles, Dieu fait la paix, et il n'y a jamais de collision entre cette étoile et une autre étoile, et elles ont de l'espace. Il n'y a pas d' étroitesse là-bas, parce que Dieu n'a aucun problème à faire de la place à tout le monde. C'est pourquoi celui qui fait la paix dans ses hauteurs, fera la paix sur nous et sur tous nos frères Israël, et ainsi soit-il Amen. Qu'il ne devrait y avoir aucune inimitié entre les non pratiquants et les orthodoxes, que les non pratiquants devraient respecter les orthodoxes, et que les orthodoxes devraient expliquer aux non pratiquants. S'il a compris - tant mieux, et s'il n'a pas compris - tant

pis, que pourrait-on faire? Nous ne devons pas plus que cela, aujourd'hui ce n'est pas possible par la force, mais tout doit être expliqué convenablement. Et avec l'aide de Dieu, nous méritrons le temps où tout le peuple d'Israël comprendront et honoreront le Shabbat. Et tout le peuple d'Israël viendra prier. Et quiconque est dans la détresse et le chagrin, lèvera les yeux vers le ciel et dira: « Hachem, aide moi! ». Rabbi Nachman de Breslav dit: « Même celui qui lève les yeux vers le ciel et prie, il est également considéré comme s'être repenti. Le simple fait de lever les yeux vers l'Eternel et lui demander de l'aide. Dieu nous accordera de voire l'héroïsme du peuple d'Israël, dans ses bonnes actions, et nous recevrons tous bientôt une rédemption complète à notre époque, Amen et Amen.

Celui qui a béni nos saints ancêtres Avraham, Itshak et Yaakov, bénira tous les auditeurs via «Kol Barama», et le lendemain dans «Moreshet», et quiconque admire et prend sur lui une des bonnes choses que nous avons citées, Dieu le bénira et le fera mériter et accomplira tous les désirs de son cœur pour le bien, amen.



Une histoire vécue du Juste, Rabbi Benyamin Hacohen zatsal

Rabbi Hananel Cohen, fils de Rabbi Benyamin, raconte:

Histoire du juste Rabbi Benyamin Cohen, que le souvenir du juste soit bénédiction De la même façon que les sections de la lecture de la Torah sont liées, vos vertèbres seront liées Pendant les trente dernières années, le Rav, pour les fêtes de Pessah, était chez sa grande fille, Yéhoudith, qu'elle soit bénie parmi les femmes qui séjournent dans les tentes, à Kiryat-Gath. Un jour de demi-fête, la communauté est venue avec son rabbin pour la bénédiction des arbres. Rabbi Benyamin, que le souvenir du juste soit bénédiction, vit que le rabbin de la communauté boitait. Il l'interrogea: <Qu'est-ce que vous avez?> Il lui répondit que quelques unes de ses vertèbres étaient écartées, ce qui lui causait des douleurs dans le dos et influait aussi sur ses jambes. Il allait peut-être devoir subir une intervention chirurgicale. Mon père l'a bénî en lui disant : <Cette année, les séquences hebdomadaires de la lecture de la Torah, Tazria' et Meçora' sont attachées. Vous aussi, vous verrez que vos vertèbres dorsales se rejoindront et que vous irez bien.> Le rabbin de la communauté sourit de la perspicacité de Rabbi Benyamin et le quitta en le saluant. Le lendemain matin, à son réveil, le rabbin se leva sans aucune douleur, comme s'il n'avait jamais rien eu. Ses vertèbres s'étaient remises en place.

MAYAN HAIM

edition

A'HARE MOT - KEDOCHIM

Samedi
24 AVRIL 2021
12 IYAR 5781

entrée chabbat : 20h36
entre 19h28 et 20h36 selon vos communautés
sortie chabbat : 21h49

- 01** Et par ces commandements vous accéderez à la vie
Elie LELLOUCHE
- 02** La mitsva de Kivoud av vaém
Raphaël ATTIAS
- 03** Quand sainteté rime avec diversité
Yossi NATHAN
- 04** Mida'ato: une notion délicate
Charles BOUAZIZ

ET PAR CES COMMANDEMENTS VOUS ACCÉDEREZ A LA VIE

Rav Elie LELLOUCHE

Le dialogue qui mit aux prises Moché et les anges lors du Don de la Torah a de quoi surprendre. S'étonnant de la présence d'un être humain parmi eux, les Mala'khim se tournent vers Hachem: « Maître du monde, que signifie la présence d'un être issu d'une femme parmi nous ? » Hachem leur explique alors que Moché s'est élevé vers les hauteurs célestes pour recevoir la Torah. À l'énoncé de cette réponse les êtres célestes se lamentent: « Comment, Hachem, peux-Tu envisager d'abandonner aux hommes un trésor aussi précieux, conservé près de Toi depuis déjà neuf cents soixante quatorze générations avant la Création du monde ? "Qu'est-ce que l'homme pour que tu t'en souviennes ?" (Confer Téhilim 8,5) ».

Hachem demande alors à Moché de répliquer. « Maître du monde, qu'est-il écrit dans la Torah que Tu veux me confier ? Je suis L'Éternel Ton D-ieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte. Êtes-vous descendus en Égypte, vous les anges ? Avez-vous été asservis par Par'o ?... Souviens-toi du jour du Chabbath afin de le sanctifier. Travaillez-vous ? Avez-vous besoin d'un jour de repos ?... Tu ne tueras point. Tu ne commettras pas d'adultèbre. Tu ne voleras point. Connaissez-vous la jalouse ? Avez-vous un mauvais penchant ? Aussitôt les anges louèrent HaQadoch Barou'kh Hou... et se lièrent d'amitié avec Moché » (Masse'khet Chabbath 88b).

Les anges ne pouvaient ignorer la dimension humaine qu'allait revêtir la Torah lors de sa transmission à Moché. Sans aucun doute, leur désir de conserver la Sagesse Divine auprès d'eux ne pouvait porter sur sa traduction matérielle et séculière, traduction totalement étrangère à leur essence même. Dès lors quel sens peut bien avoir la réponse que leur adresse le plus grand de nos prophètes ? Bien évidemment, les Mala'khim n'ont pas à faire face aux assauts du Yétser HaRa'. Ils ne sont pas confrontés aux défis auxquels exposent les contingences matérielles. Aussi, s'ils réclament le monopole exclusif de la Torah, cette revendication porte, nécessairement, sur les délices inhérents à sa profondeur ésotérique. Car, comme l'écrit le Béné Yssa'khar, la Torah surpassé, dans sa dimension la plus essentielle et du fait même qu'elle constituait « l'outil »

avec lequel Hachem créa l'ensemble des mondes supérieurs et inférieurs, tous les plaisirs qu'aucun de ces mondes pourrait offrir aux créatures.

C'est ce privilège, les projetant au cœur de l'essence de La Sagesse Divine, que veulent détenir les anges. Moché ne se méprend nullement sur leurs aspirations. Cependant, leur répond le fidèle serviteur du Maître du monde, l'intériorité de la Torah et l'exaltation qu'elle procure ne peuvent être appréhendées en faisant fi du prisme de l'action. Comme l'exprime le Béné Yssa'khar, l'essence de la Torah constitue la lumière du «vêtement divin». À ce titre elle est inaccessible, en tant que telle, à tout être créé. À l'instar du soleil, qu'il est impossible de contempler si ce n'est par le biais d'écrans, la Sagesse Divine requiert le truchement incontournable de Mitsvot imprégnant la réalité physique. Ce sont elles qui permettent à l'homme d'accéder réellement à l'intériorité de la Torah et d'éprouver, ainsi, le plaisir que le sens profond du Texte sacré délivre à l'esprit.

C'est cette vertu, revêtue par les commandements divins, que veut nous enseigner le verset en déclarant: «**OuChmartem Ete 'Houqotay VéEte Michpatay Acher Ya'assé Otam HaAdam Va'Hay BaHem – Vous garderez mes décrets et mes jugements par lesquels l'homme qui les mettra en pratique vivra**» (Vayiqra 18,5). Si nos Sages déduisent de ce verset que l'accomplissement des Mitsvot se conjugue avec le respect de la vie humaine, celui-ci nous enseigne, tout autant, que les commandements divins confèrent tout son sens à cette même vie humaine. Or, explique le Béné Yssa'khar, la vie, dont il est question ici, est directement celle qui nous relie au divin.

C'est pourquoi le Zohar rapproche le terme Mitsva du mot Tsavta qui signifie union. Les Mitsvot sont cet «outil» merveilleux, offert aux hommes par Le Créateur, et leur permettant de s'élever spirituellement tout «en gardant les pieds sur terre». Plus encore, comme Moché en fit la démonstration aux anges, les commandements nous ouvrent à la réalité divine parce qu'ils nous maintiennent au contact de la réalité terrestre. Surpassant alors les Mala'khim, nous sommes, du même coup, en droit de revendiquer le privilège d'être les dépositaires exclusifs de La Sagesse du Créateur.

La Paracha Kédochim (jumelée avec A'haré-Mot), que nous lirons ce Shabbat, comporte cinquante et un commandements (treize positifs et trente-huit négatifs) dont le respect des parents, l'observance du Shabbat, l'amour du prochain etc.

La Mitsva concernant le respect des parents apparaît trois fois dans la Torah, une fois dans la Paracha Kedochim et une fois dans chacune des deux versions des Dix Paroles, et à chaque fois elle est associée à l'observance du Shabbat :

« Chacun doit respecter (craindre) sa mère et son père et observer mes Shab-tats. Je suis Hashem votre D. » (Vayikra XIX, 3)

« Honore ton père et ta mère, alors tu vivras longtemps sur la terre que Hashem ton D. te donne ». (Chémot XX, 12)

« Honore ton père et ta mère comme Hashem te l'a commandé. Tu vivras, alors, longtemps et heureux sur la terre que Hashem, ton D. te donne ». (Dévarim V, 16)

Le respect du Shabbat nous incite à nous rappeler que Hachem est le Créateur du Monde, qu'Il nous a libérés de l'esclavage en Égypte et que nous devons Lui en être reconnaissants.

Le respect des parents qui nous ont donné la vie, ce merveilleux cadeau, doit nous amener à être redevables à leur égard. Le respect du Shabbat et le *Kivoud Av Vaém* sont donc intimement liés : Respecter ses parents c'est aussi respecter Hachem.

Le véritable respect dû aux parents consiste à faire en sorte que le rayonnement de leurs enseignements et de leurs actes se manifeste dans nos vies et celles de nos enfants, c'est ainsi qu'ils continuent à vivre à travers nous.

Souvenons-nous des paroles de Hachem au sujet d'Abraham (Béréchit XVIII,19) :

« Je l'ai connu (je lui ai accordé une attention particulière) afin qu'il commande (transmette à) ses fils et sa maison après lui, et ils garderont la voie de D. en pratiquant la charité et la justice ».

La Mitsva de *Kivoud Av Vaém* est la cinquième des Dix Paroles. Les Dix Commandements étaient gravés sur les Deux Tables de la Loi, il y avait donc cinq commandements par Table.

Nos Sages nous enseignent que les cinq premiers commandements régissent les rapports entre l'homme et Son Créateur tandis que les cinq derniers concernent les relations de l'homme avec son prochain, chaque commandement de la première Table étant en relation avec son pendant dans la deuxième.

Cette disposition des Tables veut nous enseigner qu'on ne peut séparer les commandements régissant nos rapports avec D. de ceux régissant nos relations avec les autres. En d'autres termes, il ne peut y avoir une véritable relation avec D. sans respect de

son prochain et vice versa.

Le cinquième commandement semble mal placé, il aurait dû faire partie des relations de l'homme avec son prochain...

Eh bien, non, la Torah considère que cette Mitsva fait partie des relations de l'homme avec son Créateur. Elle est l'extrémité des commandements qui régissent les rapports avec D. et elle fait la jonction avec la deuxième Table.

Dans le Traité Kiddouchine (31a), une Guémara très intéressante nous permet d'avoir un nouvel éclairage sur ce commandement :

« Ola Rabba a commenté le verset suivant à la porte de la maison de l'Exilarque : « Ils te reconnaîtront, Toi Hachem, tous les rois de la terre, car ils ont entendu les paroles de Ta bouche. » Le verset ne dit pas « la parole » de ta bouche mais « les paroles » de ta bouche. De quoi s'agit-il ? Lorsque D. a dit les premières paroles : « C'est moi Hachem ton D. », les peuples de la terre ont dit : « Il recherche les honneurs pour Lui-même » etc. Lorsque Hachem a prononcé le cinquième commandement : « Honore ton père et ta mère », ils ont reconnu les premiers commandements. Rava a fait le même commentaire à partir du verset : « Tes premières Paroles sont Vérité » tes premières et non tes dernières ? Il faut comprendre que grâce à la fin de tes Paroles, on se rend compte que le début de tes Paroles est Vérité ! »

Comment comprendre ce texte et les réactions des peuples de la terre ?

Lorsque Hachem a dit : « C'est moi Hachem ton D. », les peuples de la terre ont rétorqué : « Quel souverain ne voudrait pas être reconnu par tout le monde ? » Lorsqu'ils ont entendu : « Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi », ils ont conclu : « Tout souverain est jaloux de sa souveraineté ! ».

Vint le troisième commandement : « Tu ne prononceras pas le nom de D. en vain », ils répondirent : « Quel est le roi qui voudrait qu'on utilise son sceau pour le mensonge ? ».

Puis le quatrième commandement : « Souviens-toi du jour du Shabbat », ils ironisèrent alors : « Quel est le roi qui ne souhaiterait pas que le jour de son anniversaire soit fêté dans son royaume ».

Mais lorsqu'ils ont entendu le cinquième commandement, ils ont dit : « ça marche et les quatre premiers commandements doivent être valables ! On n'a jamais entendu un roi se faire concurrence et partager son pouvoir : quiconque entre au service du roi abandonne (renie) son père et sa mère ! Tandis que Lui nous demande d'honorer autre que Lui... ».

C'est donc à partir du cinquième commandement que les peuples du monde reconnaissent la validité des quatre précédents.

Cette Guémara est étonnante : que signifie cet acquiescement des peuples aux

Dix Commandements ? Peut-être que cet enseignement est là pour nous dire que la démarche des peuples du monde, c'est d'aller du père avec un petit « p » au Père avec un grand « P ». C'est à dire qu'ils vont reconnaître D. à travers ce commandement de respecter son père et sa mère. Pour le peuple juif, c'est l'inverse, la relation avec ses parents n'est pas qu'un simple rapport de nature, mais elle est surtout un rapport de culture, un rapport spirituel.

Les fausses idéologies cherchent à casser ce rapport Enfants/Parents pour pouvoir reconstruire l'individu à leur guise, car pour eux, ce rapport est un rapport de nature.

La Torah quant à elle considère que la relation Enfants/Parents est avant tout un rapport spirituel, elle peut donc permettre aux enfants de développer leur propre personnalité, de préserver leur équilibre et d'avoir une existence harmonieuse.

Ce n'est que dans ces conditions que la Mitsva de *Kivoud Av Vaém* peut se réaliser convenablement car elle s'intègre harmonieusement avec les autres Mitsvot de la Torah.

C'est d'ailleurs pour cela que la Mitsva du respect des parents est toujours associée au commandement du Shabbat !

Si ton père et ta mère te demandent de transgresser le Shabbat, tu ne dois pas les écouter car eux aussi sont soumis à cette Loi. En d'autres termes, la mitsva n'est pas un commandement d'ordre absolu. Le commandement est limite, mais il a sa propre limite.

À travers cette Mitsva de *Kivoud Av Vaém*, nous comprenons que l'objectif de la Torah est de nous permettre d'atteindre un équilibre, une harmonie, où chaque valeur prendra la place qui lui revient.

Nous savons que la Torah comporte 613 commandements, 248 positifs correspondant aux organes du corps humain et 365 négatifs correspondant aux nerfs ou aux jours de l'année.

De la même manière qu'on doit préserver tous les 613 éléments du corps (248 organes et 365 nerfs) pour être en bonne santé, la santé spirituelle dépend de l'observance des 613 Mitsvot (248 positives et 365 négatives) auxquelles on doit accorder la place qui leur revient, sans rien rajouter et sans rien soustraire.

Dans le Traité Kiddouchine, nos Sages s'interrogent sur la raison pour laquelle dans la Mitsva de respect (amour), la Torah place d'abord le père et ensuite la mère et dans la Mitsva de crainte c'est le contraire. Ils répondent que la Torah sait que la nature de l'enfant le pousse à honorer plus sa mère et à craindre plus son père, c'est pourquoi elle impose l'ordre inversé pour ramener à l'équilibre voulu, qui n'est pas l'équilibre naturel !

« Parle à toute la communauté des enfants d'Israël et dis-leur, soyez saints ! Car Je suis saint, moi Hashem votre Dieu.) »
 (Lv 19, 2)

La Parasha de Kédochim pose des objectifs simples et pourtant si ambitieux. Elle réclame une sainteté qui s'apparente à celle de Dieu. Pourtant, bien que de prime abord il nous semble entendre la nécessité d'être porteur d'une grande ambition, que nous traduirons dans notre système de pensée comme la nécessité de se poser un objectif à atteindre, la plupart des commentateurs interprète ce verset sous sa forme impérative : « **soyez saints car Je suis saint** ». Il est pourtant écrit ici *kedochim tihyou*, littéralement « vous serez saints » et non *kedochim heyou*, « soyez saints ». La plupart des commentateurs voit cependant dans ce futur un impératif, et traduisent donc « *tihyou* » par « soyez ». D'autres l'interprètent, à la suite du Rambam, comme indiquant le report de la sainteté des enfants d'Israël à l'ère messianique. Mais qu'elle soit une injonction ou une assertion, la formulation *kedochim tihyou* est sans appel et le texte la justifie immédiatement ainsi : *ki kadoch ani Hashem Éloqé-khem* (car Je suis saint moi Hashem votre Éloqim).

Il nous faut alors définir à quoi s'apparente cette sainteté qui semble être le but ultime recherché par le peuple d'Israël.

Dans le Lévitique, Dieu s'adresse souvent à Moshé, en lui demandant de parler aux enfants d'Israël pour leur dire ceci ou cela (*vayedaber Hashem el Moché lémor*). Mais ici s'ajoute un élément supplémentaire : Dieu demande à Moshé de parler à toute l'assemblée des enfants d'Israël pour leur dire d'être saints. Autrement dit, la sainteté doit être l'affaire de tout un chacun, dans le vivre ensemble. Mais comment imaginer que tout un peuple puisse atteindre un niveau moral qui le qualifierait de saint ?

Notre Parasha développe un autre concept, qui présente la sanctification par Dieu de la Torah, du Shabbat, d'un peuple (« un peuple

saint ») ou encore d'une tribu consacrée, les Cohanim. Cela suppose que cette sanctification ne peut être réalisée que du fait de la nature sainte de Dieu. Nous pouvons donc avancer que par des actes de consécration que réaliseraient l'homme lors du Shabbat ou encore dans la maîtrise de ses pulsions (Rachi : « Dans tout endroit où tu trouves une restriction à l'immoralité, tu trouves la sainteté. ») l'homme pourrait être à son tour qualifié de « saint ».

Mais ce raisonnement a fortiori nous paraît bien étroit. En effet, ironons-nous comparer la sainteté du Créateur à celle d'un humain ? Pouvons-nous user du même terme pour ces deux états ? À ce sujet, rappelons que le mot *kadoch* appliqué à Dieu s'écrit avec un *vav*, tandis que s'il s'applique à l'homme, il s'écrit sans *vav*. Le Midrash aborde cette question qu'il se propose de résoudre en mettant dans la bouche de Dieu les paroles suivantes : *Kedouchati lemaala mikedouchakthem* (Ma sainteté est au-dessus de votre sainteté). Deux interprétations en sont faites et l'on retiendra délibérément l'interprétation suivante : « Ma sainteté qui est au-dessus (*Kedouchati lemaala*) provient de votre sainteté (*mikedouchakthem*). » Cette interprétation est intéressante car elle rend l'homme actif et responsable de la Kedoucha de Dieu Lui-même.

Il nous faudrait alors réfléchir en termes de sainteté passive (observer des lois de pureté par exemple) et de sainteté active (une recherche de l'homme vers son Créateur ?) Nous voilà bien en mal de penser sans faire appel à diverses notions ésotériques. Aussi, nous abandonnerons ce biais pour nous tourner vers une image forte que nous présente la Haftara.

Amos relate le désastre que subit Israël du fait de ses fautes, qui trahissent l'idéal qu'il portait et l'abandon que leur signifie Dieu. Un verset nous interpelle : « N'êtes-vous pas pour moi comme les enfants des Éthiopiens, Enfants d'Israël ? dit Hashem. N'ai-je pas fait sortir Israël du pays d'Egypte,

Comme les Philistins de Caphtor et les Syriens de Kir? »
 (Amos 9,7)

Ce verset a été sujet à de nombreuses interprétations, et il est souvent cité pour l'incrimination qu'il semble porter à l'égard du peuple noir. Il a souvent pris de façon erronée la connotation de la malédiction de servitude dont ce dernier serait porteur. Pourtant, on ne trouve pas dans la Torah d'association entre noir et esclave. Aussi, il nous semble devoir dire que le reproche associé par le biais de ce peuple et que l'on retrouve dans la Torah est l'expression d'un idéal tourné vers la nature plutôt que vers la culture. D'autre part, le constat le plus frappant est celui de l'incapacité de ces derniers à se détacher de cet état tout comme il ne peut se séparer de la couleur de sa peau. La métaphore est grandiose. L'idée qui s'en dégage ne l'est pas moins. En effet, cet état qui est reproché à Israël est celui de ne pas se prêter à un idéal qui l'amènerait à dépasser cet état de nature pour aspirer à un état de sainteté en lui rappelant, qu'il n'est pas le fils chéri de Dieu parce que celui-ci l'a fait sortir d'Egypte comme pourraient l'être les Philistins sortis de Caphtor ou les Syriens sortis de Kir, mais bien parce qu'il a été consacré par l'acceptation de la Torah.

Cela étant, l'interrogation de Hashem est criante de sens « N'êtes-vous pas pour moi comme les enfants des Éthiopiens, Enfants d'Israël ? dit Hashem. » Malgré vos différences, ce sont vos similitudes humaines qui vous rapprochent au point de vous confondre.

Ainsi, l'idéal de sainteté qui est demandé à Israël est celui de tenir de mieux aimer ce prochain qui nous rapproche du divin. Un programme destiné à améliorer le vivre ensemble et dont la Parasha Kedochim nous fournit précisément les cadres, tout à la fois juridique, éthique et rituel.

L'initiative personnelle voire la réaction offensée s'accordent elles avec l'ordre de se conformer strictement aux mitsvot et de rester dans le cadre «Permis - Interdit» imposé depuis Matan Thora?

Depuis Matan Thora, les bné Israël sont ordonnés de respecter les mitsvot. Antérieurement à Matan Thora seule une infime minorité de personnes d'une envergure spirituelle exceptionnelle tels que nos Avot, Imaot, chivte Ka, et d'autres (Chem ve Éver) avaient intégré de manière prophétique le sens de l'existence et la nécessité de servir le D. Un qui avait tout créé et à qui on devait tout. A compter de Matan Thora, les bné Israël sont ordonnés d'accomplir les mitsvot.

D'un statut d'esclaves de Pharaon, les bné Israël sont devenus les esclaves (les serviteurs) d'Hachem. Désormais toute la vie des bné Israël de leur naissance à leur décès, leur vie conjugale, familiale, leurs relations sociales et professionnelles sont régies par la Thora et ses mitsvot et donc chaque Ben Israël a le devoir de connaître et d'accomplir la Thora et de l'enseigner à ses proches. **Lichmor- Laasot-ve Lelamed.** Le cadre de vie du Ben Israël s'établit donc dans le strict respect des lois de la Thora et il n'y a d'homme libre que celui qui étudie la Thora.

Ce bref rappel énoncé, connu de tous, il convient de s'interroger sur la part de l'initiative personnelle et de la spontanéité de l'homme dès lors que son cadre de vie est un cadre juridique normatif régissant tous les domaines de son existence. Trois événements, contemporains ou postérieurs à Matan Thora peuvent nous permettre, un tant soit peu, d'appréhender les contours de la problématique. La guemara Chabat (80a) indique que Moïse a rajouté 3 choses de lui-même (mi daato) :

- Se séparer de sa femme,
- Ajouter un jour,
- Casser les loukhot.

Et Hachem a agréé ces initiatives. Nous évoquerons les deux derniers cas et y rajouterons l'épisode au cours duquel Moïse a frappé le rocher.

1°- Moïse a rajouté un jour MI DAATO

Dans Chemot (Ytro 19;15-16) : il dit au peuple: «soyez prêts pour dans trois jours; n'approchez pas d'une femme».

Rachi commente «A la fin de 3 jours, c'est donc le 4ème jour car Moïse a ajouté un jour de sa propre compréhension selon les paroles de Rabbi Yossi. » Moïse tarde, par son initiative, le don de la Thora qui est pourtant la Raison de la création du monde par Hachem. Comment Moïse , aussi grand soit il, peut-il retarder le plan divin? Et surtout pourquoi D-ieu valide son «initiative»?

Le Rav Fridelander dans son œuvre Chivté Haim développe les débats de la guémara Chabat (80a). Voici ses mots : « les Sages fixent que les Drachot (interprétations) formulées par Moïse sous la caractéristique Mi Daato (de son initiative) l'ont été grâce au principe du Kal Va

Khomor (raisonnement à fortiori) et s'intègrent dès lors dans le corpus de la Thora elle-même. Dès lors, les drachot Mi Daato de Moïse deviennent des enseignements Min Atorah!!! Toujours le Rav Frielander citant le Maharal de Prague dans son ouvrage Bér A Gola : «ceux qui pensent que les paroles des 'Hakhamim seraient de simples allusions (asmakhot) et qu'elles ne seraient porteurs d'aucun message directement issu de la Thora et ne constituerait que des allusions aux principes de la Thora, comme une simple interprétation (melitsa) ... se trompent.» Le Maharal insiste et «enfonce le clou» dans Tiferet Israel : «et voici ce qu'Hachem a agréé de la part de Moïse c'est comme si (keilou) cela avait été écrit dans la Thora !!!

Il ne s'agit pas d'un nouveau fondement dévoilé inauguré par Moïse, mais d'une interprétation de Moïse au travers (mitokh) du fait que la Thora a allusivement mis en sa main la force d'inaugurer ce Din .

Cet enseignement profond du Maharal cité par le Sivré Haim, permet de répondre à l'objection des tossafot qui considéraient que la Dracha de Moïse n'était pas une dracha guemoura (une interprétation dans sa pleine acceptation sémantique). Le Maharal répond à ce questionnement. Si ce n'était Moïse, dont le daat est totalement orientée en direction de la volonté profonde de D-ieu (kivoun el retson Hachem), l'initiative n'aurait pas été agréée !!

2°-la brisure des tables de la Loi

Que Moïse dévoile un principe contenu dans la Thora qui soit agréé par Hachem, soit. Mais qu'il brise de sa seule initiative les tables de la Loi, cela est à priori incompréhensible.

Avant que la Torah soit donnée au Klal Israël le monde demeurait dans son état de néant (tohou). Quand Hachem s'est révélé à Israël le monde entier s'est tu car il s'agissait d'un instant décisif pour toute la création. Parmi les explications données, celle du Kli Yakar qui voit dans le geste de Moïse sa volonté de demeurer indéfectiblement solidaire avec le klal Israël et ainsi «forcer» Hachem, si 'hass ve chalom, il décidait de détruire le Klal Israël de l'effacer avec lui. L'initiative (mi daato) de Moïse correspond à ce que doit être la réaction d'un Maître dans la communauté d'Israël à savoir être capable non seulement de prendre des décisions difficiles allant même à renoncer à l'œuvre d'une vie si besoin était.

Ce faisant Moïse annule (au moins provisoirement) le but de la création et prends le risque que le monde ne revienne au néant!!!! Néanmoins Hachem agréé son geste ainsi qu'il est dit dans le dernier rachi du houmash : **Aux yeux de tout Israël** : «Son cœur l'a poussé à briser les Tables à leurs yeux ... consenti par D-ieu comme l'indique le verset (Exode 34,1) « que tu as brisées » tu as bien fait de les briser »» Un enseignement qu'offre Moïse à tout dirigeant de la communauté d'Israël.

3°- sur le fait d'avoir frappé le rocher

L'explication de cet épisode est volontairement expliquée exclusivement au partir du Ohr ahaim akadouch.

En substance, suite à une nouvelle contestation du Klal Israël, Moïse sollicite les instructions d'Hachem qui lui ordonne d'agir de la manière suivante : **«D-ieu parla à Moïse en ces termes: « prends le bâton et rassemble la communauté devant le rocher, toi et Aaron ton frère, et vous parlerez au Rocher sous leurs yeux et il donnera ses eaux. Tu feras sortir de l'eau du rocher.... »**

Pour comprendre cet épisode, il nous faut remonter à l'épisode de Kora'h où seul le bâton d'Aaron avait fleuri et donné des fruits aux yeux de toute l'assemblée. Qui dit fleurs et fruits dit eau. Sur ce le Ohr A'Haim décode le raisonnement de Moïse dans sa compréhension et son interprétation de l'ordre d'Hachem.

«L'eau ne pourrait sortir qu'au moyen d'un acte (maasé) caractérisé, la parole ne suffirait pas seule car et ainsi la fin (le jaillissement de l'eau) a été dévoilée grâce à son début (la prise du bâton). Et ainsi l'intention d'Hachem est apparue clairement au daat de Moïse. Pourquoi lui ordonner de prendre le bâton? Il est apparu évident à Moïse que le coup porté au moyen du bâton graverait à l'endroit du coup sur le rocher le nom divin de sorte que l'inerte (le rocher) pourrait faire sortir un élément de la matière vivante (l'eau). L'injonction de parler n'était pas le sens littéral de l'injonction. Le dilemme de Moïse était le suivant : si je réalise la parole divine telle quelle sans frapper le rocher, je crains que le fait de frapper corresponde à l'injonction divine et même s'explique de manière plus conforme au pchat (sens littéral) et de plus il est impensable que l'inerte (le rocher) puisse réagir à la parole d'un être humain, donc si je ne fais que parler sans frapper, le rocher ne donnera pas d'eau et je dégraderai le nom d'Hachem aux yeux de l'assemblée et je serai coupable de 'Hilloul. Le coup sera porté associé avec la parole visant à enjoindre au rocher de donner de l'eau et ainsi le nom divin sera sanctifié.».

Si Moïse et Aaron avaient réalisé l'ordre divin ils auraient expurgé le yetser ara des bné Israël et auraient eu le mérite de construire le beth hamikdach. Aussi puissant et pur que soit le raisonnement de Moïse il s'est trompé en ne respectant pas strictement la parole divine.

Selon Abrabanel, Hachem a «soldé les comptes» en sanctionnant Moïse et Aaron de fautes précédentes (confection du veau d'or pour Aaron et envoi des explorateurs pour Moïse).

Pour le **'Hidouch Harim**, la faute réside dans le fait que le peuple n'a pas vu (**lé'énéém**) à contrario, le niveau spirituel du peuple aurait été beaucoup plus élevé.

En guise de prologue, souhaitons nous d'accomplir fidèlement la parole d'Hachem et d'y mettre de l'investissement et de la sim'ha sans y adjoindre d'interprétation erronée qui nous restreindrait du monde futur comme nous le rappelle le traité Avot.

Que ce drach soit leiloui nichmat ma maman z"l **Sultana bat Léa** décédée le 10 Iyar 5778 dont l'humilité et le don de soi étaient les vertus cardinales. Que son souvenir soit source de brakha pour sa famille et son époux.

Ce feuillet d'étude est dédié à l'élévation de l'âme de Sultana bat Léa



A'HAREÏ MOT
KÉDOCHIM

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Les pratiques du pays d'Egypte où vous avez demeuré, ne les imitez pas » (Vayikra 18-3)

Rav Galinsky zatsal expliqua dans un de ses cours au nom de Rachi que les mœurs des Egyptiens étaient plus dépravées que celles de n'importe quelle autre nation. Le Maharal de Prague, dans son livre Gour Arié, pose la question suivante : il est écrit de ne pas faire comme les Egyptiens, ce qui voudrait donc dire que l'on peut se comporter comme les autres nations, et pourquoi cela ? ... et puis quoi? parce que leurs mœurs sont moins pires !

Comment comprendre une telle chose ?

J'ai trouvé une réponse à l'instar des propos suivants du Rav de Ponievitch zatsal :

Celui-ci me posa la question suivante : il y a une michna dans les maximes des pères (Avot, 5-14), qui classe les personnes qui viennent à la maison d'étude en quatre catégories différentes : « *celui qui s'y rend mais n'applique pas ce qu'il a étudié, il lui reste le mérite des efforts qu'il a fait pour s'y rendre ; celui qui applique sans venir étudier, par exemple s'il reste étudier à la maison, il récoltera le mérite de ses actes ; celui qui vient étudier et qui applique, c'est un homme pieux ; celui qui ne vient pas étudier et qui ne pratique pas non plus, c'est un mécréant.* »

Il s'étonna de cette association : comment mentionner ici une personne qui ni n'étudie, ni ne pratique ? Qu'a-t-il à voir avec les autres types de personne dont parle la michna !

« Ecoute une réponse », continua-t-il.

Voici un étudiant en yéchiva assis dans la maison d'étude. Il traverse un passage à vide. Ça arrive. La motivation a disparu, l'enthousiasme s'est volatilisé. Il commence même à envisager de plier bagages. C'est alors qu'il regarde autour de lui à quoi ressemblent ceux qui n'ont rien à voir avec la maison d'étude, à quoi ressemble leur monde et leurs intérêts dans la vie, il voit à quel point ils sont à plaindre. Il redévoient persuadé que sa place n'est pas ailleurs que dans la maison d'étude. Et grâce à Dieu, le goût à l'étude va revenir et tout va rentrer dans l'ordre. **Et grâce à qui n'a-t-il pas tout laissé tomber ? Grâce à ceux qui ni n'étudient, ni ne pratiquent. C'est la raison pour laquelle la michna parle d'eux avec ceux qui fréquentent la maison d'étude.**

Et d'ailleurs écoutez ce qui m'arriva un jour. Je fus invité à donner un cours. Le public était déjà arrivé, je m'apprétais à commencer à parler quand tout à coup pénétra dans la salle un individu, cheveux longs et boucles d'oreilles. Il s'adressa alors à moi en ces termes : "Je suis journaliste



liste du journal 'untel' et je voudrais interviewer des personnes dans l'assistance". Je lui répondis que moi aussi je n'étais ici qu'un invité et qu'il fallait demander la permission aux organisateurs de la soirée. Je me mis à parler. Il s'assis parmi la foule et écouta le cours comme tout le monde. Il retint son souffle avec les autres, il éclata de rire avec eux. Après le cours, il attrapa un des participants pour l'interviewer : "Vous êtes né dans une famille religieuse ?". "Non", répondit-il, "je suis un baal téchouva (personne revenue à la religion)". "Ah ! Alors que pensez

-vous de cette question : entre vous et un jeune homme orthodoxe de Bné Brak, qui de vous deux a le plus de mérite dans le Ciel ?"

Moi, j'aurais répondu que c'était évident que le baal téchouva avait plus de mérite, n'est-il pas écrit : dans le Ciel, là où se tiennent les baal téchouva, les justes parfaits ne peuvent pas accéder !

L'interviewé répondit : "Le jeune de Bné Brak bien sûr!"

Le journaliste qui pensait comme moi fut surpris de la réponse. "Pourquoi donc ?", demanda-t-il. "Parce qu'il étudie plus que vous la Torah ?"

L'autre répondit : "Pas à cause de ça.

Il faut que vous sachiez que je suis revenu à la religion parce que j'ai connu la rue, j'ai vu de mes yeux dans quelle jungle vivent les hommes et j'ai compris qu'il n'y avait pas d'autre refuge que de venir vivre une vie emprise des valeurs de la Torah. **Devenir religieux, c'était pour sauver ma vie, je n'ai aucun mérite à cela.**

Par contre, un jeune de Bné Brak a grandi dans une famille religieuse, il sait qu'il y a autour de lui un monde plein d'images et de musiques attrayantes. Il n'y voit pas le côté malsain de cette société, il pourrait être facilement hypnotisé par toute l'apparence attirante, et pourtant il a la force de rester entre les quatre murs de la maison d'étude. **Quel immense mérite lui revient !**

J'aurais voulu descendre pour l'embrasser. Quelle compréhension, quelle authenticité ! Et d'ailleurs c'est ce qui est écrit ici : "Le Saint Béni Soit-Il a voulu donner du mérite à Israël, c'est la raison pour laquelle il multiplia les mitsvot de la Torah" (Makot, 23a). Il en aura sûrement qui vont venir se plaindre : pourquoi tant de contraintes, d'interdits et de limitations, qu'est-ce que ça changerait si on ne faisait pas tout ça ?

Vous avez sûrement compris maintenant pourquoi le Saint Béni Soit-Il nous a exilé dans cette Egypte impure, berceau des mœurs les plus abjectes : pour mettre sous nos yeux de façon concrète vers quoi nous aurions pu péricliter !... (Tiré de l'ouvrage Veigadéta)

Rav Moché Bénichou



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

COMMENT ARRIVER À NE PAS SE VENGER? (suite)

Le Hafets Haim au début de son livre explique que c'est la Mitsva de juger positivement les actions de son ami. Et même quelquefois il arrive à notre prochain de trébucher dans certaines Mitsvots, puisque d'une manière générale il fait attention de pratiquer la Thora, alors on se doit de juger positivement son action. Ce ne sera pas le cas si cette personne fait systématiquement des Avérots et n'a pas la crainte du Ciel! Donc si on arrive à ancrer cette belle Mitsva en nous, alors c'est sûr que la Vengeance et la Rancune quitteront notre cœur.

Comme l'enseigne le Rav Yéroham Brodienski chlita (Machguia de Kol Thora) chacun considère son comportement comme intègre à ses propres yeux ! Le problème est le regard de l'autre qui est toujours sévère quand il s'agit de juger son prochain. Si on arrive à planter cette très bonne Mida de voir le bien chez son prochain, alors nécessairement il n'y a plus de place ni pour le Lachon Hara/médisation ni pour la rancune !! Un tout petit exemple c'est que durant les jours de demi-fête de Pessah on s'est promené dans la jolie forêt à côté de la ville d'Elad. Là-bas on a vu au loin un quidam en train de couper un arbre! Comme vous savez : Erets Israël n'est pas encore devenu la petite Suisse avec ses forêts et ses lacs! Donc on aurait pu dire : quelle mauvaise personne qui coupe un arbre pour ses besoins personnels : quel toupet! mais comme on connaît cette Mitsva, on a simplement dit : certainement qu'il y a une obligation quelconque à abattre cet arbre'. Finalement, en s'approchant on a vu que l'arbre était déjà complètement mort! Donc on a bien eu raison de ne pas juger sévèrement notre prochain et en plus on a gagné une Mitsva!

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Durant la période du Omer, les talmidim de Rabbi Akiva périssent car ils négligèrent (à leur niveau bien sûr) leur relation avec leur prochain. Il est bon durant cette période, en forme de réparation, de soigner davantage nos rapports avec notre entourage. A ce propos, on relatera l'histoire suivante.

Dans une classe de jeunes filles de CM2 arriva une nouvelle élève. Elle était sympathique et agréable mais avait un certain défaut physique au visage. Elle fut accueillie agréablement au début mais bien vite, on commença à se moquer un peu d'elle et à la mettre de côté. Son défaut n'était malheureusement pas passé inaperçu. Les enfants supportent mal les différences. L'institutrice remarqua que cette pauvre fille était sujette à des moqueries et essaya de raisonner les élèves mais sans résultat. Les parents de cette pauvre enfant décidèrent de la retirer de l'école tellement elle souffrait. Dépourvue, l'institutrice décida de prendre conseil auprès de



son mari qui était très proche de Rav Steinman Zatsal. En entendant l'histoire le Rav se mit à pleurer. Ces jeunes filles doivent comprendre que quelqu'un qui manque de respect à son prochain, manque de respect à D.... Elles n'ont donc plus le droit de prier, D... méprise leurs prières.

Le lendemain dès son arrivée, l'institutrice ouvrit les livres d'étude passant ainsi outre la prière quotidienne. Les élèves, étonnées lui rappelèrent qu'elles devaient au préalable prier avant de commencer les cours.

« J'ai reçu un ordre explicite de Rav Steinman que vous n'avez pas le droit de prier ».

« Comment cela ? » demandèrent les élèves, « nous sommes juives et nous nous devons de prier ».

Celui qui blesse son ami est apparenté à un meurtrier. Une telle personne ne peut prier, D... n'accepte pas ses prières. Les jeunes filles furent bouleversées par de tels propos et décidèrent de demander pardon à leur camarade et de cesser de lui faire du mal.



SAINTS ET IRRÉPROCHABLES

C'est en cela que les lois instituées par nos sages sont des racines qui développeront la crainte du Ciel, comme les racines d'un arbre lui permettent de se développer et de grandir. Faire croître cette crainte est le principal but de l'homme dans ce monde et la plus belle vertu qu'il peut atteindre.

Rav Yossef Haim Sitruk Zatsal disait: «que la crainte, c'est l'écrin de la mitsva. Dans le couple, l'amour a tendance à s'éroder avec le temps, sauf si on le conserve dans un écrin qui s'appelle la crainte, le respect. Pour épouser une femme il faut l'aimer, pour rester marié il faut la respecter. Si l'amour permet de fonder un foyer, la crainte permet de le conserver. Il en est ainsi pour notre union avec Hakadoch Baroukh Hou : pour la faire perdurer, il nous faut mêler la crainte à l'amour. »

D'après le Ramban, la Kédoucha ne se limite pas au respect des Mitsvot. Pour le Ramban, la Torah nous invite à suivre une ligne de conduite fondée sur la retenue, même dans les actes permis. Car si l'on se contente d'observer les Mitsvot au pied de la lettre, on pourra facilement devenir ce qu'il appelle « Naval bérachout hatorah/un débauché avec autorisation de la Torah ». Cette attitude de « faire le minimum » nous fera vite tomber dans le laxisme, la permissivité, la glotonnerie. C'est ainsi que d'après le Ramban, Hakadoch Baroukh Hou exige de nous bien davantage que le simple respect des Mitsvot.

Il est écrit dans notre paracha (Kédochim) : « réprimander, tu réprimanderas ton prochain, et ne porte pas de faute à cause de lui. » (Vayikra 19;17)

Pourquoi la Torah répète-t-elle le mot réprimander ? Nos Sages expliquent qu'il est question de deux réprimandes distinctes, l'une destinée à soi-même et la seconde, à son prochain. C'est-à-dire que lorsque l'on souhaite réprimander son prochain, il nous incombe en premier lieu de se l'adresser à soi-même pour savoir si on est exempt du défaut qu'on impute à l'autre.

La Guémara (Kidouchine 70b) nous enseigne « Kol hapossel bémoumo posse/les fautes dont on soupçonne autrui sont en réalité les nôtres ». En effet, lorsqu'on soupçonne ou accuse une personne, c'est en réalité parce que notre regard est essentiellement orienté par ce qui occupe nos pensées. Nos soupçons envers l'autre sont souvent, en réalité, les fautes que nous-mêmes sommes le plus souvent incités à commettre.

Nous l'expliquerons par le récit suivant :

Réouven le laitier du village reçoit un jour une convocation au tribunal. Étant un homme droit et honnête en affaires, Réouven ne manque pas d'être surpris par cette convocation. Lorsqu'il arrive au tribunal, il se voit accusé par le boulanger de l'avoir escroqué chaque jour sur la quantité de beurre qu'il lui a livrée. En effet, le boulanger se plaint d'avoir reçu des mottes de beurre de 900, 850 ou même 800gr de au lieu du kilo commandé.

Le juge se tourne vers Réouven et lui demande quel type de balance il

utilise, et si celle-ci ne s'était pas déréglée avec le temps. Réouven explique au juge qu'il dispose d'une balance à deux plateaux d'une très grande précision dont personne ne s'était plaint jusqu'à présent. Il précise que, pour mesurer le kilo de beurre qu'il vend au boulanger, il pose sur un plateau la motte de beurre et, sur l'autre, la miche de pain d'un kilo que lui livre le boulanger chaque matin.

Le juge lance un regard sans équivoque au boulanger qui ne trouve rien à ajouter pour sa défense... Il n'a finalement reçu que ce qu'il a donné ! Vis-à-vis de nos prochains, nous ne recevrons que par rapport à ce que nous avons donné. Il ne sert à rien de se plaindre du peu qu'on reçoit, il faut accepter de reconnaître ses torts et de s'améliorer.

La Torah nous met en garde à ce sujet : « réprimander, tu réprimanderas ton prochain » mais attention ! « Ne porte pas de faute à cause de lui » : ta réprimande ne doit porter sur des fautes dont toi-même est coupable !

S'il en est ainsi avec notre prochain, combien plus avec notre conjoint(e). Tel un miroir avec lequel on s'examine, notre conjoint(e) est celui avec lequel on pourra déceler nos défauts et se faire des reproches à soi-même.

Le/la conjoint(e) est ce miroir qui reflète l'image qui se trouve en face de lui. Le reflet sourit si on lui sourit, et fait la tête si on lui fait la tête.

N'avez-vous jamais remarqué, que lorsqu'une personne (triste ou énervée) s'approche d'un bébé, sa réaction première est de lui sourire. Pourquoi ? Tout simplement parce que le bambin est sain et serein. Il n'envie pas, ne convoite pas et ne jalouse pas son prochain. Il n'est pas énervé ou angoissé. Il respire la paix et la sérénité et c'est pourquoi, dès que l'on voit un bébé, on a envie de lui sourire. Pour le bébé, c'est le contraire qui se produit. Lorsqu'il voit une personne, il ne lui sourira pas automatiquement, il pourra même pleurer à chaudes larmes, pourquoi ? Devinez !

Parce que nous influons sur l'atmosphère qui règne autour de nous. N'oublions pas que, ce que l'on trouve chez l'autre, se trouve certainement chez nous aussi. Une des clés pour le chalom bayit (l'harmonie dans le foyer) nous enseigne Rav Benchetrit chlita, est d'apprendre à se regarder avec le regard de l'autre, à comprendre ce que l'on reflète.

Rav Mordékhai Bismuth 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



L'ère de la délivrance

Réflexion sur notre temps

Le Rambam dans ses lois sur les rois (11ème chap.),explique que l'obligation de croire à l'arrivée du Machia'h, l'un des treize articles de la foi juive, ne relève pas seulement du domaine de la croyance ; c'est une obligation, comme le dit le prophète : « Même si son arrivée est différée, attends-le » ('HabaKouk, 2,3).

Quelle est donc la signification de cette attente ? À propos des autres articles de foi, l'obligation est seulement de croire ; pourquoi ici l'obligation consiste-t-elle à attendre sa venue ? Il semble que l'espoir et l'attente soient ici nécessaires, dans la mesure où cela rapproche le temps de la délivrance messianique. Le gaon et 'hassid, le rav Na'hman de Breslev dans son livre « Hichtapkhot Hanéfech - Les Effusions de l'Âme », parle beaucoup de l'extrême importance de chaque émotion d'un Juif. Puisque chaque soupir et chaque désir laisse une profonde empreinte dans les cieux, l'attente de tout Israël, qui espère et désire ardemment la venue du Machia'h, rapproche le temps de la délivrance future. L'obligation incombe à chaque Juif d'accélérer la venue du Machia'h et, bien entendu, toutes les prières qui ont trait à l'espérance messianique, « De grâce, vois nos souffrances... et délivre-nous vite en l'honneur de ton Nom » ou « Sonne du chofar pour annoncer notre libération », ou encore « Redonne leur fonction à nos juges, comme autrefois » etc. - toutes ces prières concernant la délivrance future, si elles sont dites avec ferveur, du fond du cœur, sont une réalisation du devoir qu'a chaque Juif

VOUS AVEZ DEMANDÉ LE MACHIA'H... NE QUITTEZ PAS!

d'attendre la venue du Machia'h.

Le 'Hafetz Haïm écrit au milieu du 3ème chap. de son livre « Tzipita Layéchoua » : « Même les Justes qui ne cessent de chercher la Torah doivent attendre la délivrance finale, puisque cette attente rapproche la venue du Machia'h comme l'affirme le Yalkout Shimoni Lamentations, 997) : « Au moment de la destruction du Temple, Its'hak s'adressa à D... : « Maître du monde, peut-être tes enfants ne reviendront-ils jamais ? » ; D... répondit : « Ne parle pas ainsi, une génération attendra un jour mon règne et sera délivrée immédiatement, comme le dit le verset : « Il y a de l'espoir pour ton avenir, dit D... : tes enfants rentreront dans leur domaine » (Jérémie, 31,17). Telle est la volonté de D... : que nous attendions à chaque instant la révélation de sa royauté ».

Extrait de l'ouvrage « Réflexions sur la délivrance de Rav Shalom Shachne ZOHN



L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Pour l'élevation de l'âme de Denise Dina CHOCHE bat Elise



Pour l'élevation de l'âme de Albert Avraham CHOCHE ben Julie



La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Simha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

Pour l'élevation de l'âme de Mordéhâï NATAF ben Myriam



La guérison complète et rapide de tous les malades de Âm Israël

**« Voici comment Aharon entrera dans le sanctuaire. » (16, 3)**

La valeur numérique du terme vezot (voici) est la même que celle du mot chafel (bas) et du mot kadoch (saint).

L'auteur du Sia'h Yaakov Yossef zatsal y lit en filigrane l'idée suivante : le Saint bénit soit-il signifie à Aharon qu'afin de Le servir, l'homme a besoin de deux qualités. Il doit à la fois avoir de l'humilité, pour tout ce qui le concerne, et également de l'estime pour ce qui a trait à l'honneur divin.

« La Tente d'assignation, qui réside avec eux parmi leurs souillures. » (16, 16)

Une fois, de nombreux Admourim, qui s'étaient rassemblés près du Maguid de Trisk, lui demandèrent pourquoi le Zohar se réfère à la Présence divine par l'appellation de « mère ».

Il leur demanda de proposer eux-mêmes une réponse, mais ils insistèrent pour qu'il leur donne la sienne.

Il leur répondit alors qu'il est habituel, dans le monde, qu'un père apporte un enfant sale à sa mère pour qu'elle le lave ; puis, une fois propre, il l'enlace et l'embrasse. Par contre, la maman étreint et embrasse son enfant même quand il est sale.

De même, la Présence divine est prête à résider parmi nous même dans notre souillure, lorsque nous sommes salis par nos péchés. Aussi, est-elle comparée à la mère.

« Vous garderez Mes lois et Mes commandements que l'homme fera et vivra par eux, Je suis Hachem. » (18, 5)

Ce verset apporte un enseignement capital : le respect de la Thora est un elixir de vie. Certes, la Thora nous demande d'obéir aux lois d'Hachem, mais elle souligne que c'est pour le bien de l'homme, puisque ces lois lui donnent vie. Nos sages apprennent de ce verset que les lois de la Thora sont mises entre parenthèses lorsqu'il s'agit de sauver une vie humaine que le respect de ces lois mettrait en danger. Cette règle indique clairement que la Thora vise le bien de l'homme.

Voici comment Maïmonide l'énonce (dans Lois du Chabbat, chap. 2, règle 3) : « ... cela te prouve que les lois de la Thora ne sont pas des décrets cruels et arbitraires, mais des lois de miséricorde, de pitié et de paix pour le monde. »

C'est ainsi aussi qu'il faut comprendre que les lois de la pureté familiale, ne rapprochent pas seulement l'homme de Dieu, mais aussi et surtout de son épouse.

Les lois de la cacherout, imposent certes une certaine retenue, mais cette retenue elle-même permet que le fait de manger soit un plaisir fin et non une gourmandise grossière.

Les lois du Chabbat nous rapprochent de la spiritualité, mais en même temps elles nous font vivre les joies concrètes d'une vie de famille intense. (Ehal Eliyau)

« Ne te venge ni ne garde rancune aux enfants de ton peuple, mais aime ton prochain comme toi-même : je suis l'Éternel. » (19,18)

La Paracha de la semaine contient le verset bien connu : « tu aimeras ton prochain comme toi-même » qui est le socle de toutes les Mitsvot entre l'Homme et son prochain. A ce sujet, le Roi Salomon enseigne dans Michlé (les Proverbes) :

Comme dans l'eau le visage répond au visage, ainsi chez les hommes les coeurs se répondent ». Ce verset nous apprend qu'en souriant à son prochain, il sourira à son tour etc... c'est-à-dire qu'il sera la parfaite réflexion de notre comportement.

Pourquoi le Roi Salomon a-t-il utilisé l'eau dans sa parabole ? Il aurait très bien pu faire référence au miroir comme élément de réflexion ! Le Rav Dessler nous enseigne que contrairement aux idées reçues, ce n'est pas parce qu'on aime qu'on donne, mais plutôt l'inverse. Le fait de donner à quelqu'un nous pousse à l'aimer. En réalité, un homme se retrouve dans ses biens et ses créations ; les donner à autrui nous rapproche donc. Suivant cet enseignement, nous pouvons donc répondre à notre interrogation. Un homme qui se regarde dans un miroir garde le torse bombé, rempli de fierté ; par contre, le seul moyen de se regarder dans l'eau est d'incliner sa tête. C'est ce qu'a voulu nous enseigner le Roi Salomon : pour les coeurs se répondent, il faut savoir s'incliner ! C'est la clé du succès ! (Rav Dessler)

**LIYOT AM 'HOFCHI BEARTSÉNOU....?**

Nous lisons dans la Hagada de Pessa'h : **הָא לְחַמָּא עֲנֵיתָךְ דִּי אֲכַלְתָּךְ אֶבְרָעָנָא בְּאֶרְעָעָן דְּמִאֲרָם... לְשִׁנְיָהָנָה הַבָּאָה בְּאֶרְעָעָן דִּישְׁרָאֵל בְּנֵי חֹזְרָה**

« Voici le pain de pauvre que nos pères mangeaient en Égypte... L'année prochaine, en Erets Israël, des hommes libres ».

Mais dans toutes les Téfilot de Pessa'h aussi, nous répétons : **« Zeman 'hérouténou /l'époque de notre liberté....»**

Mais que signifie l'expression "Bnei 'horine" ?

Si l'on nous posait la question, chacun d'entre nous répondrait : **« libre, liberté, affranchi... »**. Mais si on pose la question à un olé 'hadach (nouvel arrivant en Israël) peu hébraïsant, qui chercherait dans son dictionnaire, il la traduirait par : **« les fils des trous... »**. Cette traduction littérale semble étrange, mais elle est d'une extrême profondeur !

Dans les Pirkei Avot 6;2 il est dit :

« Les tables de la loi étaient l'œuvre de D.ieu, et l'écriture était celle de D.ieu, gravée sur les tables » (Chémot 32;16) ; **ne lis pas 'harout/gravée mais 'hérout/liberté.** Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah, comme il est écrit : « Et de Matana Na'haliel et de Na'haliel Bamot (Bamidbar 21)... » Il est fréquent de trouver dans la Michna ce genre d'enseignement : « ne lis pas de cette façon, mais plutôt ainsi ». On pourrait se demander pourquoi, et surtout de quel droit, on pourrait changer ce qu'il est écrit.

L'intention de la Michna n'est pas de corriger le texte de l'Ecriture. Elle veut simplement montrer que le verset peut être interprété différemment.

Le Maharal de Prague explique ce qui suit : Lorsque l'on taille la pierre pour y graver des lettres, c'est grâce à l'action de creuser que la lettre va apparaître, en tapant des petits coups qui font des trous. L'accumulation de tous ces petits trous va donner naissance à une lettre, puis une autre, puis un mot... Ainsi, les Lou'hot/tables de la loi ont été taillées par Hakodach Baroukh Hou. Il les a gravées ! Il a gravé les Dix Commandements et, par cette action, a « imprimé notre carte d'identité » dans la pierre. Celle-ci en main, nous sommes un peuple, **un peuple libre, des Bnei 'Horine**.

Établissons maintenant un lien entre la traduction de notre olé 'hadach et la Michna dans les Pirkei Avot qui nous demande de ne pas lire Gravée mais Liberté.



En effet, Bnei 'Horine signifie les hommes libres, mais aussi les « fils des trous ». C'est grâce à ces trous, les trous de la gravure des Lou'hot/tables de la loi, que nous sommes libres !

Ainsi, l'expression Bnei 'Horine prend tout son sens : hommes libres mais aussi fils des trous, qui sont issus de la taille des Lou'hot !!

Nous comprenons donc que le but de la fête de Pessa'h, ce n'est pas juste la sortie d'Égypte. Le but principal, c'est de recevoir la Torah !

Comme le dit la Michna : **Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah !** Il ne faut pas confondre cette notion avec le terme de liberté employé en hébreu moderne : « 'hofchi », car un juif n'est jamais « 'hofchi »/affranchi.

Comme l'exprime David Hamélékh dans les Téhilim (88;6) : **« Bamétame 'hofchi/les morts sont libres ».** Et la Guémara (Chabat 30a) explique dans quel sens les morts sont libres : lorsqu'un homme meurt, il devient libre/'hofchi de la Torah et des Mitsvot, dans la mesure où il ne peut plus étudier ni accomplir des Mitsvot.

Un juif vivant ne peut pas être 'hofchi/affranchi, et encore moins lorsqu'il vit en Erets Israël (contrairement au passage de l'hymne national israélien : « lihyot am 'hofchi beartsénou.... »/être un peuple affranchi sur notre terre).

Nous sommes dans ce monde dans un seul but, Hachem nous a libérés d'Égypte pour une seule raison : Le Midrach Hagada enseigne : **« Moché annonça la délivrance aux Bnei Israël et ajouta qu'au terme de 50 jours après la délivrance, ils recevraient la Torah.** Comme il est dit : « Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, vous servirez Ha-Elokim sur cette montagne-ci » (Chémot 3;12), et le texte fait allusion au don de la Torah sur le mont Sinaï.

Autour de la table de Shabbat n° 276 : A'harei-Kidouchim



Sur les honneurs dus aux parents.

La lecture de la semaine sera doublée. Dans la seconde Paracha il est question dans ses débuts de la Mitsva d'honorer ses parents. Puisque le verset dit :"Soyez saints... Un homme, son père et sa mère vous craindrez..". La crainte c'est de ne pas le contredire, ni même lui dire "Tu as raison.." alors que son père est en discussion avec ses amis... car comment un fils peut donner son aval à l'opinion de son père ? Cependant, le sujet que je traiterai est de savoir s'il existe des cas où les enfants sont EXEMPTS de faire honneur à leurs parents ? La question est très délicate mais mérite d'être posée! Il est toujours bon de savoir, que la Thora n'accorde pas un crédit illimité aux parents, que nous sommes, dans nos relations, quelquefois difficiles, avec nos chères petites têtes blondes ou brunes !

Pour les parents qui peuvent avoir du mal à comprendre le sens de notre question, on est obligé d'introduire une notion. Les Honneurs dus aux parents font partie des commandements de Hachem et font même partie des dix paroles (commandements) ! Cependant il existe des limites à ces lois : tant que l'honneur des parents n'empêche pas sur la crainte que l'on doit à son Créateur ! Et inversement, puisque c'est Hachem qui ordonne la Mitsva, même si le fils/fille garde une petite "dent" contre ses parents cela ne l'exempt pas de la Mitsva... Avant de commencer, je préviens nos lecteurs que notre petite étude n'est pas exhaustive, et qu'il est toujours bon de prendre contact avec un Rav ou un Talmid Haham ! De plus, notre développement reste une réflexion, mais à ne pas prendre au pied de la lettre!

Le principe général c'est que le fils ou la fille est redéuable d'honorer ses parents. Ce n'est pas une imposition des parents, mais de la Thora! Cependant il existe deux cas où les enfants pourront être exempts de la Mitsva. Le premier cas concerne les parents qui demanderaient à leurs enfants de faire une action qui est en contradiction avec les commandements de la Thora. La Thora stipule dans la Paracha Quédochim au début:"L'homme doit craindre son père et sa mère ... Je suis Hachem, qui l'ordonne!" De cette juxtaposition entre la crainte des parents et la crainte du Créateur, les Sages apprennent que puisque les parents doivent respecter et servir leur Créateur, les parents n'auront PAS la faculté d'exiger de leur progéniture qu'elle transgresse les lois de la Thora. Le cas est rapporté dans la Halacha. Par exemple le père / la mère demande à son enfant : 'Ne parle pas avec telle personne car je lui en veux beaucoup pour tout ce qu'elle m'a fait...' Le fils n'aura pas à suivre l'ordre parental car l'injonction des parents s'annule devant la Thora qui énonce explicitement de ne pas haïr quiconque d'Israël dans son cœur! À moins que la personne incriminée ait fait un péché/Avéra pour lequel on pourra la haïr. Autre exemple, le père / la mère demande à ses enfants d'amener à la synagogue leur livre de prière, en France où il n'existe pas de Erouv dans les villes, il existe un interdit de transporter un objet dans le domaine public. Le fils devra répondre avec beaucoup de tact :"papa, aujourd'hui c'est Shabbat, n'est-ce pas qu'il est marqué dans la Thora qu'on ne peut p

as transporter un objet dans la rue?". Mieux encore, même une simple loi Dérabanan, c'est-à-dire ce que les Sages ont institué aux cours de l'histoire, les parents ne pourront pas demander à leurs enfants de transgérer bassar vé'halav, s'ils leurs proposent de manger des mets lactés après le repas à base de viande, ils devront décliner l'offre.

Deuxième cas où les enfants seront exempts de faire les honneurs à leurs parents, c'est dans le cas où les parents, du fait de leurs mauvaises actions, ont le statut de Racha/Mécréant! Pour être explicite, il faut savoir que c'est une discussion entre le Choulhan Arouh et le Rama (Yoré Déá 240.18). D'après le Choulhan Arouh, la coutume Séfarade, dans TOUS les cas le fils devra honorer ses parents. Plus encore, même si le fils est à D. ne plaise Mamzer c'est-à-dire né d'une union interdite entre son père et sa mère comme un adultère ou un rapport incestueux, ce fils devra continuer à respecter ses parents! Cependant le Rama tranche différemment. Dans le cas extrême où le père ou la mère ont un statut de Racha/impie, il n'aura pas à les honorer c'est-à-dire leur montrer des marques d'honneurs comme se lever à leurs venues ou les habiller, leur donner à manger. Mais en aucune façon il sera permis de les dénigrer à cause de leur mauvais comportement ! Voir le commentaire "TAZ" sur le Choulhan Arouh Y.D 240.19 qui approfondit les preuves pour chacun des 2 avis.

Quand on parle de Racha, c'est un cas où les parents ne pratiquent pas du tout ou en partie la Thora. Cependant, aujourd'hui la situation est délicate à juger. Beaucoup de parents ne sont pas au courant des commandements de la Thora. Ils rentrent dans la catégorie de Tinok Ché Nichba c'est-à-dire des gens qui ont été élevés dans l'absence totale de la pratique des Mitsvot. Vis-à-vis d'eux, les Poskims de notre époque ont débattu. Le Hazon Ich (Yoré Déá 2.38) considère qu'ils ont le même statut que les juifs qui ont vécu l'inquisition et qui sont nés sans références juives... On sera donc redéuable de continuer à les honorer, et ils n'ont pas le statut de Racha!

Cependant, même d'après le Choulhan Arouh, dans le cas où les parents se sont complètement écartés de la Thora au point extrême d'avoir adopté une autre religion, que Dieu nous en préserve, il n'y a plus aucun honneur à leurs accorder! Autre cas pénible qui peut exister, c'est lorsque les parents font tout pour freiner l'avancement de leur enfant dans la Thora et les Mitsvot... Là encore les enfants seront exempts de leurs donner toute marque de Kavod, et bien-sûr ils n'ont pas à les écouter!

Après cela, il existe des cas où les parents ont fait des erreurs dans l'éducation de leurs enfants. L'exemple connu, c'est le cas célèbre où les parents ont imposé à leur fils :"Tu seras DOCTEUR, un point c'est tout!" Alors que leur progéniture était destinée aux études littéraires... Et après de nombreux déboires dans ses études de médecine, l'adolescent devenu adulte, restera longtemps bloqué dans son avancée personnelle. Est-ce que pour autant les enfants seront exempts de la Mitsva?

Ne pas jeter, mettre dans la gueniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Votre serviteur s'est tourné auprès du Talmud Haham Rav Harrar de Bnei Braq (Zihron Yossef). La conclusion est que tant que les parents n'entrent pas dans la catégorie Racha alors les enfants sont malgré tout redéposables de la Mitsva! Car c'est vis-à-vis de Hachem que l'on accomplit la Mitsva mais pas pour les hommes! C'est uniquement dans les cas peu probables, où les parents ont abusés sciemment de leur position; ayant la volonté de faire du mal à leur progéniture, que les enfants seront exemptes d'honorer leurs parents! (d'après le Rama). Et si, dans le cas des "erreurs" il reste difficile à l'enfant de gommer le passé, le fils/fille n'arrivant pas à servir ses parents, il pourra toujours demander à une tierce personne de s'occuper d'eux à sa place! Dans tous les cas, il faut savoir que, plus la Mitsva est difficile à accomplir, plus le MERITE est grand! Comme disent les Sages: une Mitsva que l'on accomplit avec difficulté vaut 100 fois la Mitsva qui est faite dans la facilité! On finira par une intéressante explication du Rav Yonathan Eibéchitz Zatsal au sujet de Pourim (Yéarot Dvach 2ème partie, Drouchp25)! **Il explique d'après nos sources, que c'est PRECISEMENT la Reine Esther** qui a pu déjouer les plans diaboliques d'Aman! On le sait, Aman est descendant d'**Amaleq et aussi d'Essav**. Or, le grand mérite d'Essav c'est l'honneur qu'il a fait à son père Isaac. Jacob a dû fuir la maison familiale, tandis qu'Essav continuait à servir son père. Explique le Rav Yonathan, il fallait une personnalité du Clall Israël qui **CONTREBALANCE** le mérite d'Essav, l'aïeul d'Aman! Et c'est justement Esther qui était orpheline de père et de mère qui a pu vaincre Aman! Pourquoi? Car cette Tsadéquette voulait à tout prix accomplir les Mitsvot et aussi l'honneur des parents qu'elle n'a pas connus! Or il existe un principe: celui qui veut accomplir la Mitsva et qui en est empêché, Hachem lui donne le mérite comme s'il avait fait la Mitsva! Esther voulait TELLEMENT faire cette Mitsva, qu'Hachem lui donnera le mérite comme si elle l'avait accomplie de la meilleure manière... C'est donc elle, qui a repoussé Aman/Amaleq par l'accomplissement, tout du moins dans la pensée des honneurs dus aux parents!

Lorsque le Rabbi tape du poing sur la table....

L'histoire remonte à près de 70 ans en Israël.

Il s'agit d'un jeune Bahour Yéchiva (élève en Yéchiva) qui deviendra plus tard un des piliers de l'éducation orthodoxe en Israël le Rav Tannenbaum Zatsal.

À l'époque, il se trouvait à côté d'un kibbutz, lorsqu'un des membres du Kibbutz lui demanda de venir participer à un minian à l'occasion de la Brith Mila du fils d'un habitant du village.

Le jeune Tannenbaum accepta et demande qui serait le Mohel ? Voilà qu'apparu un homme vêtu d'un short court, de sandales et d'un bob sur la tête qui se présenta comme Mohel !

Le jeune bahour lui demanda où il avait appris le métier?

Il lui répondit qu'il venait de Pologne et que là-bas il était Mohel affilié à la Hassidout Wishnits! Mais depuis qu'il était monté en Erets Israël, que beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts et qu'aujourd'hui il se retrouvait dans un kibbutz socialiste de l'Hachomer ! Finalement, le jeune Tannenbaum assista à la Mila.

Avant de partir, le père du bébé demanda à notre Bahour si, à son retour à Jérusalem, il pouvait transmettre le Chalom à son père qui était hospitalisé dans un des hôpitaux de la Ville Sainte. Le bahour s'exécuta et à son retour à Jérusalem, il partit visiter comme prévu le grand-père du bébé tout « frais ».

Il lui transmit le "Chalom" de la part de son fils.

Le grand-père en fut tellement ému qu'il pleura à chaudes larmes. Le vieil homme dévoila alors au jeune Tannenbaum les raisons de ses pleurs : « Bien avant la guerre, il y a quelques années, j'habitais alors dans la ville de Berlin en Allemagne. Un jour, la nouvelle se répandit que le grand Admour de la ville de Karlin viendrait passer le Shabbat à Berlin. Et le Shabbat de la paracha Kédochim il était convenu de faire un Tisch / une table avec ses Hassidims dans

la grande synagogue de la capitale. Pour nos lecteurs qui ne le sauraient pas, c'est l'habitude des 'hassidim d'assister leur Rébé à la table du Shabbat-soir à la synagogue et de recevoir des brahots/bénédictions et des paroles de Thora et aussi de chanter avec lui.

Comme c'était la première fois qu'un grand du monde de la Hassidout arrivait à Berlin, j'avais décidé de voir le « Tisch ». Je me suis caché derrière le rideau de l'Ezrat Nachim à l'étage, pour tout contempler.

L'Admour était entouré de ses hassidims qui chantaient les chants du Shabbat. Puis, il prit la parole pour faire un Dvar Thora.

Il posa la question : « Pourquoi la Paracha commence par « Kédochim/soyez Saint » puis elle enchaîne avec la Mitsva de craindre les parents puis celle du Shabbat et enfin se termine par « Je suis Hachem » ? Quel rapport existe-t-il entre tous ces commandements ? »

Le Rabbi de Karlin dit ainsi : 'La Thora vient nous parler de 4 catégories d'hommes.

La 1ère catégorie, ce sont les hommes, à qui il suffit de dire soyez « SAINTS » et immédiatement ils se renforcent dans la pratique des Mitsvot : C'est le cas de mes Hassidims.

Il y a une 2ème catégorie d'hommes qui ne sont plus de ce niveau, mais qui gardent en tête et dans leur cœur l'exemple de leurs parents. C'est à eux que le verset fait allusion en disant : « Craignez vos parents ».

Une 3ème catégorie est celle des Juifs encore plus éloignés, ceux pour lesquels il ne reste que le Shabbat qui les rattache à la Thora.

Enfin **il reste une 4ème catégorie**, c'est vous, les Juifs de Berlin pour qui ne reste ni Kédochim, ni les parents comme exemple, ni le Shabbat !

Il ne vous reste que « Ani Hachem/Je suis votre D. ».

Sachez qu'il y a un Créateur qui attend que vous vous comportiez comme des JUIFS, et pas comme des gentils !

À ce moment, l'Admour avait frappé sur la table et avait désigné les berlinois, dont je faisais partie qui étaient dans la Ezrat Nachim (la salle de prière des femmes). Et ce coup frappé sur la table était si puissant qu'il résonne encore dans mon cœur !

À ce moment-là, j'avais une fille qui avait une relation avec un gentil de la capitale avec qui elle devait se marier !

Après ce Tisch extraordinaire, j'avais décidé dans la SEMAINE, de vendre mon business, de faire mes valises et de monter en Erets Israël ! Et si tu as vu mon petit fils à cette Brith, c'est le fruit de ce que l'Admour avait frappé sur la table et a dit « Ani Hachem » après de si nombreuses années... »

Coin Halacha : le dénombrement des jours et des semaines de la Séfirat Haomer s'effectue à la nuit tombée. Cependant, on pourrait, à la rigueur, faire ce dénombrement à partir du coucher du soleil (avant la nuit noire). Si un ami demande quel est le décompte du jour ? Dans le cas où on se trouve après le coucher du soleil (et qu'on n'a pas encore effectué nous-même le décompte), on ne pourra pas lui dire : "aujourd'hui nous sommes tel jour du Omer" (même si on lui dit en français). Car en lui disant le jour, on ne pourra plus faire par soi-même le décompte avec la bénédiction d'usage du jour. On devra lui répondre : "Hier on était tel jour...". (489.2/4).

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut **David Gold Sofer** écriture ashkénaze et écriture sépharade Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9094412g@gmail.com

Une grande bénédiction pour tous les Avréhims, Bahouré Yéchivots qui reprennent le chemin de la Yéchiva et du Collé après la période de Pessah. Et en particulier les Bahourims qui reviennent dans les Yéchivots en Terre Sainte.

Une Bra'ha à la famille Albala Daniel à son épouse et aux enfants (Villeurbanne)



sous la direction
du Rav Israël
Abargel Chlita

Haméïr Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Paracha Aharémot
Kédochim 5781

| 99 |

Parole du Rav



Celui qui signe sur la kétouba, doit savoir ce qu'il va signer ! C'est pour cela que je n'aime pas officier aux houpotes. Mais si je dois le faire je le fais. Même si le marié est la réincarnation d'un bloc de béton, j'aurai la patience de Rabbi Préda à ce moment, pour pouvoir fendre ce bloc. Lui expliquer au moins les choses les plus importantes et sur quoi il va signer. Les exigences de la Torah ainsi que celles de nos sages. Je ne le fais pas signer tant qu'il n'a pas compris son engagement même si on me met la pression. J'agis ainsi, car je m'inquiète pour que les années à passer ensemble à l'avenir se passent correctement.

Un jour un photographe est venu me voir et m'a dit : "Rav, chaque jour je fais des mariages et je n'ai jamais vu un ray qui s'asseoit comme ça avec le marié". Je lui ai répondu : "C'est logique. Je n'ai pas envie de le revoir devant un tribunal ! Je veux que ce couple grandisse et réussisse. Que la présence divine les bénisse au moment des chéva brahotés et qu'il y ait toujours l'abondance dans leur maison".

Alakha & Comportement



Nos sages disent qu'il y a un grand danger à réaliser les mitsvot dans le but de montrer nos bonnes actions à autrui. Nos maîtres expliquent que celui qui fait les mitsvot avec pudeur obtiendra de nombreux avantages :

1) Il mérite que son salaire ne soit pas retenu par les anges accusateurs. 2) Le mauvais œil n'aura pas de pouvoir sur lui. 3) Il sera protégé de la maladie de l'œil. 4) Il sera rempli de sagesse. 5) Son salaire lui sera directement versé par Hachem Itbarah et non par les anges de service. Plus un homme cachera ses bonnes actions plus il se rapprochera des tsadikim et d'Akadoch Barouh Ouh. Par contre celui qui publie ses bonnes actions pour se grandir aux yeux des autres verra une plus grande punition, que celle que reçoit un homme ayant pratiqué l'idolâtrie.

(Hélyé Aarets chan 6 - loi 5 page 387)



La sainteté de la terre d'Israël



Cette semaine nous lirons deux parachutes : Aharémot-Kédochim. La première paracha Aharémot se termine par l'avertissement suivant : «Vous garderez et respecterez mes lois et mes statuts, et ne commettrez aucune de ces abominations. Ni vous, ni l'étranger qui séjourne parmi vous. Car toutes ces abominations, ils les ont commises, les gens du pays qui vous ont précédés et le pays est devenu impur. Craignez que cette terre ne vous vomisse si vous la dégradez, comme elle a vomi le peuple qui l'habitait avant vous»(Vayikra 18.26-28).

Rachi commente ces versets en disant : «Cela peut être comparé à un prince qui a été nourri de plats indigestes, qu'il ne pouvait pas digérer et a donc vomi. De même, la terre d'Israël ne peut contenir les transgresseurs et ainsi les vomit. Compte tenu de la comparaison de Rachi, nous voyons qu'Akadoch Barouh Ouh chérit la terre d'Israël, comme un roi aime son fils le prince. Akadoch Barouh Ouh veille directement sur la Terre d'Israël comme un père prend soin de son enfant. Hachem veille aussi sur l'ensemble du monde; mais, Il nomme des anges responsables pour diffuser son abondance. Chaque pays possède un ange régisseur différent, alors que la terre d'Israël est sous la tutelle directe

d'Akadoch Barouh Ouh, comme il est écrit : «un pays sur lequel veille Hachem, ton Dieu et qui est constamment sous l'œil d'Hachem, du début jusqu'à la fin de l'année»(Dévarim 11.12). De ce verset nous devons apprendre combien il ne fait aucun doute qu'il est strictement interdit de penser à céder n'importe quel territoire de notre pays. Cela ne peut pas se produire et ne devrait même pas être sujet à discussion. Apprenons de l'épisode des explorateurs (Paracha Chélah lékah) envoyés par Moché Rabbénou et le peuple juif pour explorer la terre.

Ils ont juste parlé contre la terre d'Israël et ont beaucoup irrité Akadoch Barouh Ouh et furent punis d'une manière particulièrement horrible, comme il est écrit : «Ces hommes, qui avaient débité des mauvais propos sur le pays, périrent frappés par Hachem»(Bamidbar 14.37). Rachi explique : «Cette mort résultait de la loi de mesure pour mesure. Ils avaient péché avec leur langue et maintenant dans leur châtiment, des vers sortirent de leurs langues et pénétrèrent dans leurs nombrils. Le reste de cette génération a également été puni, pour avoir seulement écouté les mauvaises paroles. Hachem a décreté qu'ils mourraient dans le désert et ne seraient pas autorisés à entrer sur la terre d'Israël. Depuis le jour où Hachem

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"Hachem est mon berger, je ne manquerai de rien. Dans de vertes prairies, il me fait camper, il me conduit au bord des eaux calmes. Il ravive mon âme, me dirige dans les voies de la justice, pour glorifier Son nom.

Même si je devais suivre la sombre vallée de la mort, je ne craindrais rien, car tu serais avec moi; ton soutien et ton secours seraient ma consolation. Tu dresses la table devant moi, à la face de mes ennemis; tu parfumes d'huile ma tête et ma coupe est pleine à déborder. Oui, le bonheur et la grâce m'habiteront toute ma vie et je résiderai chaque jour dans la maison d'Hachem"

Téhilim Chap 23

La sainteté de la terre d'Israël

a promis la terre d'Israël à Avraham Avinou jusqu'à aujourd'hui, il n'y a jamais eu un homme qui ait pensé, parlé ou réellement donné une partie de notre terre aux autres nations ayant quitté ce monde indemne. Quiconque a eu l'audace de toucher ne serait-ce qu'à une seule partie de la terre d'Israël l'a payé très cher, que ce soit par sa richesse, sa santé ou sa vie, etc.

Akadoch Barouh Ouh a fait allusion à cela lorsqu'il a dit à Moché Rabbénou: «Tu maintiendras le peuple tout autour, en disant : Prenez garde de gravir cette montagne et même de la toucher, quiconque toucherait à la montagne serait mis à mort. On ne portera pas la main sur lui, mais on devra le lapider ou le transpercer de flèches; homme ou bête, il cesserait de vivre» (Chémot 19,12-13). Bien que ces versets fassent référence au Mont Sinaï, de nombreux commentateurs les attribuent à la sainteté de la terre d'Israël. Homme ou même toute bête, qui toucherait même un peu les frontières de la terre d'Israël, serait fatallement condamné.

Erets Israël est pour nous un don précieux et important qu'Akadoch Barouh Ouh nous a offert par son amour débordant envers nous. Si quelqu'un méprise ce don et s'en débarasse, il n'est rien de plus qu'un imbécile. La définition alakhique d'un imbécile est celui qui détruit ce qui lui est donné (Hagiga 4a). Jeter un tel cadeau est aussi une insulte vis à vis du donateur qui n'est autre que le Roi des rois, Akadoch Barouh Ouh et la punition qui en découlera sera dure et amère. Chaque juif doit tout mettre en œuvre pour établir sa demeure spécifiquement sur la terre d'Israël. Même si cela signifie renoncer à de grandes richesses, l'honneur et d'autres plaisirs mondains qui sont abondants dans les pays des nations étrangères et de subsister avec peu de moyens en Erets Israël. Il vaut mieux vivre avec une petite quantité, bénie par Hachem Itbarah en Israël qu'avec une fortune qui est entachée de l'impureté des terres de la diaspora.

La pratique de beaucoup de nos frères qui vivent ici, mais qui voyagent à l'étranger et y restent longtemps pour leurs affaires et leur gagne pain est erronée. Ils causent à leur famille un tort irréparable. L'harmonie conjugale avec leur femme est mise à

l'épreuve et ils perdent le lien qu'ils ont avec leurs enfants. Beaucoup de ces hommes d'affaires et de ces professionnels rentrent chez eux après un long voyage à l'étranger, mais trouvent leur maison vide parce que leur femme et leurs enfants ont déjà trouvé une nouvelle vie, qu'Hachem nous en préserve. Pour ajouter à leur misère, l'argent qu'ils ont gagné à l'étranger n'est absolument pas bénier.



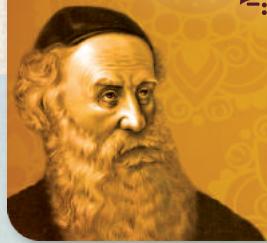
Un Juif devrait vivre et travailler en Erets Israël avec n'importe quel travail qu'Hachem lui envoie, même si cela signifie qu'il gagne moins qu'il ne gagnerait à l'étranger. Il profitera de la relation qu'il a avec sa femme et ses enfants, il pourra leur donner une éducation propre à la Torah et pourra surveiller leur évolution. Le peu qu'il gagnera contiendra une abondance de bénédictions d'Hachem Itbarah. Il vaut la peine pour chaque personne juive d'aimer la terre d'Israël de tout son cœur et de toute son âme. Apprenons de l'amour que nos sages, de mémoire bénie, avaient pour Erets Israël. Rabbi Abba embrassait la terre et les rochers d'Erets Israël par amour pour la terre. Rabbi Hanina dégageait les routes du danger par son énorme amour pour la Terre. Quand Rabbi Ami et Rabbi Assi étudiaient la Torah, ils se déplaçaient du soleil à l'ombre en été et de l'ombre au soleil en hiver, afin de pouvoir s'asseoir confortablement et ne jamais émettre la moindre plainte sur la terre d'Israël (Voir Kétouvot 112b).

Il est rapporté dans le Yalkout Chimonî une histoire avec Rabbi Yéoudah Ben Bétéra, Matia Ben Harach, Rabbi Hanina Ben Ahaï, Rabbi Yéochoua et Rabbi Yonathan qui sont partis pour l'étranger. En arrivant vers Platos, ils se sont souvenus de la terre d'Israël. Leurs yeux se remplirent de larmes et ils déchirèrent leurs vêtements en signe de deuil et dirent : «Tu en hériteras et tu y habiteras» (Dévarim 11,31) et ajoutèrent : «Vivre sur la terre d'Israël est égal à l'accomplissement de toutes les mitsvot de la Torah». Quiconque mérite d'établir sa maison sur la terre d'Israël soutient et parraine la présence divine, procurant ainsi beaucoup de plaisir à Hachem. Il est très difficile d'imaginer combien de récompenses Akadoch Barouh Ouh nous réserve dans le temps à venir. Heureuse est la personne qui atteint ce mérite.

“Etablir sa résidence sur la terre d'Israël incombe à chaque membre du peuple d'Israël”

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Vayikra - Paracha Aharémot Maamar 4
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

"בַּיְדֵךְ אָלִיךְ זָהָב מֵאַד בְּפִיךְ יְבָרֶכְךָ לְבִנְיָמִינָךְ"



Connaître la Hassidout



La tristesse repousse la présence divine

Le Rav commence maintenant à poser des questions, mais cela ne veut pas dire que le Rav a été troublé par ces questionnements. L'Admour Azaken possédait une sagesse céleste, il savait qu'immédiatement après avoir partagé son enseignement, il recevrait beaucoup de questions. Il ne voulait pas attendre qu'on lui pose des questions, il a donc anticipé. Ainsi, si on lui fait une demande, il répondra : «J'ai déjà écrit la réponse à cette question».

Nos sages ont l'habitude d'anticiper les événements, comme il est rapporté dans le Talmud (Houlin 105a) au sujet d'Abayé. Tous les jours, il faisait le point sur son commerce pour voir si tout était en ordre, car Chmouel a promis que quiconque fait un point quotidien sur ses biens; qu'il fait attention à la façon dont ses employés travaillent, en s'assurant qu'il n'y a pas de manque de respect, trouvera une "Istéra" (pièce de monnaie précieuse de cette époque). Abayé faisait le tour de sa propriété tous les jours, mais ne trouvait jamais d'istéra. Un jour pendant sa ronde, il a trouvé son meilleur ouvrier voler un fagot de bois. Abayé lui a demandé alors où il emmenait le bois. L'ouvrier a répondu : «Je me prépare à l'emmenier chez votre honneur». Il lui a répondu : «Les rabbins ont déjà anticipé, je n'ai rien commandé, s'il vous plaît, remettez-le fagot à sa place».

Le Rav pose ici deux questions. Nous devons comprendre ce qui est rapporté dans la Michna (Avot 2.13) : «Ne nous considérez pas à vos yeux comme un mécréant». Le Tanna nous enseigne : Il est interdit, qu'Hachem nous en préserve, à un juif de penser de lui-même, qu'il est un mécréant. Si c'est le cas, comment peut-on demander à un homme de se considérer comme un racha ? Ceci est contraire à la Michna qui interdit à un homme de se percevoir comme un racha !

Les michnayotes représentent la «loi donnée à Moché au Sinai» et le Tanna qui l'a écrite l'a dévoilée par inspiration divine ! Si c'est le cas, il est difficile de

coeur. Si l'homme est attristé en son coeur, il développera un sentiment de tristesse sur toute sa personne et ne sera pas en mesure de servir Hachem avec joie. Un des germes qui détruit l'âme de l'homme est la mélancolie, qu'Hachem nous en préserve. C'est quelque chose d'extrêmement dangereux. Être lugubre, avec un visage sombre, est une indication que la présence divine s'est éloignée de l'homme. Tout comme ce qui est arrivé au prophète Élisha. Lorsqu'il a été dans la tristesse, son inspiration divine l'a immédiatement quitté. Il a demandé pour sortir de cet état : « Eh bien ! Amenez-moi un musicien. Pendant que celui-ci jouait de son instrument, l'esprit d'Hachem reposa sur le prophète » (Mélahkim II 3.15).

Le Baal Chem Tov dit que la plupart des punitions qu'un homme reçoit dans ce monde, telles que : les problèmes avec ses enfants, les conflits conjugaux, les tourments pour gagner sa vie, parfois la pauvreté... tout cela est dû à la mélancolie. S'il examine la source de ses péchés, il découvrira que la tristesse est la source profonde de toutes ces calamités. Par conséquent, un homme qui constate qu'il ne réussit pas dans l'étude doit savoir que c'est parce qu'il est triste. S'il a échoué dans l'éducation de ses enfants, ou dans la relation avec sa femme, il devrait savoir que tout cela est dû à la mélancolie. Sur ce sujet, il est dit : « Parce que vous n'avez pas servi Hachem, votre Dieu, avec joie et contentement de cœur » (Dévarim 28.47). Vous l'avez servi, mais pas avec allégresse et à cause de cela, les 98 malédictions de la paracha Ki Tavo se produiront. Celui qui veut se débarrasser de toutes ces malédictions doit être constamment heureux. C'est le principe fondamental de la Torah de Rabbi Nahman. C'est une grande mitsva d'être dans un état de bonheur permanent.



comprendre comment il peut y avoir une telle différence entre le serment qu'Hachem a demandé dans le ciel et cette Michna. Par conséquent, nous devons comprendre quelle est la nature de ce serment (On répondra à cette question au chapitre 13).

Mais, en plus de la première question, il y a une question supplémentaire. Remarquez que les paroles de l'Admour Azaken sont toujours fondées sur le respect et la sensibilité d'autrui. Les hassidimes ont un principe directeur, ils n'utilisent pas le terme "à part ça", mais le terme "en plus de cela". Il y a une énorme différence entre ces deux termes. Lorsqu'on dit "à part ça", c'est faire preuve d'insignifiance sur ce qui a été mentionné ou dit précédemment. Par contre, quand on dit "en plus de cela", cela indique que ce qui a été dit est merveilleux, mais qu'en plus il y a autre chose à ajouter. Le Rav dit maintenant, qu'en plus de la question précédente concernant la contradiction entre la Michna dans Avot et la Beräita au sujet du serment. Il y a en fait, une autre difficulté, comment est-il possible de demander à un homme de se considérer comme un racha : si un homme pense qu'il est mécréant, il sera triste en son

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 1
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	20:36	21:49
Lyon	20:19	21:28
Marseille	20:12	21:18
Nice	20:06	21:12
Miami	19:30	20:25
Montréal	19:33	20:41
Jérusalem	18:59	19:49
Ashdod	18:56	19:55
Netanya	18:55	19:55
Tel Aviv-Jaffa	18:55	19:45

Hiloulotes:

06 Iyar: Rabbi Haïm Satoune
 07 Iyar: Rabbi Chlomo Ephraïm Luntschitz
 08 Iyar: Rav Yéchaya Fik
 09 Iyar: Rabbi Avigdor Kara
 10 Iyar: Rabbi Itshak Elfassy
 11 Iyar: Rabbi Naftali Tsvi Ropchits
 12 Iyar: Rabbi Yossef Sosso Cohen

NOUVEAU:

Message important pour la communauté francophone :

Bénéficiez gratuitement des conseils et bénédictions du Rav Israël Abargel Chlita en français depuis votre smartphone !

054.943.93.94



Réponse en privé par message / appel

MILLE-FEUILLE DU CHABBATH



Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza

Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons

hameir laarets

054-943-9394

Un moment de lumière



Rabbi Chmouel Munkes était un des plus proches hassidimes de l'Admour Azaken. Dans sa grande humilité, Rabbi Chmouel était connu de tous comme le clown hassidique. Personne ne l'avait jamais entendu partager en public des discussions sérieuses sur la Torah. tout ce qu'ils savaient de lui, c'était qu'il pouvait animer l'atmosphère et apporter de la joie en toute occasion. Beaucoup de ses singeries étaient bien connues et étaient partagées aux réunions hassidiques.

Dans les premières années de la direction de l'Admour Azaken, il y avait plusieurs maîtres de la hassidout, des étudiants directs du Baal Chem Tov et du Maguid de Mézéritsch, qui fréquentaient la maison d'étude de l'Admour Azaken. Ils dirigeaient des rassemblements hassidiques appelés Farbrengen, où ils partageaient habilement la Torah et la hassidout, invitant le grand public à servir Hachem avec joie. Un jour, les anciens hassidimes organisèrent un Farbrengen. Tous se trouvaient autour de la table, prononçant des paroles de Torah, disant Léhaïm et grignotant les salades et buvant les rafraîchissements servis. Rabbi Chmouel Munkes était présent mais en raison de son ignorance apparente, il fut nommé serveur pour aider à préparer et servir la nourriture et les boissons.

Au milieu de la soirée, une grande marmite d'un savoureux ragoût de viande, préparé par Rabbi Nathan le chohet, fut envoyée à la réunion hassidique. La marmite fut remise à Rabbi Chmouel pour qu'il serve une portion à tous les participants. Ce jour-là, Rabbi Chmouel était particulièrement en forme et pour le plus grand plaisir des convives, il prit la marmite de ragoût et se mit à danser avec elle. C'était tout un spectacle, il savait mettre une bonne ambiance et habilement manœuvrait la marmite dans toutes les directions. Au début c'était drôle, mais après plusieurs minutes la blague n'était plus drôle. Malgré les nombreuses supplications et demandes de mettre fin à la mascarade et de servir la nourriture chaude, Rabbi Chmouel continua à danser avec encore plus d'enthousiasme.

Rabbi Chmouel continua à danser avec la marmite de ragoût pendant plus d'une heure! Les jeunes hassidimes en avaient plus qu'assez. Ils prirent les choses en main et tentèrent de prendre la marmite par la force. Rabbi Chmouel s'éloigna d'eux et à leur grande stupeur, jeta le ragoût dans le récipient à eaux usées qui

se trouvait dans le coin de la pièce à côté de la poubelle.

Maintenant toute l'assistance était dans le tumulte. Gaspiller un bon ragoût de viande si cher à une réunion hassidique ! Il fut décidé à l'unanimité que Rabbi Chmouel devait être traduit en justice. En entendant cela, Rabbi Chmouel sauta sur la table, prêt à se faire assommer par les jeunes hassidimes qui lui donneront quelques coups de tous les côtés. Sous les coups il sortit de la salle pour essayer de trouver de quoi apaiser l'assemblée.

Il était peu après minuit et il n'y avait pas d'endroit où se procurer de la nourriture, mais Rabbi Chmouel réussit à trouver chez l'un des voisins, une marmite de choucroute. Il revint et plaça la choucroute sur la table. Les jeunes hassidimes qui n'avaient pu se délecter du ragoût n'étaient pas apaisés par la choucroute que Rabbi Chmouel apportait à la place et le regardèrent avec colère. Soudain, le boucher fit irruption frénétiquement en criant : «Ne mangez pas le ragoût de viande, ce n'est pas cacher ! J'ai découvert que ma femme avait vendu par erreur au chochet la mauvaise viande. Je viens de réaliser l'erreur et Rabbi Nathan m'a dirigé vers vous pour vous prévenir. Ne prenez surtout pas une bouchée de plus».

Tous les convives étaient sous le choc. Comment Rabbi Chmouel savait-il que la viande n'était pas cacher ? Les vieux hassidimes lui ordonnèrent de révéler comment il avait su que la viande n'était pas cacher. Rabbi Chmouel expliqua : «Mes chers amis, je n'ai aucun pouvoir divin. Lorsque j'ai eu mon audience privée avec l'Admour Azaken, j'ai fait un marché avec moi-même pour améliorer mon service divin. Je ne tirerai plus de plaisir du goût de la nourriture. Lorsque la marmite est arrivée, j'ai eu une envie inexplicable d'en manger. J'ai également remarqué à quel point le ragoût était attrayant pour toute l'assemblée. J'ai ressenti alors que c'était une nourriture interdite, parce que la nourriture cacher ne peut pas être si tentante. L'Admour Azaken explique, que c'est la "vigueur du bœuf qui produit les riches moissons" (Michlé 14.4), les désirs de l'âme animale sont plus grands que les désirs de l'âme divine. Alors, je l'ai jeté pour vaincre mon âme animale !»

Le Chabbat de Rabbi Na'hman de Breslev

Avec l'aide de l'Eternel

Feuillet numéro 289

Etude du Chabbat A'haré-Kédochim 5781

de la Kabbalah, dans le saint Zohar et les écrits du Ar'i haKadoch, tant qu'il ne s'est pas purifié du venin du serpent, et qu'il n'a pas brisé totalement les désirs de son corps, tant qu'il éprouve encore le moindre soupçon d'envie matérielle liée à ce monde de vanité, alors assurément son esprit est loin d'être parfait, et toute tentative d'appréhender la connaissance divine lui sera donc déconseillée.

כִּי יִכְלֶל הַחֲשָׁלָה מֵאָד וּלְפָלֵל חַם וִשְׁלוֹם רְחַמְנָא לְצַלְגָּן, וַיְגַדֵּחַ לְהַתְּחַזֵּק וְקַבְּדָה בְּאַמְנוֹתָה, וְלַחֲשֵׁלָה שְׁבָלוֹ לְגַמְרָרִי, לְלַסְמָךְ עַל אַבְוֹתֵינוּ הַקְדוֹשִׁים וְעַל הַצְדִיקִים הַאמְתִים אֲשֶׁר כְּבוֹא אֶת יִצְרָם וְשַׁבְרוֹ אֶת הַחֲמָר לְגַמְרָרִי, כִּי רַק הַמִּזְרָח לְקַשְׁתָה אַלְקָתוֹ יַחֲרֵךְ בְּתַכְלִית הַשְׁלָמוֹת.

Car il risquerait d'échouer et de chuter gravement, à Dieu ne plaît. Il devra plutôt se renforcer dans la Foi, annulant son intellect et s'appuyant sur nos saints Pères et les Justes authentiques, qui surent juguler l'autre penchant et briser décisivement leur matérialité, eux seuls accéderont à une parfaite compréhension de Dieu.

וְאֶפְלוּ צְדִיקִים בְּאָלָו שְׁתַחַרוּ וְקַשְׁוּ עַצְמָן מִזְמַתְתָה הַנְּחַשׁ לְגַמְרָרִי וְשַׁבְרוּ כָל הַתְּאוֹת וּבְטַלּוּ אֶת הַנְּפָרָה וְהַחֲמָר לְגַמְרָרִי, גַם הַמִּזְרָח עַקְרַב הַתְּעוֹקֹות שְׁלַלָם רַק עַל יְהִי דָּאַמְנוֹת הַקְדוֹשָׁה, בְּמֻובָן בְּדָבָרִי רַבְגָּנָן יוֹל בְּכַמָּה מִקְוּמוֹת,

בְּזֹאת יָבָא אַהֲרֹן אֶל הַקְדֵשׁ...
(וַיְקַרְא ט' ז')

Voici comment se présentera Aharon dans le Sanctuaire...
(lévitique 16,3)

אַנְשִׁים פְּשָׁוטִים וּקְטַנִּיִּים הַשְׁעָרָה, בּוֹנְדָא אֵי אֲפֵשָׁה לְהַמֵּלֵחַ הַשְׁנִית אַלְקָות, וַיַּעֲבֹר חַיְתָם וְחַקְעָתָם לִכְוֹת לְתַכְלִית הַגְּזָהִין לְתַכְלִית הַאַמְתִי הוּא רַק עַל יְהִי אַמְונָה.

Les gens simples, de faible envergure, ne pourront évidemment pas atteindre la compréhension de Dieu. Leur force et leur espoir d'accéder au but final, la véritable raison

d'exister, résidera donc essentiellement dans la Foi.

וְאֶפְלוּ מַי שְׂשָׁשׁ לוֹ שְׁבָל פָּדוֹל וְדוֹהָה קְרִיף וְלַמְדָן נָדוֹל בְּהַרְחָה, בְּחַרְיוֹת וּבְקִינְיאות בְּשִׁים וּבְפּוֹסְקִים, וְאֶפְלוּ אָמֵנִישׁ לוֹ יְד בְּחַכְמָת הַקְבָּלה, בְּסְפָרִי הַזָּהָר הַקְדוֹשׁ וּבְתַבְבִּי הַאֲרָ"י זָיל, כָּל נִמְןָ שְׁלָא וּבָה עַצְמָו מִזְמַת הַנְּחַשׁ וְלֹא שְׁבָר עַדְין לְגַמְרָרִי הַאוֹתָן גַּנוֹפָה וְחַמְרָה, וַיַּשְׁלַח עַדְין אַיִהָה אַחֲיה וְשַׁמְזָן דָּבָר מִתְּאוֹת הַנוֹּפָה וְהַכְּלִי שְׁלָמָה הַזָּהָר, בּוֹנְדָא עַדְין אַיִן שְׁבָלוֹ שְׁלָמָם וְאַסְרוּ לוֹ לְכָנָם בְּחַכְמָת הַשְׁנִית אַלְקָות יַתְּבִּרְךְ בְּלָל,

Et l'individu à l'esprit puissant et aiguisé, grand enseignant de Torah, aux connaissances pointues dans le domaine de la Guémara et des décisionnaires, même lorsqu'il est capable de puiser dans la Sagesse

Ce feuillet est dédié à la mémoire de: Odette 'Haya bat Daniel haCohen, za"

Par le fait de dire et chanter
Na Na'h Na'hma Na'hman méoumane
on reçoit toutes les délivrances

C'est une grande mitsva d'être toujours joyeux

ובכל הנסיות שיש לזרים בעבודת ה' ותברך, אי אפשר לנתק שום מלאכה ולעמל בנפשו כי אם על ידי האמונה דקדושה,

Car il n'est pas possible de se rapprocher et d'accéder à une sainteté quelconque ou connaissance de Dieu, sans la sainte Foi. Et toutes les guerres et épreuves que l'homme traverse lors de son service divin, tous ces obstacles - seule la Foi peut les contrer,

כמו שכתוב שם בטקסטים: וזר בך דוח עאל בקרבא לא איתרין אלא בה, כמו שכתוב: אם תחנה עלי מhana וכו' אם תקום עלי מלאכה בזאת אני בוטה", حين שעלה בטהוננו ותקומו היה באמונה שנקרה זוואר בנו".

Et dans les "Tikounim", on mentionne: "Et David, lorsqu'il allait combattre, s'en imprégnait [de la Foi], comme il est écrit: "Qu'une armée se positionne contre moi etc que la guerre fasse rage autour de moi, grâce à la Foi j'ai confiance [en Dieu]", car l'assurance et l'espoir du roi réside dans cette Foi dénommée "ז'ואה".

זהינו שהיה יודע שהוא חזק בהאמונה בה ותברך, ועל כן הוא חזק שבודאי יימד ניד כל הפתונות והמלחמות של הינץ הרע והסתרא אחריא, כי בודאי יכול לניצחם ולישרם מאחר שיש לו אמונה חזקה בה ותברך שנקרה זואה בנו, בחינת בזאת אני בזמה (ההלים בו), בזאת דיקא, حين בהאמונה בנו".

C'est-à-dire que David se sentait fort et sûr dans sa foi en l'Eternel bénissoit-Il, il était donc persuadé de pouvoir affronter les camps ennemis et les guerres du yétsèr haRa' [le mal], qu'il pourrait les vaincre et les briser, puisque sa Foi loyale en l'Eternel était à toute épreuve, la Foi dénommée "זואה" (cela), comme dans: "en cela j'ai confiance (psaumes 27) - "cela", c'est la Foi.

Et même ces Tsadikim, qui se purifièrent du poison du serpent, se sanctifiant au plus haut point, brisant toute envie et annulant leur corps et leur matérialité, ceux-là même ne se renforcèrent que grâce à la Sainte Foi, comme l'expliqua notre maître Rabénou Na'hman à plusieurs reprises,

כי אי אפשר להשיג שום השנה ולעדעת שום ידיעה בהחנויות אלקוון ותברך כי אם על ידי האמונה דקדושה אשך היה השער שדרך שם נכנין לכל הקריםות לכל הנסיונות וכלל הדיעות הקדושות, בבחינת בזאת יבוא אהרן אל הقدس.

Car on ne peut ni atteindre un quelconque niveau spirituel ni connaître le moindre détail quant aux révélations de l'Eternel bénissoit-Il, sans la Foi Sainte, portail de la connaissance divine, comme dans: "Voici comment Aharon se présentera dans le Sanctuaire..." (lévitique 16,3).

זאת היה בחינת מלכות בידיעת אמונה שהיא יכול כל המורה, כמו שכתוב: כל מצחיה אמונה". בחינת זאת המורה ודעות והחקים והמשפטים וכו', זהה דיקא בנו". וזה שהאריך בטקסטים ובאר חיטב דלית לשׁוּ לְנִבְיא וְזֹהָה לְעַלְאָ לְקַדְשָׁא בָּרָ מנה וכו'.

Le terme [voici] correspond à la notion de 'Royauté' et de 'Foi' qui constitue le fondement de toute la Torah, comme il est écrit: "Tous tes commandements sont Foi parfaite", de l'ordre de "Voici la Torah, les témoignages, les statuts et les préceptes etc" - "Voici" précisément. C'est pourquoi, dans les ouvrages "Tikounim" et "Béér hétev", les auteurs se sont étendus sur le fait qu'un prophète n'a pas le droit de s'élever vers la Sainteté sans utiliser le précepte de Foi.

כי אי אפשר להתקلب ולכט לשום קדשה לשום השנה ולשום ידיעה מה ותברך, כי אם על ידי האמונה דקדושה, וכל המלחמות

Dédiez ce Feuillet à la réussite, la guérison (...) de vos proches: 100nis/20euros seulement